

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



STRATÉGIE SPÉCIFIQUE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RÉGIONS DU NORD DU MALI

Août 2017

SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	III
RESUME EXECUTIF	VII
INTRODUCTION	10
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	12
2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE	13
2.1 LES REGIONS DU NORD : ENTRE VULNERABILITES/FRAGILITES ET POTENTIALITES POUR LE MALI	15
2.1.1 <i>Les contraintes liées au site et à la crise fragilisent les populations : une zone d'insécurité récurrente et de vulnérabilités structurelles et conjoncturelles</i>	15
2.1.2 <i>Des atouts et des potentiels à valoriser pour le développement</i>	23
2.2 LES DEFIS DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET ECONOMIQUE DES REGIONS DU NORD DU MALI.....	25
2.2.1 <i>Les acteurs du développement dans le cadre institutionnel existant et à venir</i>	25
2.2.2 <i>Les enjeux de la gouvernance économique locale</i>	27
3. PHASE DE RELEVEMENT RAPIDE	29
4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DÉVELOPPEMENT DES REGIONS DU NORD DU MALI.....	34
4.1. QUELQUES PERSPECTIVES POUR LEVER LES CONTRAINTES ET VALORISER LES POTENTIALITES EN VUE DU DECOLLAGE ECONOMIQUE DES REGIONS DU NORD DU MALI	34
4.1.1 <i>Mesures visant à desserrer les contraintes de développement</i>	34
4.1.2 <i>Mesures permettant de valoriser les potentialités des territoires et terroirs locaux</i>	34
4.2 RAPPEL DES STRATEGIES EXISTANTES	36
4.2.1 STRATEGIES EXISTANTES AU NIVEAU NATIONAL.....	36
4.2.2 <i>Stratégies existantes au niveau régional</i>	37
4.2.3 <i>Stratégies interrégionales</i>	38
4.3 VISION, OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION	39
4.3.1 <i>Vision</i>	40
4.3.2 <i>Objectifs de la Stratégie Spécifique de Développement du Nord du Mali</i>	40
4.3.3 <i>Axes stratégiques d'intervention</i>	41
4.4 APERÇU DES AXES STRATEGIQUES	41
4.4.1 <i>Axe I : Amélioration de la gouvernance globale</i>	41
4.4.2 <i>Axe II : Développement social et Accès aux services sociaux de base</i>	46
4.4.3 <i>Axe III : Développement économique et Infrastructures</i>	49
5. ESQUISSE DU PLAN D'ACTIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE SPECIFIQUE DE DEVELOPPEMENT	54
5.1 <i>Mesures, projets et programmes retenus</i>	54
5.2 <i>Coût du Plan d'actions d'opérationnalisation de la Stratégie (extrait de l'Annexe 3 de l'Accord)</i>	55
6. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	55
6.1 MODALITES PRATIQUES DE MISE EN PLACE DU FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	55
6.2 APPROCHE LIEE A L'IDENTIFICATION DES PROJETS ET PROGRAMMES PRIORITAIRES	56
6.2.1 <i>Portefeuille initial de projets et programmes sélectionnés</i>	56
6.2.2 <i>Proposition d'une stratégie pour le choix des projets structurants</i>	56
6.3 SEQUENCES DE MISE EN PLACE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	58
6.4 MODALITES DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS	58
6.5 PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERMES	58
6.6 DISPOSITIF DE SUIVI – EVALUATION LIE AU FDD	59
7. PILOTAGE ET SUIVI – EVALUATION	60
8. ANNEXES	X

LISTE DES CARTES, TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ENCADRES

CARTES

Carte 1 Découpage Administratif de la République du Mali	13
Carte 2 Effectif de la Population des Régions et Cercles du Mali.	16
Carte 3 Principales infrastructures structurantes prévues dans le Nord du Mali :	51

TABLEAUX

Tableau 1 : Taux brut de scolarisation par sexe en 2013 – 2014.....	21
Tableau 2 Répartition des 44 projets/programmes retenus dans le Programme d'Urgence	30
Tableau 3 Répartition du financement de la 1 ^{ère} Phase	30
Tableau 4 Répartition du financement de la 2 ^{ème} Phase	31
Tableau 5 Récapitulatif du coût du plan intérimaire (en milliers de FCFA)	32
Tableau 6 Les prévisions du plan intérimaire ont été rehaussées de la manière suivante :	32
Tableau 7 Etat d'exécution financière du PUR.....	33
Tableau 8 Visions et orientations définies dans les PSDR des régions du Nord.....	38
Tableau 9 : Détail du contenu des principaux axes stratégiques proposés dans la Stratégie Spécifique	41
Tableau 10 : Répartition du coût du plan d'actions entre les différents axes stratégiques	55

GRAPHIQUES

Graphique 1 Répartition de la population selon les régions au Mali en 2017 (en pourcentage).	15
Graphique 2 Activités exercées par les populations déplacées	19
Graphique 3 Taux de chômage par région au Mali en 2017 (en %).....	20
Graphique 4 Evolution du taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans).	20
Graphique 5 Evolution du nombre moyen de personnel de santé (avant et après la crise de 2012).	22
Graphique 6 Taux d'accès à l'eau par région au Mali en 2015.....	23

ENCADRÉS

Encadré 1 La Mission d'Identification et d'Evaluation Conjointe au Nord du Mali (MIEC/NORD-MALI) .	14
Encadré 2 Principales mesures visant à opérationnaliser les entités nouvellement créées (régions de Ménaka et de Taoudénit, Cercles de Almoustarat et de Achibogo)	44
Encadré 3 L'Aménagement du Territoire au cœur de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali	45
Encadré 4 La problématique de la fourniture de services sociaux de base, fonctionnels et de qualité dans les régions du Nord du Mali :	49
Encadré 5 Des idées de filières porteuses pour le Nord du Mali (selon le rapport de la MIEC/Nord – Mali)	53

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACCM	Association des Collectivités Cercles du Mali
ADR	Agence de Développement Régional
AMM	Association des Municipalités du Mali
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
ARM	Association des Régions du Mali
BTP	Bâtiments Travaux Publics
CFCT	Centre de Formation et de Perfectionnement des Collectivités Territoriales
CNCA	Comité National de Coordination de la Mise en Œuvre de l'Accord
CPER	Contrat Plan Etat Région (ou District)
CPS/MEN	Cellule de Planification et de Statistique/Ministère de l'Education Nationale
CPS SICAEPIP	Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé.
CSA	Comité de Suivi de l'Accord
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSCR 2012-2017	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2012-2017
CT	Collectivités territoriales
CT/CSLP	Cellule Technique su Cadre Stratégique de Lutte contre La Pauvreté
DDR	Désarmement Démobilisation et Réinsertion
DER	Développement Economique Régional
DNAT	Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
DNCT/DGCT	Direction Nationale/Générale des Collectivités Territoriales
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
ENP MALI 2025	Etude Nationale Prospective "Mali 2025"
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
FDD	Fonds de Développement Durable
FNACT	Fonds National d'Appui des Collectivités Territoriales
HCC	Haut Conseil des Collectivités
HR-PR	Bureau du Haut Représentant du Président de la République
INSTAT	Institut National de la Statistique
LOPM	Loi d'Orientation et de Programmation Militaire
LOPSS	Loi d'Orientation et de Programmation du Secteur de la Sécurité
MIEC/NORD-MALI	Mission d'Identification et d'Evaluation Conjointe au Nord du Mali
OI	Observateur Indépendant
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PAG 2013-2018	Programme d'Actions du Gouvernement pour la période 2013-2018
PDA/RN	Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord du Mali
PDD/RN	Programme Décennal de Développement des Régions Nord du Mali
PDESC	Programme de Développement Economique Social et Culturel
PIB	Produit Intérieur Brut

PPP	Partenariat Public Privé
RSS	Réforme des Services de Sécurité
SDER	Stratégie de Développement Economique Régional
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SSD/RN	Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali
TDRL	Taxe de Développement Régional et Local

AVANT - PROPOS

Il s'avère indispensable que les principaux acteurs du processus de mise en œuvre de l'**Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali**, issu du processus d'Alger et signé à Bamako les **15 mai et 20 juin 2015**, aient une compréhension commune de la nature et du contenu du document de stratégie à élaborer conformément aux dispositions pertinentes dudit Accord, ainsi que de la démarche appropriée de planification pour y parvenir.

En effet, la Stratégie de Développement Economique Régional (**SDER**) définit, en règle générale, à l'échelle de la région, le cadre, les objectifs et les orientations stratégiques de développement économique, social et culturel, en tenant compte des spécificités de la région, en synergie avec l'ensemble des autres régions du pays, en cohérence et en alignement sur les stratégies nationales existantes. La stratégie, elle – même, découle d'un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (**SRAT**).

La stratégie ainsi définie servira ensuite de cadre de référence pour élaborer un programme de développement sous la forme de Plan Stratégique de Développement Régional Intégré (**PSDRI**), qui lui met l'accent sur les actions à mener et les investissements prioritaires à réaliser pour l'atteinte des objectifs retenus au terme de l'horizon temporel défini.

Dans le cas présent, il s'agira donc de faire le même exercice mais à l'échelle des cinq (5) régions concernées (Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit), tout en s'assurant que les spécificités ou les différences régionales, sociales et culturelles sont correctement prises en compte. En effet, ces régions sont diverses et plurielles aussi bien des points de vue géographique et historique que communautaire. Cette diversité et cette pluralité doivent être la base tangible des actions de développement à venir.

L'approche d'une stratégie spécifique de développement, couplée avec une vision nationale à l'horizon long terme (Etude Nationale Prospective - "**ENP –Mali2025**") sera une composante clé du succès de la démarche préconisée. La réponse à l'urgence (court terme, période intérimaire) ayant été prise en charge dès 2015, dans le cadre d'une phase de relèvement rapide dont la Stratégie Spécifique de Développement des régions du Nord fait état et prend acte, celle-ci se propose de traiter du développement durable des régions du Nord conformément à l'esprit de l'Accord de Paix et en s'appuyant sur le diagnostic des besoins réalisés par la **Mission d'Identification et d'Evaluation Conjointe au Nord du Mali (MIEC/Nord-Mali)**.

Ainsi, la stratégie sera conçue comme un document - cadre, qui fixe les grandes orientations et règles du jeu en matière de développement au niveau des cinq (5) régions pour les prochaines années, mais qui ne précise pas de manière détaillée et figée, exhaustive et restrictive, le contenu des projets et programmes de développement à mettre en œuvre. Ceux-ci seront portés par les responsables régionaux et locaux, notamment à travers leurs exécutifs respectifs (Conseils Régionaux, Locaux et Communaux). La stratégie sera donc un cadre dans lequel ces responsables devront inscrire leurs actions futures, notamment en matière de développement économique, social et culturel.

Les principes de base qui ont été observés pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie spécifique de développement sont, entre autres :

- ☞ La prise en considération du diagnostic des besoins réalisés par la Mission d'Identification et d'Evaluation Conjointe au Nord du Mali réalisée par la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement, la Banque Mondiale et l'Organisation des Nations Unies entre juillet 2015 et mars 2016 ;
- ☞ La priorisation en fonction des principes d'effets multiplicateurs recherchés, de faisabilité technique étudiée, et du critère sécuritaire conjoncturel ;

- ☞ Large participation des populations concernées à travers la consultation formelle de leurs représentants élus, des services techniques déconcentrés, des collectivités territoriales, du secteur privé et des organisations de la société civile, durant tout le processus d'élaboration de la stratégie ;
- ☞ Synergie à rechercher entre l'expertise des niveaux central, régional et local dans la conduite de la réflexion, dans le but de pouvoir mieux saisir les réalités régionales et locales ;
- ☞ Prise en compte de la « régionalisation » comme mode opératoire de la décentralisation « renforcée » ou « poussée » qui se traduira, à terme, par le transfert effectif de larges compétences et de ressources de l'Etat central aux Collectivités territoriales ;
- ☞ Intégration dans la réflexion des mutations liées à la gouvernance économique, notamment le déclin annoncé de l'Aide Publique au Développement et l'essor du Partenariat Public Privé comme d'intervention privilégiée dans la mise en œuvre des projets et programmes ;
- ☞ Recherche de complémentarité et de synergie, d'une part, entre les régions du Nord du Mali et le reste du pays, et d'autre part, entre elles et les territoires transfrontaliers des pays voisins ;
- ☞ Démarche évolutive et caractère itératif du document de stratégie : il s'agit de définir des orientations pour les court, moyen et long termes, donc de prendre en compte des éléments de prospective.

L'acceptation de cette démarche et le respect des principes ainsi énoncés, faciliteront, en grande partie, la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, car il convient de rappeler ici que ledit Accord fera l'objet d'une évaluation indépendante, évaluation qui doit être menée à la satisfaction de l'ensemble des Parties signataires.

RESUME EXECUTIF

1. Dans le cadre de la sortie de crise multidimensionnelle de 2012, l'« **Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali** » signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 à Bamako, prévoit au niveau de son volet « développement économique, social et culturel », la conduite d'une « **Mission d'Identification et d'Evaluation Conjointe au Nord du Mali** » (MIEC/Nord-Mali), afin de procéder à l'identification des besoins en matière de relèvement rapide, de réduction de la pauvreté et de développement de cette partie du pays (régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka, et Taoudénit). Cette mission d'évaluation doit déboucher sur l'élaboration d'une « **stratégie spécifique de développement** » de ces régions, stratégie élaborée et mise en œuvre de façon participative et consensuelle et avec l'appui des partenaires au développement du Mali.
2. Pour être conforme à l'esprit de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, ladite stratégie doit être conçue comme une stratégie de développement intégré à l'échelle des cinq (5) régions concernées. Elle devra néanmoins rester suffisamment « spécifique » grâce à la prise en compte des particularités de chacune de ces régions, tout en étant en parfaite cohérence avec le niveau national et les engagements sous régionaux, régionaux et internationaux souscrits par le Mali.
3. Les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka, et Taoudénit, se caractérisent par des contraintes physiques et climatiques pesantes, un déficit prononcé en matière d'infrastructures de base et une gestion institutionnelle qui mériterait d'être améliorée et adaptée aux spécificités locales.
4. Les analyses effectuées sur les causes des rébellions armées récurrentes au Nord s'accordent sur les éléments explicatifs suivants : (i) l'extrême vulnérabilité des populations et de leurs systèmes locaux de production (agriculture fluviale, maraîchage, élevage extensif, cueillette, etc.) face aux aléas climatiques, (ii) une gouvernance locale parfois inadaptée aux réalités locales et qui a du mal à répondre efficacement aux préoccupations des populations, (iii) l'insuffisance et/ou l'inadaptation des actions de développement mises en œuvre, (iv) les pesanteurs sociales entravant les évolutions dans le sens souhaité du progrès socioculturel et (v) l'essor d'une économie criminelle favorisée par la déstructuration de certains pays du champ.
5. Tous ces aspects constituent un ensemble de facteurs "limitants" qui se sont traduits par une asymétrie de développement des régions du Nord, par rapport aux autres régions du pays.
6. Les défis à relever pour le développement des régions du Nord sont considérables, mais leur desserrement est incontournable pour hisser les régions du Nord du Mali au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs sinon de perspectives de développement, et ainsi permettre, à terme, l'émergence du pays dans son ensemble.
7. Les contraintes à desserrer et les atouts à valoriser recoupent de manière transversale et stratégique les champs de la gouvernance globale, du développement social et de l'accès aux services sociaux de base et du développement économique et des infrastructures. Au sein de chacun de ces champs, des mesures et actions de court terme et des interventions de moyen et long termes sont nécessaires.
8. Sur la base de l'analyse diagnostique des principales caractéristiques et des grandes tendances de développement économique social et culturel de ces régions à l'horizon temporel de 10 à 15 ans, fixé dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, **la vision** de développement souhaitée peut être formulée comme suit :

« Des régions pacifiées, dotées d'administrations solides et d'infrastructures adéquates, où la création de richesses est accrue et le bien-être des populations est assuré, dans un Mali uni et émergent ».

9. En somme, il s'agit de mettre les régions du Nord du Mali au cœur de la consolidation de l'unité nationale et de l'émergence du pays, pour le bonheur des générations futures de Maliens.

10. **L'objectif général** retenu pour la Stratégie est emprunté à l'article 35 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation à savoir : « **hisser les régions du Nord du Mali au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement, et ce dans un délai n'excédant pas une période de 10 à 15 ans** ».

11. Cet objectif vise essentiellement à élever les indicateurs de développement des cinq (5) régions du Nord au niveau moyen de l'ensemble du pays, tout en privilégiant les cibles préconisées dans les nouveaux **"Objectifs de Développement Durable" (ODD)**, adoptés par la Communauté internationale en septembre 2015 à New York.

12. Cet objectif général sera recherché à travers trois (3) objectifs spécifiques qui découlent des constats issus de l'analyse diagnostique d'une part, et des résultats provisoires de la MIEC Nord – Mali, d'autre part. Ces objectifs spécifiques sont formulés comme suit :

- **Améliorer la gouvernance globale des régions du Nord du Mali ;**
- **Promouvoir le développement social et l'accès aux services sociaux de base des régions du Nord du Mali ;**
- **Accélérer le développement économique des régions du Nord du Mali à travers la réalisation d'infrastructures et l'appui aux filières porteuses.**

13. **Le coût total du Plan d'Actions tiré de l'Annexe 3 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation**, est estimé à **2 194,125 milliards de FCFA**. L'Axe III, le développement économique et les infrastructures, est celui nécessitant le plus d'efforts financiers : **1 854,955 milliards de FCFA, soit 84,54%** du coût total. Il est suivi respectivement du développement social et de l'accès aux services sociaux de base (**175,131 milliards de FCFA, soit 7,98%**) et de l'amélioration de la Gouvernance globale (**164,158 milliards de FCFA, soit 7,48%**).

14. Sur ce montant de **2 194,245 milliards de FCFA**, **environ 243,414 milliards de FCFA, (soit 11,09 %), sont acquis** sur la base de projets et programmes bien identifiés, et environ **1 950,831 milliards de FCFA, (soit 88,91% %), sont à rechercher** et constituent donc un gap de financement du Plan d'Actions prioritaires (Annexe 3 de l'Accord).

15. L'article 37 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation prévoit qu'une « Conférence d'appel de fonds sera convoquée dans les deux mois suivant l'élaboration de la Stratégie spécifique de développement. La Conférence instituera un **Fonds pour le Développement Durable** qui servira d'outil de financement de la Stratégie Spécifique de Développement ». C'est le lieu donc de présenter les modalités de mise en place du Fonds, les critères de sélection des projets et programmes éligibles, ainsi que les mécanismes de gouvernance et de gestion requis pour une telle ingénierie financière.

16. **L'Etat malien, en s'engageant pour une gouvernance économique à la hauteur des enjeux, montrera l'exemple en abondant le Fonds par une partie de son effort de paix réparti selon le schéma suivant, en fonction des options définitives qui seront arrêtées en rapport avec le Ministère chargé des Finances :**

- engagement et contribution de l'Etat pour l'effort de paix : **300 milliards de FCFA sur 3 ans (2016-2018)**, soit environ **457 millions d'€ (ou 500 millions de \$ US)**. Cette contribution de l'Etat sera basée sur l'effort budgétaire et la fiscalité spéciale ;
- sollicitation, en retour, de **l'accompagnement des partenaires** en ciblant prioritairement les rubriques budgétaires et fiscales qui concernent l'urgence humanitaire, les besoins sociaux de base et les projets à impact rapide ;
- invitation aux partenaires à concevoir, ensemble, le dispositif de gouvernance économique et financière du Fonds, découlant de la contribution malienne et du concours des autres contributeurs.

17. Le Fonds de Développement Durable peut être ainsi conçu comme le lieu de rencontre des programmes et projets structurants, des capitaux pour les financer, des savoir-faire pour les réaliser, des acteurs pour les porter et des entrepreneurs pour les développer en partenariats.

18. Les problématiques de gestion et de suivi des projets restent des déterminants du succès de la mise en œuvre du Fonds, notamment par la qualité de sa gouvernance économique.

19. Le pilotage et la mise en œuvre, ainsi que le suivi - évaluation de la Stratégie Spécifique de Développement des régions du Nord du Mali, se feront à plusieurs niveaux et impliqueront plusieurs cadres de concertations et plusieurs acteurs. Ainsi, l'Accord pour la Paix et la Réconciliation prévoit en son article 35 que « **le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie sera assuré par le Conseil Consultatif de la Zone de Développement, avec le soutien des institutions et autorités compétentes** ».

20. En outre, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre globale de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, plusieurs mécanismes et cadres de concertation ont été créés ou sont prévus, à savoir : (i) le Bureau du Haut Représentant du Président de la République (**HR-PR**) ; (ii) le Comité de Suivi de l'Accord (**CSA**) ; et (iii) l'Observateur Indépendant (**O.I.**) institué par l'article 63 de l'Accord.

21. **Il s'agira donc d'assurer une complémentarité et de trouver une synergie, à tout moment et en tout lieu, entre les différents intervenants dont la préoccupation commune doit être la mise en œuvre « diligente » et « intelligente » de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, à la satisfaction de toutes les Parties prenantes.**

INTRODUCTION

22. Dans le cadre de la sortie de crise multidimensionnelle de 2012, le Gouvernement de la République du Mali s'est doté d'un **Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2013-2018** qui ambitionne de traduire concrètement dans les faits les priorités du Président de la République **Ibrahim Boubacar KEÏTA** à travers notamment : (i) la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes ; (ii) la réconciliation des Maliens et la consolidation de la cohésion sociale ; (iii) la refondation des institutions publiques et l'approfondissement de la démocratie ; (iv) la promotion des femmes et des jeunes et ; (v) la construction d'une économie émergente. Un des axes majeurs de ce **PAG 2013-2018** est «**la mise en place d'institutions fortes et crédibles**», dont l'un des objectifs est « d'approfondir la décentralisation ».

23. En effet, après dix ans de mise en œuvre, le processus de décentralisation au Mali semble marquer le pas dans sa dynamique. Pour lui donner un nouveau souffle, les **Etats Généraux de la Décentralisation** ont été organisés par le Gouvernement malien, les 21, 22 et 23 octobre 2013. Suite aux recommandations issues de ces assises, il a été formulé une nouvelle vision pour une décentralisation renforcée, fondée sur la « **régionalisation** », mettant le développement régional au centre de la gouvernance, de la croissance économique et de la solidarité nationale, tout en garantissant le respect des diversités territoriales et culturelles, et en préservant l'unité nationale et l'intégrité du territoire.

24. Pour opérationnaliser cette approche le Gouvernement malien a adopté un document - cadre de la politique de décentralisation renforcée dont l'un des axes stratégiques préconise de «**mettre la Région au centre du développement économique, social et culturel, en faisant d'elle le lieu de mise en cohérence des planifications nationales et locales**». Parmi les actions prioritaires retenues dans cet axe stratégique, il a été prévu, entre autres, de : (i) élaborer et adopter le cadre national d'orientation du Développement Economique Régional (**DER**), (ii) doter les régions de Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (**SRAT**) et de programmes pluriannuels de développement économique, social et culturel.

25. En outre, il s'avère nécessaire, conformément aux règles en matière de bonnes pratiques, que l'élaboration du programme de développement d'une région, se fonde sur l'existence d'une stratégie de développement intégré de cette région.

26. Par ailleurs, dans le cadre de la sortie de crise multidimensionnelle de 2012, l'«**Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali**», issu du processus d'Alger, signé les 15 mai et 20 juin 2015 à Bamako, prévoit au niveau de son volet « développement économique, social et culturel », la conduite d'une « mission d'identification et d'évaluation conjointe au Nord du Mali » (**MIEC/Nord - Mali**), afin de procéder à l'identification des besoins en matière de relèvement rapide, de réduction de la pauvreté et de développement de cette partie du pays (régions de Gao, Kidal, Ménaka, Taoudénit et Tombouctou). Cette mission d'évaluation doit déboucher sur l'élaboration d'une « stratégie spécifique de développement » de ces régions, stratégie qui sera élaborée et mise en œuvre de façon participative et consensuelle et avec l'appui des partenaires au développement du Mali.

27. Pour être conforme à l'esprit de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, ladite stratégie doit être conçue comme une stratégie de développement intégré à l'échelle des cinq (5) régions concernées et des zones connexes¹.

¹ Voir l'**Article 43 de l'Accord**, relatif à l'engagement du Gouvernement malien à promouvoir la « **coopération transfrontalière** » d'initiative locale au niveau des régions du nord du Mali.

28. Le présent document est préparé à cet effet et est le fruit d'intenses réflexions muries et largement partagées par les acteurs du développement du Mali. Il a été élaboré par un groupe ad hoc pluridisciplinaire de cadres de l'Administration publique, des experts des mouvements signataires et de la coopération technique. Un atelier national de haut niveau, présidé par Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement, s'est tenu les 17, 18 et 19 juillet 2017 pour valider le projet de stratégie spécifique de développement intégré des régions du Nord du Mali. Cet atelier a enregistré la participation des acteurs aussi bien du niveau national que du niveau régional et local : Institutions de la République, Bureau du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord, Départements ministériels, Services techniques centraux et régionaux de l'Administration, Organisations de la Société civile et du Secteur privé, Collectivités territoriales, Partenaires techniques et financiers, Mouvements signataires de l'Accord.

Le document finalisé prend en compte les commentaires et observations ainsi que les contributions issus des plénières et des travaux de groupes formulés lors de l'atelier national de validation.

Il est structuré autour de sept (7) principales parties et des annexes qui sont :

1. **Contexte et Justification ;**
2. **Analyse Diagnostique ;**
3. **Phase de relèvement rapide ;**
4. **Orientations Stratégiques ;**
5. **Esquisse du Plan d'action de mise en œuvre de la stratégie**
6. **Moyens de Mise en Œuvre de la Stratégie ;**
7. **Pilotage et Suivi – Evaluation ;**
8. **Annexes.**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

29. Les régions de Gao, Kidal, Tombouctou, Ménaka et Taoudénit, ci-après dénommées régions du Nord du Mali, se caractérisent par des contraintes physiques et climatiques pesantes, un déficit prononcé en matière d'infrastructures de base et une gestion institutionnelle qui mériterait d'être améliorée et adaptée aux spécificités locales.

30. Les analyses effectuées sur les causes des rébellions armées récurrentes depuis 1963 (1963-64, 1990-96, 2006-09, 2012 à nos jours), s'accordent sur les éléments explicatifs suivants : (i) l'extrême vulnérabilité des populations et de leurs systèmes locaux de production (agriculture fluviale, maraichage, élevage extensif, cueillette, etc.) face aux aléas climatiques, (ii) une gouvernance locale parfois inadaptée aux réalités locales, (iii) l'insuffisance et/ou l'inadaptation des actions de développement mises en œuvre, et (iv) l'érosion des valeurs sociétales et les pesanteurs sociales (rapports entre les "aînés" et les "cadets sociaux") qui ne permettent pas les évolutions dans le sens souhaité du progrès socio-culturel. Tous ces aspects constituent un ensemble de facteurs "limitants" qui se sont traduits par une asymétrie de développement des régions du Nord du Mali, par rapport autres régions du pays.

31. Le **Pacte National, signé le 11 avril 1992**, a permis d'arrêter les hostilités consécutives à la rébellion de 1990 et de fournir un cadre de résolution durable du conflit. Ainsi, des efforts ont été déployés en matière de développement économique, social et culturel par le Gouvernement malien et ses partenaires techniques et financiers, en faveur des populations des régions du Nord du pays.

32. Toutefois, en dépit des efforts consentis par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires, on observe une tendance cyclique à la récurrence des phénomènes de rébellions dans la partie septentrionale du pays (événements du 23 mai 2006 survenus à Kidal, attaque de Ménaka du 17 janvier 2012 suivie de l'occupation des 2/3 du territoire national par des mouvements armés dont certains sont hostiles à l'unité nationale ou alliés à des groupes djihadistes). Ce qui ébranle les Institutions et les fondements mêmes de l'Etat, annihile les efforts de développement et affecte, sérieusement, la cohésion nationale et le «vivre ensemble» entre Maliens.

33. Face à cette situation préoccupante, le Gouvernement de la République du Mali a toujours privilégié le dialogue pour préserver la paix, l'unité nationale et l'intégrité du territoire. L'**Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali**, issu du processus d'Alger, signé à Bamako les 15 mai et 20 juin 2015, qui vise la restauration de la paix, le retour de la sécurité pour les personnes et leurs biens et la relance des actions de développement dans les régions du Nord du pays, procède de ce choix courageux et salutaire d'imposer la paix par le dialogue et non par les armes.

34. Pour juguler la récurrence du phénomène de rebellions cycliques et éviter les souffrances indicibles qu'elles engendrent pour les populations, le choix de régler cette problématique à travers une approche globale et stratégique, adressant l'ensemble des problèmes identifiés et des contraintes au développement décelées, constitue en soi une option de haute portée politique et le pari sur un avenir meilleur, porteur de nouvelles espérances pour les populations des régions du Nord et de l'ensemble du Mali, car comme l'a dit un grand Homme politique et éminent esprit de son époque, adepte de la non - violence et de la paix : **«l'avenir dépend de ce que nous faisons dans le présent»²**. La finalité de la Stratégie Spécifique de Développement des régions du Nord du Mali, est donc de bâtir aujourd'hui cet avenir « désiré » et « souhaité » pour les générations futures de Maliens, du Nord au sud du pays.

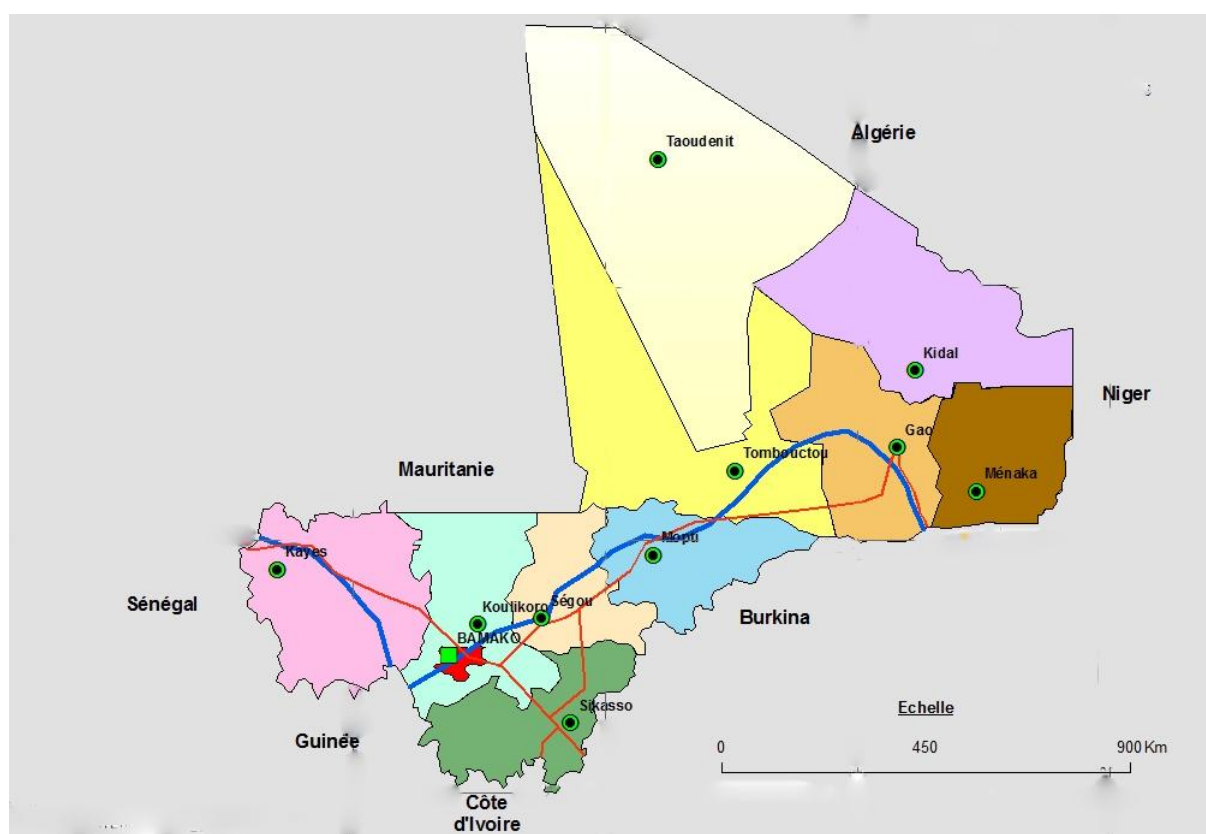
²**Mahatma GANDHI** (1869-1948) : dirigeant politique et guide spirituel, adepte de la « non – violence » et père du mouvement pour l'indépendance de l'Inde.

2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE

35. La Stratégie Spécifique de Développement des régions du Nord du Mali cherche à se fonder sur une perception claire des enjeux présents et des éléments de prospective. La démarche méthodologique utilisée pour le diagnostic synthétique se base sur la synthèse d'une sélection récente des diagnostics, des revues et des indicateurs existants à l'échelle nationale, régionale, interrégionale³, **sur le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable, 2016-2018**, sur les 15 notes thématiques produites entre juin et septembre 2015 par la Mission d'Identification et d'Evaluation Conjointe au Nord du Mali(MIEC/Nord-Mali) et par les départements sectoriels concernés, ainsi que sur **le rapport final de la Mission d'Identification et d'Evaluation Conjointe au Nord du Mali, Mars 2016 « Priorités de relèvement et de développement dans les régions du Nord du Mali »**. Un atelier d'actualisation s'est tenu les 19 et 20 juin 2017 pour actualiser la stratégie et consolider les grandes orientations.

36. Le diagnostic présente tout d'abord les régions du Nord du Mali à travers leurs contraintes et leurs potentiels dans la perspective d'un développement durable, avant de s'arrêter sur la question de la gouvernance en s'attachant d'une part aux acteurs du développement et d'autre part aux aspects économiques. Par la suite, quelques perspectives d'ordre stratégique sont esquissées.

Carte 1 : Le Découpage Administratif de la République du Mali



Source : DNAT

37. Il convient de noter que les cinq (5) régions du Nord (Gao, Kidal, Ménaka, Taoudénit et Tombouctou), représentent plus des 2/3 de la superficie du Mali et environ 8,8% de la population totale du pays.

3 Cf. Bibliographie en annexes.

Encadré 1 : La Mission d'Identification d'Evaluation Conjointe au Nord du Mali (MIEC/NORD-MALI)

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, et particulièrement de son article 36, la Banque africaine de développement (BAD) a conduit à partir de juillet 2015, une Mission d'évaluation conjointe au nord du Mali (MIEC/Nord-Mali) avec la Banque mondiale, la Banque islamique de développement et les Nations Unies.

Les trois banques de développement, et la MINUSMA ont effectué l'évaluation sous l'égide du Comité de suivi de l'Accord, en suivant la méthodologie d'évaluation des besoins post-conflit. L'insécurité persistante a imposé des restrictions majeures à l'élaboration et à la conduite de l'évaluation. Pour résoudre les difficultés d'accès aux régions du nord, la MIEC a notamment eu recours à des enquêtes de perception pour recueillir l'avis des populations. La MIEC a synthétisé et organisé les informations disponibles en produisant quinze notes thématiques. En parallèle, quatre enquêtes de perception auprès des ménages, des autorités administratives, des centres sanitaires et des personnes déplacées et réfugiées ont permis d'évaluer les priorités de la population du nord du Mali en matière de sécurité, de paix, de stabilité et de développement. Enfin, des consultations avec les autorités locales et les représentants de la société civile dans les trois régions concernées, de même qu'avec le Gouvernement et les autres parties prenantes à Bamako, ont permis d'affiner la hiérarchisation des actions proposées.

Les principes suivants ont été observés : l'effet immédiat sur la paix et la stabilité, la capacité de mise en œuvre immédiate, la réponse à des priorités urgentes telles que formulées par les populations, et le ciblage des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Ces principes ont mené à l'élaboration d'un cadre de priorisation organisé en trois piliers :

- 1/ Renforcer la paix, la résilience sociale et la gouvernance décentralisée ;
- 2/ Rétablir et développer les services sociaux de base et la protection sociale ;
- 3/ Promouvoir la reprise économique, l'emploi et les infrastructures.

Au sein de chaque pilier, les priorités ont été classées selon que la mise en œuvre soit immédiate (an 1) ou qu'elle intervienne à court (an 2), moyen et long termes (ans 3 à 6).

La MIEC/Nord-Mali a permis de réaliser un diagnostic des besoins en matière de relèvement rapide, de réduction de la pauvreté et de développement à long terme des régions du nord du Mali. Les besoins de relèvement et de développement identifiés dans le cadre de la MIEC/Nord-Mali sont estimés à 2 847 558,9 francs CFA.

Il s'agit d'une première estimation visant à donner un ordre de grandeur. Les résultats de la MIEC/Nord-Mali avaient pour objectif de servir de base pour l'élaboration de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord, qui a la charge de prioriser les actions à réaliser.

Pilier prioritaire	Coûts des activités de relèvement et de développement			
	Coûts (millions de francs CFA)			
	Année 1	Année 2	Année 3–6	Total
Renforcer la paix, la résilience sociale et la gouvernance décentralisée	109 418,6	106 762,9	213 798,2	429 979,7
Rétablir et développer les services sociaux de base et la protection sociale	77 965,8	85 011,4	473 113,6	636 090,8
Promouvoir la reprise économique, l'emploi et les infrastructures	111 523,8	319 993,0	1 349 971,6	1 781 488,4
Total	298 908,2	511 767,2	2 036 883,4	2 847 558,9

2.1 Les régions du Nord : entre vulnérabilités/fragilités et potentialités pour le Mali

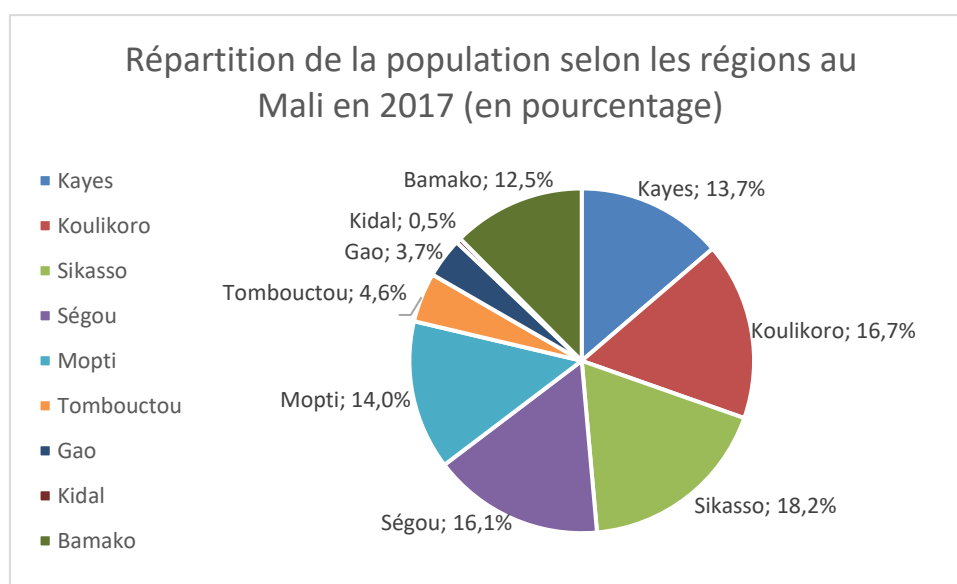
2.1.1 Les contraintes liées au site et à la crise fragilisent les populations : une zone d'insécurité récurrente et de vulnérabilités structurelles et conjoncturelles

a) Un environnement naturel et des conditions climatiques, facteurs de grande vulnérabilité

38. **L'immensité de leur territoire (plus des 2/3 du Mali) et la faiblesse de la densité de la population (moins de 3 habitant/km²) constituent des défis pour le développement des régions du Nord.** En effet, l'étendue du territoire de ces cinq régions couvre une superficie de 932.490 km², soit plus des 2/3 de la superficie totale du pays (1.241.238 km²). Au plan démographique, les cinq régions du Nord concentrent 1 670 000 habitants, soit 8,8% de la population nationale⁴ et environ 16% des communes les plus pauvres⁵. La densité moyenne est de 1,54 habitant au km² contre 13,54 habitants au niveau national.

39. Cette faible densité et l'inégale occupation de l'espace, avec un habitat globalement dispersé et de grandes disparités entre les cinq régions d'une part et entre la zone du fleuve et les zones exondées d'autre part, rendent difficile l'aménagement équilibré du territoire, la fourniture de services sociaux de base à des coûts optimaux.

Graphique 1 : Répartition de la population selon les régions au Mali en 2017 (en pourcentage).



Source : INSTAT, EMOP - 2017

40. **L'enclavement de la zone pénalise la présence de l'Etat et son intégration régionale.** Il se manifeste entre les cinq régions elles-mêmes, avec le reste du pays et avec les pays voisins. Le réseau routier bitumé est limité, le fleuve Niger n'est navigable que pendant une brève période de l'année, les liaisons routières existantes sont insuffisantes et méritent d'être renforcées dans le but de favoriser les échanges commerciaux dans le cadre de l'intégration sous régionale et régionale.

41. **Le manque d'infrastructures structurantes handicape le développement** et appelle un investissement massif sur le long terme. Le niveau global de développement est inférieur au reste du

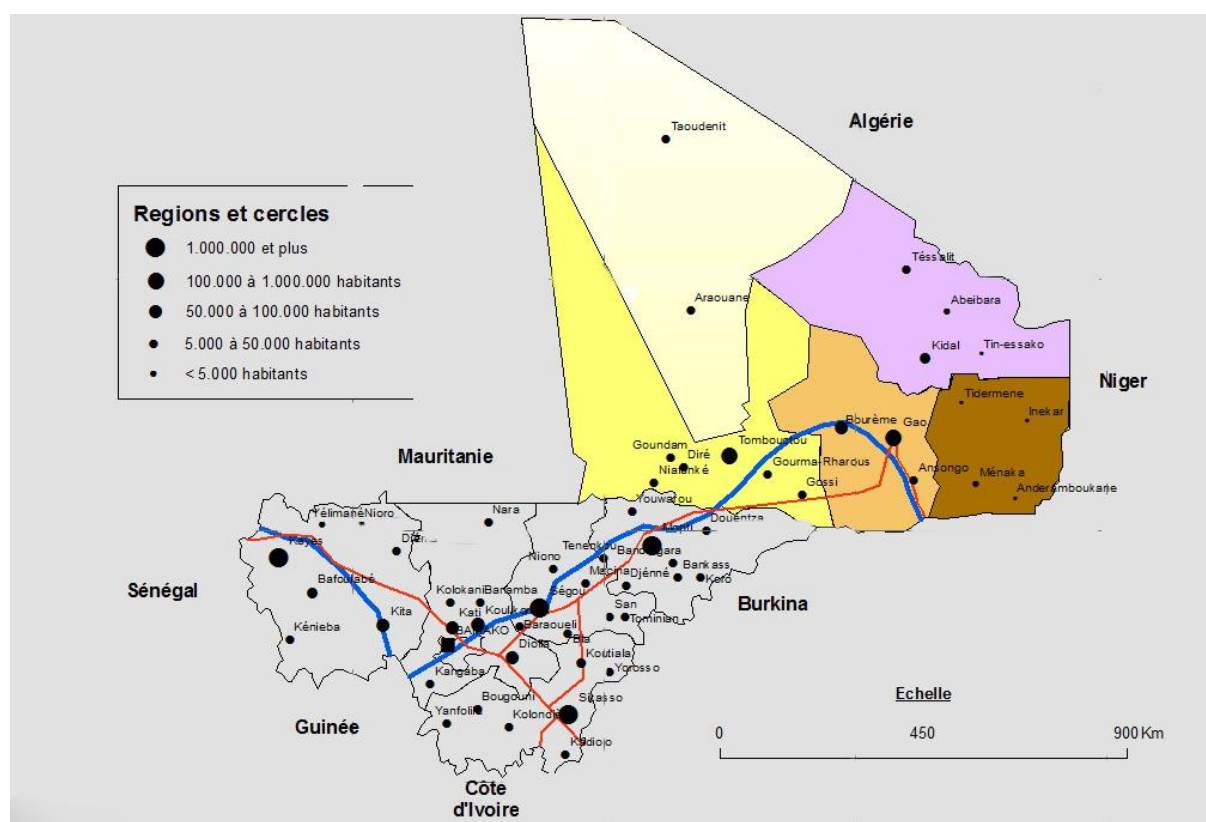
4 Direction Nationale de la Population, mars 2017

5 Source : INSTAT : EMOP 2015

pays : manque de routes structurantes d'intérêt régional, national et supranational, aéroports régionaux mal équipés et peu fréquentés, faible navigabilité du fleuve Niger durant une longue période de l'année, production énergétique (thermique, solaire et hydroélectrique) insuffisante, manque d'ouvrages d'irrigation.

42. **Les contraintes environnementales et climatiques exercent une forte pression sur les ressources naturelles qui constituent une des sources de conflits entre les différentes communautés et couches socioprofessionnelles.** Les régions du Nord sont soumises à un changement perpétuel du milieu physique caractérisé par une aridité prédominante et une situation de désertification achevée ou très avancée, ainsi qu'un ensablement généralisé qui affecte tous les secteurs de développement. L'ensablement des cours et points d'eau (fleuve Niger, lacs, mares et puits), des terres agricoles, des voies de communications routières et fluviales, des habitations et des pâturages fait que **l'espace vital se rétrécit d'année en année et se ramène parfois à la vallée du fleuve Niger**. A l'horizon de dix (10) à quinze (15) ans, mentionné dans l'Accord pour la Paix, les perspectives démographiques rurales et urbaines et les changements climatiques vont accentuer ce phénomène.

Carte 2 : Effectif de la Populations des Régions et Cercles du Mali.



Source : DNAT

43. **Les systèmes de production, les populations et le cheptel sont vulnérables face aux aléas climatiques.** L'accès aux facteurs de production (terre, eau, cheptel) est difficile et les systèmes de production sont faiblement intensifiés et peu diversifiés, l'agriculture reste fortement dépendante des aléas climatiques dont le déficit de pluviométrie provoque l'insécurité alimentaire. La sécheresse provoque de façon récurrente l'effondrement des productions agricoles et pastorales. Ainsi, par exemple, le déficit de fourrage en 2015, a engendré une transhumance précoce, et a accru la pression des troupeaux sur les zones de pâturage existantes et les ressources en eau, disponibles.

44. A l'échelle nationale, les exportations de bétail sont passées de 46 milliards de F CFA en 2011 à 17,3 milliards de F CFA en 2014, et 115 milliards de F CFA en 2015, pour revenir à 60 milliards en 2016⁶. Les capacités locales de production sont faibles du fait du tissu économique peu développé au Nord.

45. **L'insécurité alimentaire** sévère, nécessitant un appui immédiat aux moyens d'existence, est une contrainte structurelle aggravée par la crise. Elle concerne en 2017 plus de 495 000 maliens pendant la période de soudure (juin-août), dont plus 280 000 dans les régions de Gao, Kidal Ménaka, Taoudéni, Tombouctou, et dans les cercles au Nord de la région de Mopti⁷. Dans le même temps, l'insécurité alimentaire modérée concerne 2,7 millions de personnes, soit 17% de la population nationale. La raréfaction des zones pastorales détériore les perspectives d'emploi des jeunes populations pastorales.

46. L'ONU et ses partenaires facilitent l'exécution du plan d'action du Gouvernement visant à aider les personnes en situation d'insécurité alimentaire grave. De plus, en termes de prévention via les projets de cantines scolaires et de couverture de supplémentation, plus de 661 791 enfants et femmes enceintes et allaitantes ont été touchés par la campagne 2016 dans le cadre du Plan National de Réponse 2016.

b) **La situation sécuritaire, humanitaire et économique post-conflit armé, demeure critique et appelle une réponse d'urgence**

47. **Depuis 2012, le conflit armé a décuplé l'insécurité des biens et des personnes, provoqué le déplacement massif des populations**, le repli au sud de tous les services publics de l'Etat, et la destruction d'une partie importante des locaux publics et du tissu économique et social. En septembre 2015, 400 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et à l'étranger étaient retournées chez elles dans les régions du Nord.

48. En mars 2017, environ 45 800 personnes étaient toujours déplacées internes au Mali (essentiellement dans les régions des Tombouctou, Gao et Kidal) contre 90 200 en juin 2015⁸ et le chiffre des réfugiés maliens dans les pays voisins, en l'occurrence le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie est passé de 136 000 depuis 2015 à 141 450, en raison des attaques ciblant des civils dans les régions de Ségou et Mopti en 2016 et 2017⁹.

49. Depuis la signature de l'Accord, le pays a été frappé par plusieurs attentats terroristes meurtriers, à Bamako, Mopti, et Gao notamment. Le processus de paix a été mis à l'épreuve le 18 janvier lorsqu'un attentat a eu lieu dans le camp du mécanisme opérationnel de coordination (MOC) de Gao. Le nombre d'attaques revendiquées par des groupes extrémistes violents est passé de 28 en 2015 à 85 en 2016, et l'insécurité a connu une extension vers les régions du centre, mettant en danger les civils. Un plan de sécurisation intégrée des régions du centre du pays (Mopti et Ségou) a été adopté par le Gouvernement en matière de sécurité, développement, gouvernance et de communication.

50. **Le processus de retour de l'Etat**, amorcé par les autorités de la transition puis freiné par la reprise des hostilités après le 17 mai 2014, est menacé à cause d'un repli des préfets et sous-préfets, des

6 Sources : Annuaire statistique 2015 CPS SICAEPPI.

7 Sources : Conseil de Sécurité des Nations Unies, rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, 30 mars 2017.

8 DTM/DNDS, 17 juin 2015

9 UNHCR, 30 juin 2015 et Conseil de sécurité des Nations Unies, rapport du Secrétaire général sur la situation du Mali, 30 mars 2017.

services déconcentrés de l'Etat, principalement les services de base, de justice et de sécurité, si des dispositions n'étaient pas rapidement prises pour la sécurisation des localités.

51. Les autorités administratives de la région de Kidal aussi bien que les fonctionnaires servant dans les services déconcentrés de l'Etat ont tous été évacués de cette ville et se sont repliés sur Gao ou sur les capitales régionales du sud du pays. Fin mars 2017, un tiers des agents publics (dont le personnel des services judiciaires et pénitentiaires) ont été redéployés dans les régions du Nord.

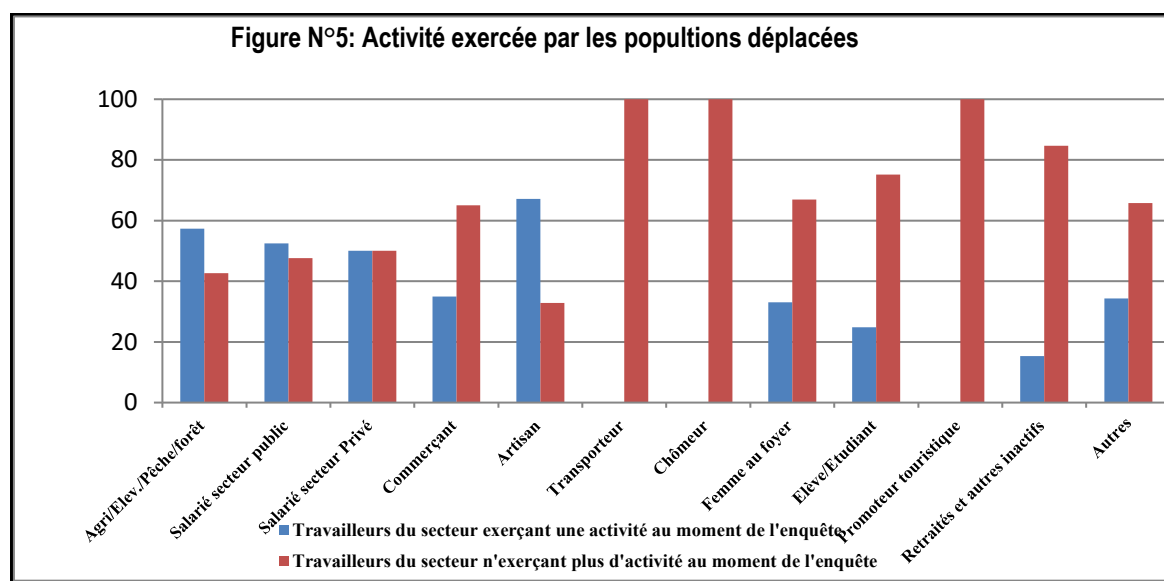
52. La promulgation de la Loi N° 2016-13 du 10 mai 2016, instituant les Autorités intérimaires suite à la modification du Code des Collectivités territoriales et l'adoption du Décret N°2016-0332 /P-RM du 18 mai 2016 fixant les modalités de mise en place desdites Autorités, devraient permettre d'accélérer le processus de mise en œuvre de l'Accord. Après une réunion du Comité de Suivi de l'Accord de haut niveau le 10 février 2017, elles ont été mises en place le 28 février 2017 à Kidal, le 2 mars 2017 à Gao et à Ménaka, le 13 avril 2017 à Taoudénit et Tombouctou¹⁰.

53. **Le relèvement économique nécessite une action d'urgence.** L'occupation des villes du Nord par les mouvements armés a eu pour conséquence la **destruction d'une partie importante du tissu économique et social** des régions de Kidal, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudénit, et en partie de Mopti et Ségou. Des boutiques et marchés ont été pillés, des bureaux des agences bancaires saccagés, des infrastructures de base détruites. Les activités touristiques, hôtelières, commerciales et industrielles et toutes les activités bancaires se sont arrêtées dans les zones affectées par la crise, du fait du retrait des institutions financières.

54. Une enquête réalisée par l'ODHD auprès des populations déplacées de Mopti, Ségou et Bamako a permis de constater que 74% des chefs de ménages déplacés exerçaient habituellement avant la crise une activité économique. Ils n'étaient plus que 40% à exercer une activité au moment de l'enquête. Si les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs ont continué majoritairement à exercer une activité après leurs déplacements, il n'en est pas de même des transporteurs, des promoteurs touristiques et des femmes aux foyers qui sont restés majoritairement sans activité.

10 Source : Bureau du Haut représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, secrétariat permanent, Mémo sur la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, (situation en juin 2017).

Graphique 2 : Activités exercées par les populations déplacées



Sources : Enquête auprès des populations déplacées, ODHD-PNUD octobre 2012

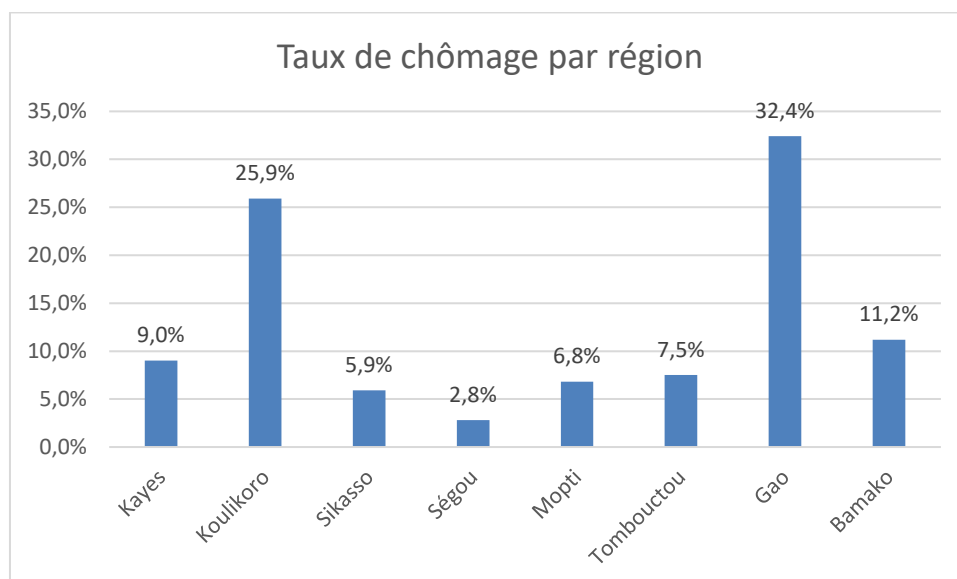
55. **Dès septembre 2013, l'Etat structure avec ses partenaires la phase de relèvement rapide**, qui a trait aux actions humanitaires d'urgence et à la reconstruction, à travers le Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD-RN), et à partir de 2015 à travers la coordination des interventions d'urgence dans le cadre du Plan d'Urgence et de Relèvement pour la Mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali pendant la période intérimaire (PUR), piloté par le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord.

56. **La pauvreté des populations s'est accrue entre 2012 et 2015, puis connaît une tendance à la baisse depuis 2016 au niveau national**¹¹. Elle reste relativement élevée dans certaines régions du Nord, particulièrement la région de Gao, et parmi les jeunes et les femmes. En 2017, le taux de chômage a atteint 7,5% dans la région de Tombouctou, 32,4% dans la région de Gao, et certainement encore plus dans la région de Kidal pour laquelle il n'y a pas de données¹².

¹¹ Indice de pauvreté de 46,9% en 2014 et de 46,8% en 2016. L'indice de pauvreté est de 16,9% à Tombouctou et de 52,5% à Gao en 2016, ce qui est sensiblement moins que dans les régions de Mopti, Ségou et Sikasso.

¹² Indicateurs socio-économique 2011-2015 par région, INSAT septembre 2015

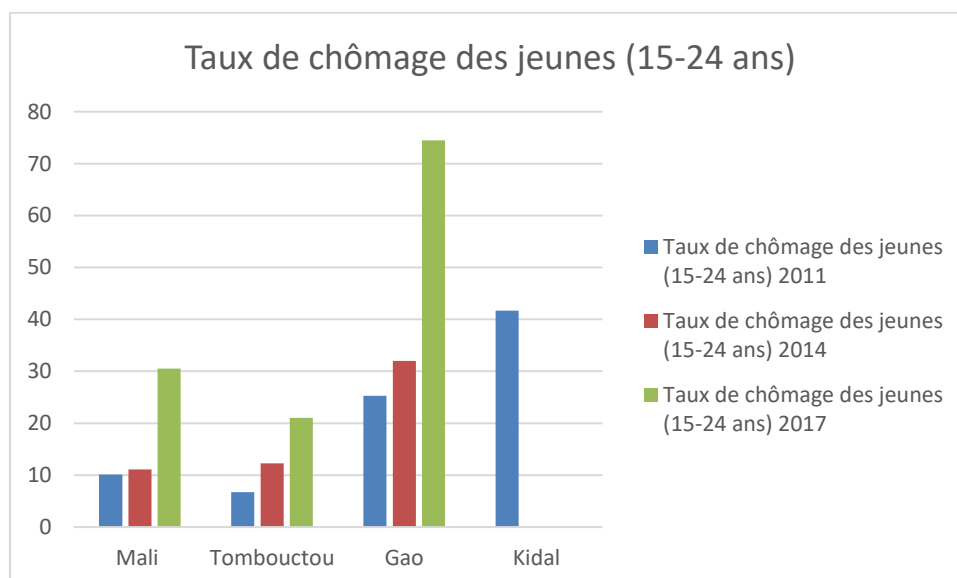
Graphique 3 : Taux de chômage par région au Mali en 2017 (en %).



Source : INSTAT : EMOP – 2016-2017 : **L'enquête n'a pas concerné la Région de Kidal pour cause d'insécurité.**

57. **Le taux de chômage des jeunes** s'est beaucoup dégradé ces cinq dernières années (9,0% dans la région de Tombouctou et 32,1% dans la région de Gao en 2014)¹³, et le taux de sous-emploi des jeunes (12,8% dans la région de Tombouctou et 17,9% dans la région de Gao en 2014, par rapport à une moyenne nationale de 8,2 %), représente un danger pour la paix et la stabilité du pays dans son ensemble. Entre 2014 et 2015, on note cependant une augmentation des offres d'emplois dans les bureaux de placement dans les régions de Tombouctou et de Gao. En 2015, 1101 emplois privés sont créés dans la région de Tombouctou, 1022 dans celle de Gao et 6 dans la région de Kidal. La même année, 81 jeunes de la région de Tombouctou accèdent à un stage de formation professionnelle, 78 dans celle de Gao et 26 dans celle de Kidal¹⁴.

Graphique 4 : Evolution du taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans).



Source : EMOP 2011/2012, passage 3 ; EMOP 2014/2015 passage 3 ; EMOP 2016/2017 passage 3.

13 MIEC - Note thématique, Jeunes et emploi, 1er septembre 2015, Silvio Giroud.

14 Annuaire statistique 2015 CPS SICAEP.

58. **Le difficile accès aux services sociaux de base aggrave la vulnérabilité des populations.** Malgré les efforts du Gouvernement et des partenaires pour juguler les effets de la crise sur l'éducation, le **taux de scolarisation** a perdu environ 10 points de pourcentage au niveau national entre 2011 et 2014, passant de 81,5% à 70,1%, mais il a reculé de 47 points dans la Région de Gao tombant à 51,5% et de 27 points dans la Région de Tombouctou tombant à 46,7%.

59. Dans la Région de Kidal, toutes les écoles sont fermées depuis les événements de mai 2014¹⁵. Plus de deux cents (200) structures éducatives ont été détruites, occupées, ou pillées par des groupes armés dans les régions affectées par le conflit. Des campagnes « retour à l'école » ont été entreprises pendant la période post-crise pour inciter les enfants et les enseignants à retourner à l'école¹⁶.

60. En mars 2016, 436 écoles sur 2380 au total, étaient encore fermées dans les régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou et Tombouctou¹⁷. De plus, en ce qui concerne le taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement fondamental les régions de Mopti, Tombouctou, Taoudénit, Gao, Ménaka et Kidal sont les moins nanties¹⁸. Leurs taux d'achèvement sont nettement inférieurs à la moyenne nationale. Des efforts doivent être déployés pour enrayer cette baisse.

Tableau 1 : Taux brut de scolarisation par sexe en 2013 – 2014¹⁹

Régions	Nombre d'enfants de 7-12 ans			Elèves scolarisés			Taux brut de scolarisation		
	Garçons	Filles	G + F	Garçons	Filles	G + F	Garçons	Filles	G+F
Gao	43515	44217	87732	46728	39644	86442	107,5	89,7	98,5
Tombouctou	44693	45417	90110	10647	9980	20627	81,6	72,8	77,2
Kidal	5915	6011	11926	3719	2792	6511	62,9	46,4	54,6
National	1 301 589	1 321 961	2 623 350	1 159 343	978759	2 138 102	89,1	74,0	81,5

Taux brut de scolarisation par sexe en 2013 – 2014 :

Régions	Garçons	Filles	Total
Gao	54,9	47,9	51,5
Tombouctou	53,5	46,7	46,7
Kidal	0	0	0
National	76,4	64	70,1

Sources : CPS/MEN, juin 2015

61. **Le conflit a gravement endommagé les structures et dispositifs d'offres de soins de santé.** Au total 533 agents de santé qualifiés sur un total de 690, soit 77% ont quitté les régions du Nord suite au conflit. Dans les régions de Gao, de Ménaka, de Kidal et de Tombouctou, les équipements techniques, les dépôts de vente de médicaments et les mobiliers de bureau ont été pillés dans 100% des structures de soins.²⁰.

15 Jusqu'en octobre 2015.

16 CREDD 2016-2018, axe stratégique 2.

17 Conseil de Sécurité des Nations Unies, rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, 30 mars 2017 ;

18 Rapport 2016 de mise en œuvre du Cadre Stratégique pour le Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016 – 2018).

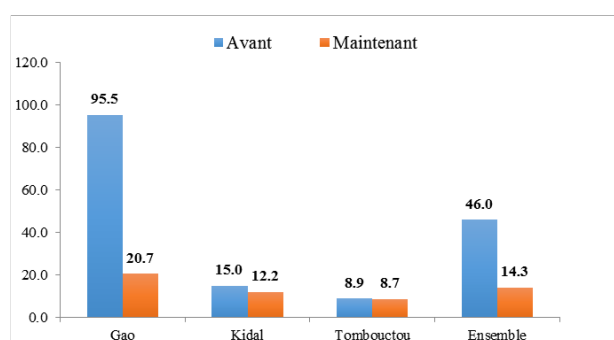
19 MIEC – Note thématique Education et formation professionnelle, BM/BAD/BID, septembre 2015.

20 MIEC – Note « Santé Paix et Réconciliation au Mali », Birama Djan Diakité, économiste de la Santé, INRSP Bamako, Consultant Banque Mondiale, septembre 2015.

62. Néanmoins en 2015, les hôpitaux de deuxième référence de Tombouctou (92 lits, 9 médecins) et de Gao (131 lits, 10 médecins) sont fonctionnels et enregistrent de fort taux de consultations d'urgence (de l'ordre de 25% des consultations). Les taux globaux d'occupation des lits des hôpitaux de deuxième référence de Tombouctou (84%) et de Mopti (85%) ont dépassé la norme de l'OMS qui est de 80%.

63. Les services de pédiatrie de ces Hôpitaux ont besoin d'une augmentation de leur capacité d'accueil pour remplir leurs missions. Le taux de disponibilité des médicaments essentiel est de 84,4% à Gao et de 97,3% à Tombouctou en 2015²¹. En 2016, le paludisme demeure un problème majeur de santé publique et 10% des structures sanitaires ciblées par les acteurs humanitaires dans les cinq régions du Nord ne sont pas fonctionnelles²². Le CREDD recense en 2016, 3 formations sanitaires non fonctionnelles à Gao, 3 à Tombouctou et 5 à Kidal.

Graphique 5 : Evolution du nombre moyen de personnel de santé (avant et après la crise de 2012).



Source : MIEC Nord Mali 2015

64. **Le taux d'accès à l'eau potable dans les régions du Nord, déjà faible avant la crise, s'est beaucoup détérioré depuis 2012** avec la forte dégradation du fonctionnement des systèmes d'alimentation en eau potable (Gao : 67,7%, Tombouctou : 65,7%²³, Kidal : 23%²⁴). Le taux de non fonctionnalité des ouvrages, de 30% avant la crise²⁵, s'est dégradé et s'est établi à 56% pour les pompes manuelles (forages) et 65% pour les réseaux²⁶.

65. La capacité de fourniture d'eau dans les localités du Nord a été réduite d'environ 40% depuis la crise²⁷. On peut estimer le nombre de personnes affectées par ces dysfonctionnements à 742 200 âmes pour les cinq régions du Nord. L'absence de ressources en eau de surface, caractéristique des zones désertiques, est aggravée par les changements climatiques, ainsi le tarissement saisonnier touche environ 75% des puits. Toutefois, cette situation ne constitue pas, en soi, une fatalité et peut être améliorée.

21 Sources : annuaire SIH 2015.

22 Sources : CREDD 2016 – 2018, axe stratégique 2.

23 Source EMOP-2015

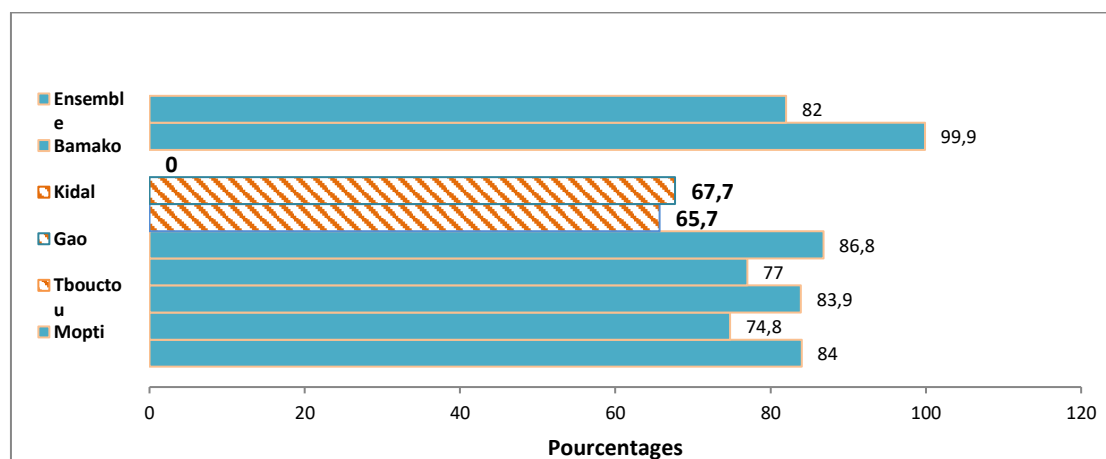
24 Estimations du Cluster WASH, note MIEC septembre 2015

25 Source : base de données SIGMA

26 Source : Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord - PDA/RN

27 Sources : CREDD axe stratégique 2.

Graphique 6 : Taux d'accès à l'eau par région au Mali en 2015



Source : INSTAT : EMOP - 2015

2.1.2 Des atouts et des potentiels à valoriser pour le développement

66. En dépit des contraintes structurelles et conjoncturelles, le Nord du Mali recèle certaines potentialités, cependant il existe de fortes disparités entre les cinq régions du Nord : par exemple les régions de Kidal et de Taoudéni étant désertiques et sans cours d'eau permanent à la différence de celles de Tombouctou et Gao traversées par le fleuve Niger.

a) Les potentialités du milieu naturel

67. **Le fleuve concentre des zones d'habitat les plus denses et de production agricole** en saison sèche, et constitue un trait d'union entre les communautés et entre le Nord et le sud du pays. Dans la région de Gao, les périmètres rizicoles irrigués par pompage concernent plus de 2.000 ha et les superficies de submersion contrôlée s'élèvent à 5.000 ha. Les ressources en terres cultivables sont importantes dans la vallée du fleuve Niger, et autour des lacs et des mares (Tombouctou dispose d'un potentiel de 280 000 ha de terres cultivables et Gao d'un potentiel de 110 000 ha).

68. **Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage** est un enjeu majeur pour le Mali et pour les régions du Nord en particulier, en termes d'impact socio-économique. Au niveau national, la majeure partie de la population dépend de ce secteur d'activités qui contribue à plus d'un tiers à la croissance économique du pays.

69. Le développement du secteur Agricole doit permettre d'alimenter la croissance du secteur agro-industriel du Mali dont la tendance structurelle, qui s'est vérifiée au cours des années 2014 et 2015, est de tirer la croissance du secteur secondaire vers le haut (73.7% des unités industrielles en 2015). En 2016, la conjoncture a cependant été moins favorable, la branche « industries agroalimentaires » ayant enregistré un taux de croissance de -12,0% contre une prévision de 4.5%)²⁸.

70. Le secteur de la pêche recèle un réel potentiel. En 2016, près d'un tiers de la production du secteur de la pêche provient de la région de Gao où la production a très largement dépassé la cible fixée. Bien que Mopti constitue la deuxième région de production halieutique, la production de poisson a été largement en deçà de la cible fixée. Il convient de signaler que la production halieutique dans la région de Tombouctou a quasiment été trois fois supérieure par rapport à la cible fixée.

²⁸ Rapport 2016 de mise en œuvre du Cadre Stratégique pour le Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016 – 2018).

71. **L'élevage pastoral est l'activité la plus génératrice de revenus** sur l'ensemble de l'espace exploitable des régions du Nord, **pratiquée par la quasi-totalité** des populations rurales (nomades et sédentaires) et citadines. Il est favorisé par le potentiel élevé de « bourgouculture » et d'autres cultures fourragères, et le savoir-faire des éleveurs. Ses apports sont connus en termes de revenus monétaires et de contribution à la consommation des ménages, de capacité d'investissement dans le transport, le commerce et l'agriculture, de source de revenus fiscaux pour les collectivités locales.

72. Enfin, bien que frappé par la sécheresse, l'élevage bénéficie de **capacités d'adaptation** aux aléas climatiques et sécuritaires non négligeables. Néanmoins, les régions du Nord, qui possèdent une part prépondérante du cheptel malien, vendent essentiellement le bétail sur pieds et ne comptent que pour 1 à 2% des abattages officiels du fait de l'absence d'abattoirs frigorifiques opérationnels dans la zone ou à proximité²⁹.

73. **L'agriculture est le secteur de l'économie rurale qui a fait l'objet du maximum d'investissement jusqu'ici**, surtout en ce qui concerne les périmètres irrigués et le riz flottant, et dans une moindre mesure le maraîchage, les palmeraies et les boisements. La polarisation sur le riz, qui est très exigeant en eau, mériterait d'être rééquilibrée en appuyant le développement d'autres cultures, et l'appui à l'émergence de filières de transformation agricole à proximité des zones de récolte des matières premières.

74. **A plus long terme, les potentialités de la recherche et de l'exploitation des ressources minières peuvent rééquilibrer la dépendance trop importante du Mali vis à vis de l'exploitation exclusive de l'or.** Le pays recèle aussi d'autres ressources minérales notamment au Nord, comme le phosphate de la vallée du Tilemsi mis en exploitation de 1976 à 1990 et de 2010 à 2012, le manganèse d'Ansongo qui fait l'objet d'un permis d'exploitation de 2011 pour production annuelle estimée à 200.000 tonnes, le sel gemme de Taoudénit qui connaît une exploitation artisanale, depuis les temps immémoriaux, de plus de 3.000 tonnes par an, le gypse de Tessalit dont les réserves prospectées font 369.000 tonnes.

75. Des recherches exploratoires ont montré l'existence de gisement d'uranium à Kidal. Un gisement de calcaire se situe dans le Gourma, ouvrant des perspectives de production de chaux. Enfin, un potentiel d'hydrocarbures existe dans la zone, notamment les bassins de Taoudénit, Tamesna, Lullemeden, Graben, mais l'exploration reste balbutiante, et la rentabilité nécessite la disponibilité de très importantes réserves. Ces richesses minières sont à mettre en corrélation avec les projets de chemin de fer dans la sous-région³⁰. Toutes les explorations et exploitations sont actuellement arrêtées du fait de l'insécurité liée à la crise de 2012.

76. **Enfin, les régions du Nord du Mali occupent une position stratégique en partageant les frontières avec l'Algérie, la Mauritanie et le Niger**, et peut constituer une zone de connexion pour promouvoir les échanges commerciaux et économiques entre l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb à travers l'Algérie. Le potentiel commercial transsaharien des régions du Nord est un atout pour le Mali, à commencer par les échanges commerciaux et économiques de produits agroalimentaires avec l'Algérie - notamment ceux de la filière bétail et élevage- qui reste très dépendants du marché mondial pour son alimentation³¹.

30 BAD : Note de politique, éléments pour une vision stratégique de développement intégrée des régions du nord du Mali, juin 2017, citant un rapport de Oklo Uranium Limited de 2008.

31CSAO/OCDE, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Les régions maliennes de Gao, Kidal et Tombouctou, perspectives nationales et régionales, octobre 2015.

b) Les potentialités conjoncturelles

77. **Les besoins liés à l'urgence de la reconstruction offrent la possibilité d'employer rapidement un grand nombre de jeunes avec peu ou pas de qualifications formelles.** Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) se prête bien aux approches HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre), qui visent à substituer les machines par le travail. Selon les premières estimations, la reconstruction et réhabilitation des bâtiments détruits ou endommagés par la crise permettraient théoriquement de créer près de 17.000 emplois à plein temps sur une période de deux ans ou plus, soit d'offrir un emploi à 39% des chômeurs des régions de Gao, Kidal, Ménaka, Taoudénit et Tombouctou.

78. **A moyen terme, les potentialités liées à l'artisanat et au tourisme sont réelles.** La filière touristique est aujourd'hui anéantie par la situation d'insécurité dans les régions Nord du Mali, néanmoins une filière autour de l'artisanat local pourrait être développée indépendamment de la reprise du tourisme, du fait de l'existence d'une pratique du commerce et de la production artisanale. Une croissance du nombre des inscriptions des artisans des régions de Gao et de Tombouctou est à remarquer entre 2014 et 2015³². Plusieurs sites et monuments historiques ajoutés à la riche culture des peuples de ces régions constituent des atouts indéniables pour le développement de secteurs créateurs d'emplois et générateurs de revenus, à condition que soient réalisées les infrastructures de désenclavement et d'hébergement dans ces régions.

2.2 Les défis de la gouvernance locale et économique des régions du Nord du Mali

2.2.1 Les acteurs du développement dans le cadre institutionnel existant et à venir

a) Un délitement de la cohésion sociale et un manque de confiance dans l'Etat

79. **Les crises climatiques** (1972-1974 ; 1982-1985, 2009-2010 et 2011-2012) **et les années de rébellions** (1963-1964, 1990-1995, 2006-2009 et 2012-2015) **ont interrompues les dynamiques de développement**, déplacé et profondément fragilisé les populations des régions du Nord. La faiblesse du tissu économique existant a placé les régions du Nord dans une situation de dépendance vis-à-vis des autres régions du Mali. L'ensemble des accords de paix signés depuis 1991 avaient pour objectif d'améliorer la gouvernance locale sans toutefois y parvenir de manière satisfaisante. Les inégalités en leur sein se sont creusées. Une part importante de la population a du mal à assurer le minimum vital, et se trouve dans une situation d'extrême misère et de vulnérabilité, aggravée par la sécheresse et l'insécurité, nécessitant une aide d'urgence. **Dans le même temps, quelques très grosses fortunes se sont visiblement constituées rapidement**, tirées du détournement des fonds publics ou des trafics illicites.

80. Un grand nombre **d'Organisations Non Gouvernementales** (ONG) font un travail de terrain très appréciable. Néanmoins, guidées par des considérations opérationnelles de terrain, l'action des ONG manque de coordination, de mise en cohérence et de remontée d'informations.

81. L'enrichissement rapide d'une minorité rend dérisoires les actions de développement menées à la base et, dans un contexte d'impunité, **les jeunes** désœuvrés, sous employés, parfois déracinés après plusieurs déplacements forcés ("ishoumars" en Algérie et en Libye), sont prêts à prendre des risques et à contrevenir aux principes éthiques du milieu dont ils sont issus. **Le système traditionnel des chefferies**, qui repose sur l'idée de se mettre d'accord à travers le consensus et d'être responsable de l'application de cet accord sous le contrôle de l'ensemble de la société, et **particulièrement des femmes**, est dévalorisé par les institutions de l'Etat et l'usure du temps. Une partie de la population se sent "trompée" par des annonces d'appuis substantiels mais qui sont décidés loin du terrain et qui

³²Annuaire statistique 2015, CPS SICAEPIP.

n'apportent aucune amélioration durable. Les promesses non tenues en termes de développement et de sécurité, ne peuvent qu'inspirer la défiance vis-à-vis de l'Etat et des partenaires au développement.

b) Une décentralisation trop faible pour rééquilibrer le développement des territoires :

82. **La décentralisation a été une réponse politique aux revendications de la rébellion du Nord en 1990 et du mouvement démocratique en 1991.** Elle exige une plus grande autonomie de gestion des populations. Elle a apporté un climat d'apaisement, de mieux-être des populations sur le terrain et permis la création de nombreuses infrastructures dans le domaine des services sociaux de base. Avec la promulgation des Lois 2012-017 et 018 du 2 mars 2012, portant création de circonscriptions administratives au Mali, le découpage des collectivités du Nord compte 5 régions, 24 Cercles et 87 Communes dont 5 urbaines. Les gouverneurs des nouvelles régions de Taoudénit et de Ménaka ont été nommés en Conseil des Ministres le 19 janvier 2016.

83. Les communes ont été accompagnées par l'Etat et les partenaires, sur les plans technique (création de la Direction Nationale des Collectivités Territoriales – DNCT devenue DGCT) et financier (création de l'Agence Nationale des Investissements des Collectivités Territoriales - ANICT), et à partir de 2007, l'accompagnement s'est orienté vers les régions, mais il s'est essouffé ces dernières années. En 2002, a été créé le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT). Par ailleurs, dans la même dynamique de renforcement de la décentralisation, les trois associations de collectivités territoriales, (AMM, ACCM, ARM) ont été créées. En application de l'Accord, la loi N° 2017 – 31/AN-RM portant révision de la constitution du 25 février 1992 du 2 juin 2017, prévoit un Parlement composé d'une Assemblée Nationale et d'un Sénat. La réforme constitutionnelle ne sera définitive qu'à son adoption par le référendum.

84. **Toutefois, un certain nombre de déficits sont à relever**, dont principalement : (i) l'insuffisance des ressources financières allouées aux Collectivités territoriales, (ii) la faiblesse de la planification locale et régionale (faible alignement des budgets votés sur les objectifs des PDESC), (iii) la faiblesse de la maîtrise d'ouvrage dans la conduite des réalisations économiques, (iv) la faiblesse de la coordination des investissements aux niveaux local et régional, et (v) la faiblesse du suivi - évaluation et de la reddition des comptes.

85. **L'encadrement administratif des trois anciennes régions se révèle insuffisant et inadapté** compte tenu de l'immensité de leur étendue territoriale et du mode de vie nomade d'une partie de leurs populations. Le pouvoir et les ressources humaines paraissent centralisés à Bamako et dans les capitales régionales, mais n'arrivent pas jusqu'au milieu rural. Une grande majorité des petites communes pastorales est totalement dépourvue de cadres et ne peuvent pas fonctionner. La faible capacité de maîtrise d'ouvrage et le manque de contrôle de la gestion des élus par l'Etat, expliquent que les investissements réalisés ne soient pas satisfaisants et n'obéissent pas aux normes et garanties de qualité.

86. **Les compétences transférées sont restées limitées et n'ont pas été accompagnées suffisamment du transfert des ressources correspondantes**, notamment en ce qui concerne les réels pouvoirs de décisions décentralisés. Les rendements des impôts et taxes collectés localement sont faibles, ce qui réduit sensiblement la marge de manœuvre des collectivités locales. Les élus ne rendent pas systématiquement de compte, surtout en milieu pastoral où la population est dispersée, il n'y a pas réellement de projet de développement partagé avec les populations et le contrôle citoyen ne se fait qu'à minima.

c) **Le choix ambitieux de la régionalisation pour relever les défis du développement territorial et de la gouvernance locale**

87. **La régionalisation s'est imposée depuis les Etats Généraux de la Décentralisation de 2013**, comme solution incontournable pour reconstruire la cohésion sociale et la stabilité, à travers une meilleure gouvernance. Elle constitue une profonde réforme de l'Administration et de l'Etat. Les défis à relever sont ceux du développement économique territorial, et de la gouvernance régionale et locale. Les principaux outils à promouvoir sont les Schémas d'Aménagement du Territoire (**SRAT**) et les Contrats-Plans Etat/Régions (**CPER**). Il s'agit de renforcer les compétences des collectivités Régions en matière de planification, notamment à travers la création d'Agences de Développement Régional (**ADR**) et le transfert des services.

88. Afin de promouvoir le développement régional, l'opérationnalisation et le renforcement des capacités des Agences de Développement Régional a été réalisée en 2016 ainsi que la tenue de la première conférence annuelle des ADR, la signature des CPER des régions de Mopti, Tombouctou et Kidal, l'élaboration du CPER/D des régions de Gao. En termes de gouvernance, l'élection au scrutin direct des élus régionaux et locaux, la reconnaissance renforcée du rôle des autorités traditionnelles dans la gestion locale et la reddition des comptes sont les principes directeurs de la refondation de la gouvernance territoriale.

2.2.2 Les enjeux de la gouvernance économique locale

89. **L'économie criminelle fait concurrence aux économies locales officielles** (notamment le trafic de hachisch, de cocaïne, de drogues de synthèse, ainsi que la filière des armes légères et lourdes). La crise au Mali présente une dimension régionale indissociable, qui se renforce avec les liens des groupes terroristes présents au Nord du Mali avec les réseaux terroristes de la sous-région (Boko Haram) et du monde (Daesh).

90. Ces trafics, qui ont connus un net regain avec l'effondrement de la Lybie en 2011, entraînent de nombreuses activités induites, telles que la fourniture de véhicules, de pièces de rechange, d'essence et de moyens de télécommunication, qui induisent des gains importants et rapides, accroissent l'insécurité, renforcent le terrorisme et constituent des freins au développement anciens et complexes à appréhender. De nombreux projets et programmes de l'Etat sont financés mais gelés pour cause d'insécurité. Face à cette « criminalisation de l'économie locale », les réponses du gouvernement portent en particulier sur la création d'emplois pour les jeunes, qui sont d'autant plus enclin à adhérer aux groupes terroristes que le taux de chômage des jeunes reste élevé.

91. **Au niveau national, le secteur privé est invité à investir** et à contribuer au développement des projets et programmes structurants du pays, et nécessite un cadre législatif adapté aux Partenariats Publics Privés (PPP). Pour cela, le Gouvernement a adopté la loi n°2016-061 du 30 décembre 2016 relative aux partenariats public-privé au Mali. Il s'engage à améliorer le climat général des affaires (stabilité de la propriété foncière, prévisibilité de l'impôt, amélioration de la performance des administrations, élévation de la qualification des salariés, lutte contre la corruption).

92. Par ailleurs, la création de richesses dépend fortement des exportations d'or et de coton, sans retombées significatives de l'exploitation des ressources naturelles pour les territoires locaux. C'est pour corriger cette lacune que l'Accord pour la Paix et la Réconciliation pose le principe d'une répartition « plus équitable » des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles, notamment minières.

93. **La part de dépense publique affectée à la décentralisation, estimée environ à 2% du PIB, est très faible.** En effet, sur la période 1995-2008, le ratio des ressources locales par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) ne franchit pas le seuil de 1%, et l'augmentation en 2013 à 2,05% du PIB, soit 13% des recettes fiscales globales en 2015³³, et de l'ordre de 18% en 2017, s'explique essentiellement par le transfert du salaire des enseignants, ce qui revient à un transfert des dépenses mais ne correspond pas à l'objectif recherché de renforcer réellement le pouvoir décisionnaire des élus sur les dépenses et les recettes publiques locales.

94. **La fiscalité locale est aujourd'hui défailante et doit être réformée : elle est peu rentable et s'appuie sur des impôts et taxes qui n'ont pas été révisés récemment et s'avèrent particulièrement difficiles à collecter.** Les impôts et taxes sont trop diversifiés, et leur rentabilité est faible. Les taxes telles que la patente (40% des recettes fiscales propres des collectivités locales) ou la TDRL (Taxe pour le Développement Régional et Local, représentant 21% des recettes fiscales locales en 2013) dont les recettes sont importantes pour les collectivités, demeurent marginales en termes de PIB (0.13% du PIB en 2014). La taxe foncière mise en place en 2011, qui impose la valeur locative et non le capital foncier, et qui connaît de trop nombreuses exonérations, ne produit pas de recettes significatives.

95. **Le Fonds National d'Appui des Collectivités Territoriales (FNACT) a constitué une amélioration substantielle mais reste à parfaire.** Les critères d'allocation et de péréquation de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) sont globalement satisfaisants, mais désavantagent les collectivités à faible densité de population telles que la région de Tombouctou. Les collectivités locales les plus fragiles, n'ont pas les moyens financiers et techniques d'investir, voire de soumettre des projets d'investissement pour financement par le FNACT, et nécessitent un accompagnement qui fait défaut.

96. **Les transferts sont insuffisants et demeurent difficiles à anticiper.** D'une part, les transferts versés par l'État central résultent d'une décision discrétionnaire et non d'un partage d'un ou de plusieurs impôts nationaux. D'autre part, la dépendance vis-à-vis des partenaires techniques et financiers est très importante. Les droits de tirage sont annoncés tardivement aux collectivités, ce qui réduit leur capacité de prévision budgétaire, de programmation des investissements, et in fine de crédibilité vis-à-vis des populations locales. Toute chose qui explique, entre autres, la faiblesse des prévisions budgétaires de Collectivités Territoriales.

97. **Le contrôle des comptes administratifs et de gestion des collectivités n'est pas satisfaisant.** Les collectivités ne sont pas suffisamment contrôlées car les moyens de la tutelle sont faibles en la matière, et la déconcentration des services financiers et des services de l'administration territoriale est insuffisante.

L'enjeu est de mettre en place les moyens de concrétiser l'objectif ambitieux de transfert de 30% des recettes budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales à l'horizon 2018, dans le cadre d'une réelle augmentation de la prise de décision et de l'influence des élus locaux dans la gestion des affaires publiques locales. En un mot : il faut renforcer les pouvoirs locaux !

³³ 2015-2-Mali -Réussir la Décentralisation Financière, Taiclet, Berbach, Sow, FMI-DAF et 2015-7-Mali-Fiscalité locale et décentralisation-Rota, Caldeira, Chambas-FMI-DAF.

3. PHASE DE RELEVEMENT RAPIDE

98. La phase de relèvement rapide est essentiellement mise en œuvre à travers le Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD-RN), le Plan d'Urgence et de Relèvement pour la Mise en Œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali pendant la Période Intérimaire, et le plan de relèvement consolidé du PNUD

3.1 Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD-RN)³⁴

99. Le grand défi des autorités du Mali est de sortir rapidement le pays de la crise en adoptant une approche de relèvement immédiat à travers la réhabilitation des infrastructures et des services. Cette approche se concrétise par le retour de l'Administration dans les régions affectées par la crise. Le Gouvernement malien a alors élaboré un Programme « Programme d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures des Régions du Nord » (PURD-RN), qui a été soumis aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dès août 2013, dans le cadre de réunions relatives à la prise en charge des besoins urgents des populations déplacées.

100. Les décrets n° 2015-0488 / PM-RM du 27 juillet 2015, et n° 2015-0655/PM-RM du 19 Octobre 2016 ont fixé le cadre institutionnel du PURD-RN présidé par le Premier ministre, sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord (MSAHRN), et dont le secrétariat technique et assuré par l'ADNM. Le PURD-RN comprend deux volets : la réhabilitation des infrastructures endommagées et la mise en œuvre des projets/programmes d'investissements initiés au niveau local dans les secteurs de production et des infrastructures pour le désenclavement des zones touchées par la crise.

3.1.1 Besoins en réhabilitation/construction et en équipements

101. Les besoins en investissements pour la réhabilitation/ construction/ équipement des infrastructures socio-économiques dans les zones affectées par la crise (parties des régions de Ségou et Mopti, régions du Nord) ont été alignés sur les priorités retenues dans le Programme de Relance Economique Durable du Mali (PRED) visant à rétablir les conditions minimales de vie dans les zones libérées dont les infrastructures économiques et sociales ont été détruites sous l'occupation des groupes armés, et du Projet de Reconstruction et de Relance Economique (P.R.R.E.) visant à améliorer les infrastructures de base et les opportunités socio-économiques pour les communautés touchées par la crise, qui étaient alors en préparation avec la Banque Mondiale en faveur de ces mêmes régions.

3.1.2 Projets/programmes d'investissements retenus dans le Programme d'Urgence

102. 44 projets/programmes de développement identifiés par les Conseils Régionaux sur la base de leur Programme de Développement Social, Economique, et Culturel (PDSEC), et du PRODOC ont retenus. Ils visent à satisfaire les besoins sociaux de base et à améliorer les conditions de vie des populations.

³⁴ MPP, Eléments Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD-RN), octobre 2013.

Tableau 2 : Répartition des 44 projets/programmes retenus dans le Programme d'Urgence

Secteurs/régions	Tombouctou	Kidal	Mopti	Gao	Ensemble des régions concernées	Total
Economie Rurale	10	1		5	4	20
Secondaire		3		1	2	6
Infrastructures	1		3	3	7	14
Ressources Humaines	2				2	4
Total	13	4	3	9	15	44

Source : MPP, Eléments Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des régions du Nord (PURD-RN), octobre 2013

103. Le montant global des projets identifiés s'élève à 370,067milliards de francs CFA dont 265,193 milliards de Francs CFA pour le secteur des Infrastructures, soit 71, 66%. Il est suivi respectivement du secteur de l'Economie Rurale avec 88,857 milliards, soit 24,01%, du secteur Secondaire avec 10,918 milliards de francs CFA, soit 2, 95% et du secteur des Ressources Humaines avec 5,100 milliards de francs CFA, soit 1,38%.Le financement des 44 projets/programmes identifiés au niveau régional est à rechercher auprès du Budget d'Etat (pour les exercices 2015 et 2016) et des Partenaires Techniques et Financiers.

104. La prise en charge des besoins prioritaires des régions affectées par la crise, a été évaluée par les services techniques du Ministère du Plan et de la Prospective à 25,381 milliards de FCFA. La programmation prévoit : 2013 : 11,5 milliards de F CFA ; 2014 : 24,05 milliards de FCFA, 2015-2016 : 5,227 milliards de F CFA. L'ensemble du financement a été pris en charge par le budget d'Etat des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 à 100%. La maîtrise d'ouvrage du programme a été confiée au Gouvernorats des régions concernées et la mise en œuvre aux Agences d'exécution des travaux AGETIPE et AGETIER, à travers des conventions signées le 14 juillet 2014.

105. La première phase de l'opération a permis le financement de la réhabilitation/construction des infrastructures administratives et des services techniques et l'acquisitions des équipements (matériels de bureaux, informatiques et roulants) des régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal pour un montant total de 10,447 Milliards de FCFA. Toutes les activités inscrites dans les conventions ont été réalisées totalement pour les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao. Quant à la Région de Kidal, suite aux événements mai 2014, les travaux ont été arrêtés et les différents contrats ont été clôturés.

Tableau 3 : Répartition du financement de la 1^{ère} Phase

Région	Montant alloué (F CFA)
Ségou	500 000 000
Mopti	1 275 000 000
Tombouctou	2 804 000 000
Gao	3 149 000 000
Kidal	2 719 000 000
TOTAL	10 447 000 000

Source : PURD-RN, rapport de suivi annuel décembre 2016

106. La deuxième phase d'un montant de 23,405 Milliards de FCFA concerne les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka. En dehors de la Région de Kidal, la phase est en cours d'exécution dans les cinq autres régions où des réceptions provisoires ont été prononcées. Au 31 Décembre 2016, l'AGETIPE qui détient les conventions de Gao, Kidal et Ménaka pour un montant total 12,677 Milliards FCFA, a reçu 10,308 Milliards de FCFA, soit 81,31%. Pour le cas de l'AGETIER, sur un

total des conventions de Mopti et Tombouctou de 10,729Milliards de FCFA, il a reçu 10,063 Milliards de FCFA, soit 93,80%. Globalement, 87,04% des fonds ont été reçus par les agences d'exécution. Au 31 décembre 2016, les maîtres d'ouvrage ont mobilisé le montant total de 21 036 177 058 F CFA soit 89,88% de l'offre financière. L'insécurité, l'absence de l'administration et aussi les difficultés de mise à disposition des sites pour les nouvelles réalisations constituent les principales difficultés que rencontrent les agences et les entreprises.

Tableau 4 : Répartition du financement de la 2^{ème} Phase

Région	Montant alloué (F CFA)
Mopti	2 718 000 000
Tombouctou	8 010 500 000
Gao	7 453 551 904
Kidal	4 419 100 720
Ménaka	803 948 096
Total	23 405 100 720

Source : PURD-RN, rapport de suivi annuel décembre 2016

3.2 Programme d'Urgence et de Relèvement pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali pendant la période intérimaire (PUR)³⁵

107. Le Plan d'urgence et de relèvement s'inscrit dans le cadre de l'annexe 1 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il doit aider à la création des conditions qui favorisent la réconciliation par la réalisation de services sociaux de base et les appuis divers afin de contribuer à la promotion de la paix et au retour, la réinstallation et la réinsertion des populations déplacées ainsi que la réhabilitation des sinistrés. La première version du plan d'urgence et de relèvement a été élaborée au mois d'août 2015, puis a été actualisée le 20 mai 2016.

108. Le plan d'urgence et de relèvement constitue le cadre de référence pour la période intérimaire concernant les actions et projets relatifs à l'urgence, au relèvement et à la relance économique. Il vise à préserver les acquis sociaux tout en facilitant la restauration de l'autorité de l'Etat, l'accès aux services sociaux de base, la relance de l'économie et le renforcement de la cohésion sociale dans une perspective de consolidation de la paix et de la sécurité. Plus spécifiquement, il s'articule autour des secteurs prioritaires suivants : éducation, santé, personnes déplacées (PDI et réfugiés), sécurité alimentaire, énergie et hydraulique.

109. Le gouvernement s'est engagé à mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires à la réalisation des actions et projets pendant la période intérimaire y compris à travers le recours aux possibilités de financement offertes par les partenaires techniques et financiers. Le coût global du plan intérimaire est estimé à environ 222,118 **milliards de FCFA** (PM) pour l'ensemble des secteurs identifiés, dont 44,602 milliards (20%) pour les secteurs énergie et hydraulique.

³⁵ MSAHRN, Plan d'urgence et de relèvement pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali pendant la période intérimaire, 20 mai 2016.

Tableau 5 : Récapitulatif du coût du plan intérimaire (en milliers de FCFA)

Secteur	Montant total (milliers XOF)	Montant Etat (milliers XOF)	Montant partenaires (milliers XOF)	Montant à mobiliser
Education	45 073 335	42 124	45 031 211	-
Santé et Hygiène	99 274 140	6 607 600	92 665 015	1 525
Personnes déplacées (PDI et réfugiés)	3 315 705	1 589 022	1 726 683	-
Sécurité alimentaire	29 852 375	8 800 000	21 052 375	-
Energie et hydraulique	44 602 000	80 000	38 366 000	6 156 000
Total	222 117 555	17 118 746	198 841 284	6 157 525

Source : MSAHRN, Plan d'urgence et de relèvement pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali pendant la période intérimaire, 20 mai 2016

110. Les interventions de l'ensemble des acteurs intervenants sont coordonnées en temps réel sur la plateforme : www.synergieNord.org.

Etat d'exécution technique et financière du PUR au 31 Mars 2017³⁶

Tableau 6 : Les prévisions du plan intérimaire ont été rehaussées de la manière suivante :

Secteurs	Situation Globale		Part de l'Etat		Contribution de l'ETAT
	Projets	Montant Alloué	Projets	Montant Alloué	
Education	30	51 699 595	3	2 990 493	5,78%
Santé/nutrition	67	109 846 825	4	7 361 834	6,70%
Personnes déplacées internes	25	7 807 821	21	5 045 191	64,62%
Aides alimentaires	20	43 087 086	2	213 750	0,50%
Energie et hydraulique	23	50 058 306	5	8 084 951	16,15%
Gouvernance	5	3 219 021	-	-	0,00%
Infrastructures	1	20 014	-	-	0,00%
Paix et cohésion sociale	3	781 184	-	-	0,00%
Total	174	266 519 852	35	23 696 219	8,89%

Source : ADN, Synthèse de la situation d'exécution du Plan d'Urgence, réunion politique du 4 mai 2017

111. L'exécution du PUR par secteurs et par région au 31 mars 2017 en millions de F CFA est la suivante :

³⁶ADNM, Synthèse de la situation d'exécution du Plan d'Urgence et de Relèvement pour la Mise en Œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali pendant la période Intérimaire 2015-2017, réunion politique du 4 mai 2017.

Tableau 7 : Etat d'exécution financière du PUR.

Secteurs	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Taoudénit	Ménaka	Total	Taux
Education	594 400	8 593 584	9 649 500	8 727 944	7 959 812	0	0	35 525 239	29.30%
Santé/nutrition	318 457	5 951 437	15 584 066	11 383 252	8 137 615	0	0	41 374 826	34.13%
Personnes déplacées internes	0	1 061 456	969 225	999 683	958 294	0	0	3 988 658	3.29%
Aides alimentaires	0	9 230 652	10 608 040	9 766 040	6 351 797	0	0	35 956 528	29.66%
Energie et hydraulique	71 108	514 888	1 104 546	1 360 689	1 238 063	0	0	4 289 295	3.54%
Gouvernance	0	61 784	0	0	0	0	0	61 784	0.05%
Infrastructures	0	0	0	20 014	0	0	0	20 014	0.02%
Paix et cohésion sociale	0	6 559	0	0	0	0	6 559	13 118	0.01%
Total	983 965	25 420 360	37 915 376	32 257 621	24 645 581	0	6 559	121 229 462	100.00%
Taux	0.81%	20.97%	31.28%	26.61%	20.33%	0.00%	0.01%	100.00%	

Source : ADN, Synthèse de la situation d'exécution du Plan d'Urgence, réunion politique du 4 mai 2017

112. 21,23 milliards ont été réalisés sur 266,52 milliards soit 45,5%. La région de Tombouctou a bénéficié plus que les autres régions de la reconstruction, en raison de sa dimension et sa population. Le faible taux des régions de Taoudénit et de Ménaka vient du fait de leur récente mise en œuvre. Le secteur de la santé a pris la plus grande partie des montants exécutés pour la reconstruction, ce taux essentiellement dû à l'urgence et aux besoins en santé des populations et particulièrement de la région de Tombouctou. Le faible poids des secteurs de la gouvernance, de l'infrastructure et de la paix et la cohésion sociale s'explique par leurs nouvelles intégrations au Programme.

3.3. Le Plan de Relèvement immédiat consolidé dans le cadre de l'appui conjoint des Nations Unies³⁷

113. Le plan de relèvement de l'Etat s'inscrivant dans le cadre de l'appui conjoint des Nations Unies au Mali, comprend trois volets complémentaires :

- Le relèvement de l'autorité de l'Etat et l'accès à la justice au Nord du Mali ;
- La relance économique ;
- L'appui à la cohésion sociale et à la réconciliation.

114. La restauration de l'autorité de l'Etat et l'accès à la justice dans les régions du Nord du Mali fait l'objet d'un projet signé en janvier 2014, comprenant le relèvement de la gouvernance et le relèvement du secteur de la justice, pour un montant total de 17 770 000 USD, ainsi que d'un projet commun des Nations Unies appelé « lutter contre les facteurs de conflit au Mali à travers l'Etat de droit, 2016 – 2020 » signé en septembre 2016, pour un montant total de 24 000 000USD.

115. Le plan de relance économique fait l'objet d'un programme du PNUD en trois volets conjoints : stabiliser la création de revenus et les mesures exceptionnelles d'aide à l'emploi, le relèvement économique local pour dégager des possibilités d'emploi et assurer la réintégration, la création d'emplois durables et de travail décent.

116. L'appui au renforcement de la cohésion sociale et à la promotion d'un dialogue national au Mali fait l'objet d'un projet signé pour un montant total de 1 222 000 USD.

³⁷ PNUD, PRODOC La restauration de l'autorité de l'Etat et l'accès à la justice dans les régions du nord du Mali ;
PNUD, PRODOC Projet commune des Nations Unies Lutter contre les facteurs de conflits au Mali à travers l'Etat de droit 2016 – 2020 ;
PNUD, PRODOC, L'appui au renforcement de la cohésion sociale et à la promotion d'un dialogue national au Mali.

4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DÉVELOPPEMENT DES REGIONS DU NORD DU MALI

4.1. Quelques perspectives pour lever les contraintes et valoriser les potentialités en vue du décollage économique des régions du Nord du Mali.

4.1.1. Mesures visant à desserrer les contraintes de développement

- Le rétablissement de la paix, de la sécurité et une meilleure distribution de la justice, constituent un préalable ;
- Les contraintes climatiques exigent de faire de l'adaptation de l'occupation humaine et du modèle de développement à la capacité réelle de l'environnement la clé du modèle de développement ;
- L'effet levier sur le développement et l'emploi est à rechercher dans la priorisation des infrastructures structurantes à réaliser, en croisant avec les critères d'existence des études et d'acquisition des financements ;
- L'aide humanitaire d'urgence et le renforcement des capacités de résilience aux conflits des populations, notamment des femmes, sont nécessaires à court terme ;
- La sensibilisation des communautés aux bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène, d'entretien des services sociaux de base permettra une amélioration de prestations offertes aux usagers ;
- L'inclusion des populations pour expliquer les contraintes et les choix de développement, et sur la bonne gouvernance pour couper court à la défiance vis-à-vis de l'Etat et des partenaires au développement, et au sentiment d'abandon, dus aux promesses non tenues ;
- L'appui aux associations des collectivités locales est nécessaire pour qu'elles soient véritablement les « porte-voix » des collectivités ;
- L'institution et la systématisation du contrôle citoyen pour qu'il soit le « garde-fou » des pouvoirs locaux ;
- L'organisation des rencontres intra et intercommunautaires pour l'appropriation de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, une meilleure compréhension de la gouvernance des Institutions, et la définition des modèles de développement adaptés aux réalités et spécificités locales.

4.1.2 Mesures permettant de valoriser les potentialités des territoires et terroirs locaux

117. D'une manière générale, l'exploitation et la mise en valeur des potentialités peuvent contribuer au relèvement du niveau de développement économique, social et culturel des populations des régions du Nord et in fine, à l'émergence du Mali. Ainsi il est préconisé de :

- **S'appuyer sur la région comme interface entre les niveaux national et local, pour rapprocher les choix de développement des réalités du terrain et des populations**, tout en rééquilibrant le développement du territoire et en désengorgeant la ville de Bamako, la capitale nationale.
- **Revoir la composition des budgets nationaux, régionaux et locaux** dans le sens d'un plus grand transfert de plus de ressources financières vers ces derniers.
- **Revoir les procédures d'exécution des dépenses publiques**, afin de conférer plus de liberté d'actions aux autorités locales, sans préjudice des mesures de contrôle à posteriori permettant de limiter la délinquance financière.
- **Accorder une attention particulière au fleuve et à sa vallée**³⁸. Le simple fait que probablement 80 % de la population du septentrion vit à proximité immédiate du fleuve sur une superficie ne dépassant sans doute pas 15 à 20 000 km² (soit 2 à 2.5 % des superficies cumulées des régions de Gao, Kidal Ménaka, Taoudénit et Tombouctou), confère à la boucle

38 « Les régions maliennes de Gao, Kidal et Tombouctou, perspectives nationales et régionales », Secrétariat du Club du Sahel de l'Afrique de l'Ouest, CSAO / OCDE, version du 22/10/2015, Laurent Bossard.

du Niger une importance stratégique³⁹. Les potentialités du fleuve Niger et des lacs et cours d'eau sont à valoriser en termes d'aménagements hydro – agricoles, d'énergie hydroélectrique, de pisciculture, de transport fluvial, notamment à travers le **"projet phare" de Taoussa**⁴⁰, au fort effet de levier, et le **projet de réhabilitation du lac de Faguibine**. La mise en valeur de ces potentialités pourrait permettre à ces terroirs d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, la réduction du chômage des jeunes et la réinsertion des déplacés et des réfugiés de retour.

- **Inciter les jeunes générations à concevoir leur vie future dans les territoires ruraux** et les centres urbains secondaires (Goundam, Diré, Niafunké, Bourem, Ansongo, Ménaka, Tessalit) et les pôles annexes (Taoudénit, Abeïbara, Tinéssako, et autres), en développant l'offre de services (éducation, santé, culture, loisirs, sports) et les infrastructures (transport, énergie, télécommunication, NTIC), est une mesure salubre de nature à freiner l'exode rural et le développement anarchique des villes, tout en favorisant une répartition équilibrée de la population sur l'espace national.
- **Renforcer les villes et créer des pôles universitaires.** Il s'agit d'optimiser l'urbanisation en améliorant le fonctionnement de l'économie urbaine par des schémas d'urbanisme adaptés, et dans la perspective de mieux connecter les villes à leur hinterland. Il conviendra de développer l'université et la formation professionnelle en lien avec les besoins du bassin d'emplois, notamment dans les activités agro-pastorales, et d'étudier les demandes d'érection des sites de fixation de population en nouveaux villages ou communes.
- **Prévoir le développement de filières autour du BTP** avec des programmes de formations courtes et « professionnalisantes » pour les futurs ouvriers, afin que les emplois qualifiés bénéficient réellement aux populations locales.
- **Maximiser l'impact socio-économique de l'agriculture, la pêche et l'élevage**, notamment en réalisant des infrastructures de désenclavement et d'irrigation, pour permettre au secteur agricole de soutenir le développement du secteur agro-industriel du Mali qui tire lui-même la croissance du secteur secondaire vers le haut.
- **Prioriser les projets structurants** (axes routiers, aéroports et ports fluviaux, infrastructures énergétiques) **en fonction de leur effet levier** sur le développement et l'emploi (proximité des pôles de développement agricoles, des gisements miniers), de l'existence des études et de l'acquisition des financements, ainsi que du critère sécuritaire conjoncturel ;
- **Renforcer la coopération économique et "monétariser" le commerce transfrontalier.** Il s'agit de faire du commerce transsaharien avec les pays du Maghreb un atout et de valoriser ce potentiel dans un cadre légal pour le développement du Nord du Mali, notamment autour des filières porteuses de richesses et d'emplois.
- **Appuyer et organiser la filière de l'artisanat et du tourisme.** Plusieurs sites et monuments historiques ajoutés à la riche culture des peuples de ces régions constituent des atouts indéniables pour le développement de secteurs créateurs d'emplois et générateurs de revenus, à condition que soient réalisées les infrastructures de désenclavement et d'hébergement dans ces régions.
- **Diversifier l'Agriculture en créant des filières complémentaires** autour de la « bourgouculture », de la transformation du poisson de la zone lacustre dans la région de Tombouctou, de la transformation de la gomme arabique dans la bande sahélienne, et autour du palmier dattier dans la zone saharienne, doit permettre la création de futurs pôles de développement dénommés « **agropoles** » dans les zones test de Sikasso, de l'Office du Niger,

39 Idem.

40 Cf. CREDD 2016-2018, axe 1 croissance économique inclusive et durable, qui retient la construction du barrage, de la centrale électrique, de postes, des lignes et de la route Gao-Bourem-Taoussa, ainsi que des aménagements hydro-agricoles et la construction de la cité d'exploitation du barrage et le plan de gestion environnementale et sociale. Néanmoins, la situation sécuritaire dans la zone du projet de Taoussa se traduit par des attaques récurrentes ne favorisant pas la mobilisation des prestataires. A cet effet, l'Etat a mis en place un dispositif sécuritaire reposant sur les forces de défense et de sécurité qui sont appuyées à l'occasion par la société de sûreté spécialisée dans la sécurisation des zones à haut risque.

de Kidal, avec la vulgarisation de la recherche agronomique et l'appui des partenaires au développement.

- **Développer les filières économiques à partir de l'élevage extensif**, modernisé et transformé et l'abattage contrôlé sécurisé des animaux, permettent la création de plus de valeurs ajoutées et de revenus au profit des populations de pasteurs nomades et semi-sédentaires.
- **Adapter le modèle de développement aux réelles capacités environnementales** de chaque site, en concertation avec la population, et lutter contre le réchauffement climatique.
- **Etudier et estimer les potentialités des ressources du sous-sol des régions du Nord du Mali** (matériaux, hydrocarbures, eau), dans l'optique de rééquilibrer la dépendance trop importante du Mali vis à vis de l'exploitation exclusive de l'or.
- **Créer les conditions de sécurité permettant de lancer ou de redémarrer l'exploitation des gisements miniers** tels que le gypse de Tessalit, le phosphate du Tilemsi, le manganèse d'Ansongo (production annuelle estimée à 200.000 tonnes), le sel gemme de Taoudénit (dont les réserves prospectées font 369.000 tonnes).
- **Développer la production énergétique solaire**, notamment les projets de centrales hybrides diesel et solaire de Tombouctou, Goundam, Diré, Niafunké, Gao, Ménaka, Kidal, Tessalit, Gourma - Rharous, Ansongo, Tinéssako, Abeïbara, Bourem, Douentza, Téninkou, Youwarou, Léré, ainsi que le développement d'une industrie du solaire, l'énergie propre du futur.

Au total, les défis à relever pour le développement des régions du Nord du Mali sont considérables, mais ces défis sont incontournables pour hisser ces régions au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement, et ainsi permettre l'émergence du pays dans son ensemble. Les contraintes à desserrer et les atouts à valoriser recoupent de manière transversale et stratégique les champs des réformes de gouvernance, du développement des infrastructures et du progrès socio-économique. Au sein de chacun de ces champs, des mesures et actions de court terme et des interventions de moyen et long termes sont nécessaires, voire indispensables.

4.2 Rappel des stratégies existantes

118. La Stratégie de Développement des régions de la partie Nord du pays est élaborée dans un contexte où de nombreuses autres réflexions stratégiques ont été menées sur ces parties du territoire et sur le pays en entier. Elle doit inévitablement intégrer cet existant afin de maximiser les chances d'atteindre les résultats qu'elle vise.

119. En effet, la Stratégie Spécifique de Développement doit concourir à l'atteinte des objectifs définis au niveau national. A cet effet, elle doit être bâtie en tenant compte des différentes stratégies nationales. Cela est indispensable pour garantir ses chances de succès et pour assurer un développement harmonieux du territoire national.

120. En outre, elle doit prendre en compte les initiatives existantes dans les régions cibles notamment celles développées par les différents niveaux de Collectivités territoriales, qui, à la faveur de la décentralisation, assurent le portage du développement de ces territoires.

4.2.1 Stratégies existantes au niveau national

121. La vision du développement de notre pays a été définie à l'horizon 2025 dans le cadre de l'Etude Nationale Prospective « ENP Mali 2025 ». Réalisée entre 1997 et 1999, cette étude reste, à ce jour, la seule opération du genre de par son caractère inclusif et prospectif.

122. Certes, le contexte national depuis la conduite de cet exercice a évolué mais les défis de la nation malienne demeurent sensiblement les mêmes (en l'occurrence la paix, la cohésion et

l'émergence du pays). Ainsi, la Vision du développement du Mali, qui a été construite dans le cadre de cette étude, sur la base du recueil des aspirations des populations maliennes, est la suivante :

*"Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer **un Peuple uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir**".*

123. Trois (3) principales orientations doivent permettre la matérialisation de cette vision : (i) une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; (ii) une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale et (iii) une économie forte, diversifiée et ouverte.

124. Sur cette base, afin de permettre l'opérationnalisation de l'ENP 2025, des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ont été élaborés. Cadre fédérateur de l'ensemble des politiques de développement du pays, ces documents sont, depuis le début des années 2000, le principal instrument de planification et de gestion du développement. Le dernier DSRP, le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement a été adopté en Conseil des Ministres à travers le Décret n°2016-0889/P-RM du 23 novembre 2016 portant approbation du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018). Le CREDD est issu d'une relecture du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) pour intégrer les changements intervenus suite à la crise. Il vise sur la période 2016-2018 à « *promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030*⁴¹ ».

125. Pour atteindre cet objectif, le CREDD se décline en deux (2) axes préalables et trois (3) axes stratégiques. Les deux axes préalables ont trait à la « Paix et Sécurité » et à la « Stabilité du cadre macroéconomique ». Les trois axes stratégiques ont, quant à elles, se rapportent à la « Croissance économique inclusive durable », au « Développement social et accès aux services sociaux de base » et au « Développement institutionnel et gouvernance ».

126. Il a un coût total de 3 469,625 milliards de FCFA reparté à hauteur de 7,28% pour les axes préalables et de 92,72% pour les axes stratégiques, avec une dominante pour l'axe 2, le « Développement social et accès aux services sociaux de base » (49,23% du coût total).

4.2.2 Stratégies existantes au niveau régional

127. La mise en œuvre du processus de la décentralisation au Mali a permis de responsabiliser les différentes collectivités territoriales dans la planification et la conduite du développement au sein de leurs entités respectives.

128. Ainsi au niveau régional, les Conseils des trois anciennes régions de la partie Nord du pays se sont dotés de Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) sur la base desquels, ils ont élaboré des Plans Stratégiques de Développement Régional.

129. Ces plans stratégiques déterminent la vision et les grandes orientations du développement à l'échelle régionale.

41 Ministère de l'Economie et des Finances, Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable du Mali (CREDD 2016-2018), Avril 2016.

Tableau 8 : Visions et orientations définies dans les PS DR des 3 régions (Tombouctou, Gao et Kidal)⁴²

Régions	Visions	Orientations
Tombouctou	Pas de vision énoncée	• Accélérer le développement économique de la région par l'intensification de la mise en valeur du secteur primaire et du secteur secondaire ; • Améliorer les conditions de vie des populations par la facilitation de l'accès aux services sociaux de base et le renforcement de l'autosuffisance alimentaire ; • Assurer la protection et la mise en valeur des ressources naturelles par la restauration des terres dégradées, des pâturages, des milieux naturels, la lutte contre l'ensablement des voies de transport, des habitations, des terres agricoles et des infrastructures socio- économiques.
Gao	Que Gao soit une région où les revenus des populations sont accrus durablement et sécurisés dans un environnement sain et une société apaisée.	• Augmenter les revenus des populations ; • Protéger, augmenter et valoriser les ressources naturelles ; • Assurer la fourniture des services sociaux de base de qualité et améliorer l'accessibilité du plus grand nombre de population.
Kidal	D'ici 2016, la Région vise à créer une croissance économique soutenue permettant un développement durable intégré au reste du pays et à la sous-région dans un climat social apaisé.	• Croissance économique soutenue ; • Développement durable intégré ; • Climat social apaisé.

Source : Plan Stratégique de Développement des Régions de Tombouctou, Gao et Kidal.

130. La vision et les orientations stratégiques définies au sein des trois (03) régions se recoupent sur différents aspects. En effet, elles font ressortir chacune la nécessité de créer plus de richesses (croissance économique), l'accès aux services sociaux de base et l'amélioration des conditions de vie des populations.

131. Les défis des trois régions semblent être assez proches. Les orientations choisies pour les conduire vers le développement sont pratiquement les mêmes. Toutefois, il est nécessaire d'avoir une vision globale à l'échelle des trois régions pour permettre de prendre en compte les défis qui leur sont communs. La Stratégie Spécifique ne doit pas occulter les stratégies existantes au niveau régional sans pour autant être une simple synthèse des défis régionaux. Des exercices de planification ont également été menés afin de prendre en compte les questions d'intérêt interrégional.

4.2.3 Stratégies interrégionales

132. A la faveur des crises successives auxquelles ces régions ont été confrontées, différentes stratégies ont été élaborées afin d'y améliorer les conditions de vie des populations. Il s'agit en l'occurrence du Programme Décennal de Développement des régions Nord du Mali (PDD/RN) 2007/2016 et du Programme de Développement Accéléré des régions du Nord (PDA/RN).

133. Le premier, le PDD/RN, a été élaboré dans le cadre du Forum de Kidal, en mars 2007, et a pour objectif global de : « *promouvoir un développement économique, social et culturel, accéléré et soutenu des régions Nord du Mali en vue de la consolidation de la paix et de l'unité nationale, la réduction de la pauvreté et la réalisation de progrès sensibles dans la poursuite des OMD au Mali* ».

⁴² Les régions de Ménaka et de Taoudénit ayant été opérationnalisées après la crise de 2012, elles n'ont pas encore conçu de document de planification du développement économique régional. Les visions et les axes stratégiques énoncés ont été élaborés au moment où elles faisaient partie intégrante des régions de Tombouctou et Gao.

134. Il retient pour ce faire quatre axes stratégiques (i) concilier croissance économique et protection d'un environnement fragile à travers un développement intégré des potentialités et activités agro - sylvo - pastorales ; (ii) désenclaver et moderniser les économies régionales à travers le développement des infrastructures de communication (routes, transports, télécommunications) et d'une base industrielle minimale bâtie autour des filières agro – sylvo – pastorales, minières, artisanales et touristiques ; (iii) promouvoir un développement humain par des services sociaux de base (éducation, santé, alimentation en eau potable, logements, etc.) accessibles et adaptés aux spécificités des régions du Nord ; et (iv) assurer une gestion institutionnelle adaptée au contexte des régions du Nord du Mali et fondée sur une décentralisation/déconcentration de l'administration et une approche participative de la planification et de la programmation des actions de développement.

135. Le second, le PDA/RN, est beaucoup plus récent car élaboré à la suite de la crise de 2012. Il constitue à cet effet l'exercice le plus récent sur la problématique du développement des régions du Nord du Mali.

136. Ce programme retient comme objectif général « *de contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité à travers le développement socioéconomique des régions affectées par la crise* » et vise le but suivant : *"atténuer significativement les disparités (asymétries de développement) entre ces régions et les autres régions du Mali dans un horizon de 5 ans"*. Cinq (5) axes d'interventions doivent permettre de réaliser ces objectifs, à savoir :

- Axe 1 : retour de l'Administration et de la sécurité et cohésion sociale ;
- Axe 2 : développement rural, sécurité alimentaire et environnement ;
- Axe 3 : relèvement économique ;
- Axe 4 : accès aux services sociaux de base ;
- Axe 5 : infrastructures de développement et mines.

137. Ces deux programmes présentent l'avantage, par rapport aux stratégies à l'échelle régionale, de mieux prendre en compte les dynamiques interrégionales nécessaires pour assurer le développement des régions du Nord du Mali. En plus des orientations choisies au sein des régions, elles font ressortir deux nouveaux axes d'intervention ayant trait aux institutions chargées de conduire le processus de développement et aux infrastructures qui doivent la sous-tendre.

138. Le PDD/RN, puis par la suite, le PDA/RN prennent en compte beaucoup des défis que connaissent les régions du Nord du pays. Toutefois, au regard de l'évolution de la situation de ces régions et du pays dans son ensemble, il est nécessaire de procéder à une actualisation des orientations stratégiques.

4.3 Vision, objectifs et axes stratégiques d'intervention

139. La vision, les objectifs et les axes d'intervention de la Stratégie intègrent l'ensemble des stratégies existantes. Ils sont en fait bâtis sur les résultats des travaux de la MIEC/Nord - Mali qui a été mise en place à la suite de la signature de l'Accord pour la Paix. En effet, le rapport final de la MIEC propose trois piliers prioritaires : (i) bâtir la paix, la résilience sociale et la gouvernance décentralisée ; (ii) rétablir et développer les services sociaux de base et la protection ; et (iii) promouvoir la reprise économique, l'emploi et les infrastructures.

140. Ils sont aussi la résultante de l'atelier technique d'actualisation du projet de Stratégie Spécifique des régions du Nord tenu à l'hôtel Laïco El Farouk, les 19 et 20 juin 2017. Cet atelier a réuni les techniciens des différentes parties prenantes de l'Accord (parties maliennes composées du Gouvernement et des mouvements signataires et les partenaires techniques et financiers) afin, entre autres, de définir l'architecture stratégique de la Stratégie Spécifique.

4.3.1 Vision

141. Au regard des principaux constats tirés de l'analyse diagnostique et du « devenir souhaité » pour les régions du Nord du Mali et pour l'ensemble du pays, à l'horizon de 15 ans, la proposition de vision peut être formulée comme suit :

« Des régions pacifiées, dotées d'administrations solides et d'infrastructures adéquates, où la création de richesses est accrue et le bien-être des populations assuré, dans un Mali uni et émergent ».

142. En effet, à l'horizon de la Stratégie, les régions du Nord du pays doivent être totalement pacifiées. Cette pacification doit être garantie par les autres pans de la vision. En outre, le diagnostic met en exergue que la gouvernance constitue une condition critique pour permettre le développement de ces régions. Il en résulte la nécessité de les doter d'une organisation institutionnelle permettant de favoriser le développement pour éviter toute possibilité de "récurrence" ou de "récidive" des crises.

143. Par ailleurs, la crise de 2012 est à l'origine d'une dégradation des conditions sociales des populations. Leur développement passera alors par un accès accru aux services sociaux de base. Enfin, l'immensité du territoire, l'existence potentielle d'importantes ressources, notamment minières, et les contraintes environnementales sont caractéristiques de ces régions. Leur développement passera alors par la mise en place d'infrastructures structurantes permettant la valorisation des potentialités et le desserrement des contraintes au développement décelées afin de favoriser une création accrue de richesses.

144. **Sur la base de ce qui précède, il est attendu que les actions entreprises dans cette partie du territoire national doivent contribuer à l'émergence de l'ensemble du pays à l'horizon de la Stratégie (c'est-à-dire en 2030) et, partant, consolider l'unité nationale et la cohésion sociale.**

En somme, il s'agit de mettre les régions du Nord du Mali au cœur de la réconciliation nationale et de l'émergence du pays, dans son ensemble.

4.3.2 Objectifs de la Stratégie Spécifique de Développement du Nord du Mali

145. L'objectif général de la Stratégie est énoncé dans l'article 35 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation à savoir **« hisser les régions du Nord du Mali au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement, et ce dans un délai n'excédant pas une période de 10 à 15 ans »**. Cet objectif, s'il peut être perçu comme « réducteur » du fait du niveau global des indicateurs de développement dans le pays, doit être vu de manière dynamique. En effet, les politiques nationales s'attèlent à élever les indicateurs de l'ensemble du pays au niveau de ceux préconisés dans le cadre des dix-sept (17) **Objectifs de Développement Durable (ODD)**, au mieux, au niveau atteint par les pays émergents.

146. Cet objectif général sera recherché à travers trois (3) objectifs spécifiques qui découlent des constats issus de l'analyse diagnostique d'une part, et du rapport final de la MIEC Nord – Mali, d'autre part. Ces objectifs spécifiques sont formulés comme suit :

- **Améliorer la gouvernance globale des régions du Nord du Mali ;**
- **Promouvoir le développement social et l'accès aux services sociaux de base des régions du Nord du Mali ;**
- **Accélérer le développement économique des régions du Nord du Mali à travers la réalisation d'infrastructures et l'appui aux filières porteuses.**

4.3.3 Axes stratégiques d'intervention

147. Trois (3) axes stratégiques d'intervention comprenant huit (8) sous - axes sont identifiés pour la réalisation de ces objectifs globaux et spécifiques.

Tableau 9 : Détail du contenu des principaux axes stratégiques proposés dans la Stratégie Spécifique

Axes Stratégiques	Sous – Axes ⁴³
Axe I Amélioration de la gouvernance globale	1.1 Gouvernance de la sécurité et de la défense
	1.2 Gouvernance de la réconciliation et de la justice
	1.3 Gouvernance décentralisée
	1.4 Gouvernance économique
Axe II Développement social et Accès aux services sociaux de base	2.1 Education et formation professionnelle
	2.2 Santé
	2.3 Eau Assainissement
	2.4 Population, Genre et Jeunesse
	2.5 Solidarité et Protection sociale
Axe III Développement économique et Infrastructures	3.1 Développement rural
	3.2 Protection de l'environnement
	3.3 Réhabilitation et construction d'infrastructures
	3.4 Développement du secteur privé et des services financiers.

148. La réalisation des interventions prévues dans ces trois (3) principaux axes stratégiques permettra d'atteindre un axe plus transversal qui est d'assurer la paix et la sécurité et qui constitue, en même temps, un préalable.

4.4 Aperçu des Axes stratégiques

149. Les trois Axes Stratégiques permettront de baliser la nature des interventions et d'assurer leur cohérence afin de permettre à la stratégie d'atteindre ses objectifs.

4.4.1 Axe I : Amélioration de la gouvernance globale

150. Le développement des régions du Nord passera par la mise en place d'institutions aptes à mieux prendre en charge la conduite de leur développement économique social et culturel. A cet effet, une meilleure gouvernance en matière de sécurité et de défense, une décentralisation approfondie, à travers les renforcements de la présence de l'Etat et du rôle des Collectivités territoriales (CT) ainsi qu'une meilleure gouvernance économique, sont des actions indispensables.

43 Aucun sous axe ne mentionne explicitement la notion de paix. Il est retenu comme postulat d'élaboration de la Stratégie et donc de définition de l'architecture d'intervention, que l'ensemble des actions retenues concourt à la pacification des cinq (5) régions concernées.

Gouvernance de la sécurité et de la défense⁴⁴

151. Les questions de sécurité et de défense constituent un préalable à toutes les actions de développement dans cette zone. En effet, il ressort des travaux de la MIEC qu'en *l'absence de sécurité il sera quasiment impossible de mettre en œuvre la plupart des recommandations du rapport d'évaluation*.

152. Reconstituer et redéployer les forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire national constitue aussi une des mesures préalables les plus importantes, prévues dans l'Accord pour la Paix durant la période intérimaire. En effet, conformément au schéma prévu par les Chapitres 8 et 9 de l'Accord, suite à une opération de **Désarmement Démobilisation et Réinsertion (DDR)**, les forces armées et de sécurité reconstituées du Mali seront déployées.

153. Il s'agira de définir le système de Réforme des Services de Sécurité (**RSS**) qui encadrera les conditions de création et d'opérationnalisation de la Police territoriale, qui sera placée sous la tutelle des Collectivités territoriales (article 28 de l'Accord pour la Paix) et d'opérationnaliser les comités consultatifs locaux de sécurité (CCLS).

154. Sur un autre plan, afin de permettre une sécurisation pérenne de la zone et de faire face aux nouvelles menaces, la mise en œuvre de la **Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM)** et l'élaboration et la mise en œuvre de la **Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI)** sont des mesures indispensables.

Gouvernance de la réconciliation et de la justice

155. Le développement des régions du Nord du Mali passera par une **réconciliation** inter et intra-communautaire et une meilleure distribution de la **justice**. En effet, la crise est à l'origine d'un délitement important du tissu social des cinq (5) régions concernées car à l'origine d'une crise de confiance au sein et entre les différentes communautés. Elle a également été la source de l'interruption des services judiciaires dans cette partie du territoire privant ainsi les populations de l'essentiel droit d'accès à la justice.

156. Il s'agira alors de prendre des mesures pour restaurer la confiance entre les différentes communautés à travers l'Education à la paix, la formation à la prévention et la gestion des conflits, l'organisation de cadres d'échange et de conférences avec l'implication des leaders locaux⁴⁵. L'organisation de la Conférence d'Entente Nationale, l'élaboration de la Charte nationale pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale et la valorisation du statut des autorités traditionnelles constituent des mesures phares dans ce cadre.

157. Concernant la **justice**, les mesures prises doivent permettre la mise en œuvre des engagements pris au niveau de l'article 46 de l'Accord. Il s'agira dans ce cadre de veiller, entre autres, à la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, notamment par l'opérationnalisation de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) et l'intégration des dispositifs traditionnels, coutumiers et des cultes sans préjudice du droit régalien, ainsi que la consolidation du pouvoir judiciaire de manière à assurer l'Etat de droit sur l'ensemble du territoire.

⁴⁴ Cet sous axe est retenu au regard du Titre III de l'Accord (Questions de Défense et de Sécurité) et du Pilier prioritaire 1 de la MIEC (Renforcer la paix, la résilience sociale et la gouvernance décentralisée. En effet, même si l'intitulé « défense » ne ressort pas l'énoncé du pilier prioritaire, la Mission d'Evaluation retient qu'il traite également des questions de défense (Fondement et lien avec l'Accord Page 22).

⁴⁵ Idem, Page 47.

158. La consolidation du pouvoir judiciaire nécessitera la construction et la réhabilitation des infrastructures judiciaires des régions (tribunaux et maisons d'arrêt) et la dotation de l'ensemble des structures judiciaires en moyens humains, matériels et logistiques.

159. L'exécution du Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de Mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger (PU-RSJ-MOA) constitue une réponse à ces défis sur la période 2015-2018. Ses résultats seront renforcés à terme par un nouveau programme de développement du secteur.

Gouvernance décentralisée

160. L'orientation choisie pour mieux administrer le territoire de manière à impulser le développement est celle de la décentralisation poussée voire la régionalisation. Ce choix confère aux populations locales la liberté de gérer leurs propres affaires, conformément au principe de la libre administration des Collectivités territoriales.

161. Toutefois, le succès de la politique de régionalisation passera par celle concomitante de déconcentration afin de renforcer la présence de l'Etat dans ses fonctions régaliennes et dans l'appui conseil nécessaire à l'émergence des Collectivités Territoriales. En effet, la crise qu'a connue le pays a affaibli l'autorité de l'Etat, particulièrement dans les cinq (5) régions du Nord du Mali. A cet effet, il est impératif d'assurer le retour de l'Administration ainsi que des services des Collectivités territoriales. Ce retour doit permettre à l'Etat d'assurer ses fonctions régaliennes classiques (commandement, défense et sécurité, justice) et la fourniture des services sociaux de base.

162. Il s'agira concrètement de :

- prendre les mesures incitatives nécessaires (primes de retour et d'installation) pour amener les différents fonctionnaires à rejoindre leurs postes d'affectation ;
- mettre en œuvre un programme de réhabilitation/construction des locaux et d'équipements des services déconcentrés aux niveaux régional et subrégional ;
- mettre en œuvre une politique de motivation des fonctionnaires servant dans ces régions (renforcement des primes de zone, etc.).

163. Concernant la politique de **régionalisation**, sa mise en œuvre nécessite celle de mesures relevant de différents horizons temporels.

164. Ainsi, sur le court terme, il s'agit :

- d'accompagner les Autorités Intérimaires et les collèges transitoires dans la mise en œuvre de leurs missions ;
- de mettre en place les nouveaux organes élus au suffrage universel direct des Collectivités territoriales ;
- d'opérationnaliser les Agences de Développement Régional (ADR) pour appuyer les Collectivités dans leurs missions de maîtrise d'ouvrages ;
- de signer et opérationnaliser les Contrats Plans entre l'Etat et les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, de Ménaka et Taoudénit, conformément au Décret n°2014-0644/P-RM du 21 août 2014, pour permettre à ces régions de coordonner et d'intégrer les politiques de l'Etat et les programmes des Collectivités, dans le respect de la libre administration de celles-ci et de leurs compétences respectives ;
- de procéder à la relecture des textes de la Fonction Publique des Collectivités territoriales pour les adapter aux nouveaux enjeux.

165. Sur un horizon temporel de moyen et long termes, il faudra :

- relire les textes de la décentralisation en cohérence avec l'Accord pour la Paix et la Réconciliation ;
- réorganiser le territoire pour asseoir la cohérence du développement régional à travers la création de nouvelles circonscriptions territoriales ;
- mettre en œuvre une politique progressive de transfert des ressources humaines aux Collectivités territoriales ;
- mettre en œuvre une politique progressive de transfert des ressources financières aux Collectivités territoriales (30% à l'horizon 2018 conformément aux recommandations des Etats Généraux de la Décentralisation), à travers une véritable décentralisation financière et un renforcement de la fiscalité locale ;
- délimiter des circonscriptions qui vont être créées pour une meilleure gestion de celles-ci ;
- mettre en place de la seconde chambre du Parlement (Sénat) ;
- entreprendre une politique de « capacitation » des Collectivités territoriales, à travers le renforcement des moyens et des missions du Centre de Formation et de Perfectionnement des Collectivités Territoriales (CFCT) et d'autres structures compétentes.

166. Par ailleurs, comme le prévoit l'Accord, il s'agira de créer rapidement les conditions permettant l'opérationnalisation des nouvelles régions de Ménaka et de Taoudénit et des cercles de Almoustarat et de Achibogo.

167. A plus long terme, il sera envisagé un nouveau découpage territorial avec la création de nouvelles entités de Collectivités territoriales (régions et cercles), sur la base de critères objectifs fondés, entre autres, sur la géographie, la démographie, l'histoire, la viabilité économique, les valeurs culturelles, etc.

Encadré 2 : Principales mesures visant à opérationnaliser les entités nouvellement créées (régions de Ménaka et de Taoudénit, Cercles de Almoustarat et de Achibogo)

- 1) concertations des Parties prenantes pour la mise en place effective des régions de Ménaka et Taoudénit et des Cercles de Almoustarat et de Achibogo ;
- 2) relecture des textes de la décentralisation en cohérence avec l'Accord pour la Paix et la Réconciliation ;
- 3) délimitation à moyen et long terme des nouvelles circonscriptions ;
- 4) adoption de mesures administratives et réglementaires pour l'installation effective des deux régions, y compris le découpage en cercles et en communes ;
- 5) mise au point et financement du plan de construction et d'équipement des infrastructures administratives et sociales desdites régions et du cercle concerné ;
- 6) nomination et installation des autorités régionales et locales ;
- 7) élection et installation des organes des Collectivités régionales et locales ;
- 8) lancement des premiers plans de développement économique, social et culturel des nouvelles entités, avec l'appui-conseil des Agences de Développement Régional (ADR).

Les Agences de Développement Régional (ADR) ont été créées dans toutes les régions du Mali et dans le District de Bamako, par l'Ordonnance n°2015-017/P-RM du 02 avril 2015. Leurs modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le Décret n°2015-246/P-RM du 9 avril 2015. Les ADR sont des services des Conseils régionaux créés sous la forme d'établissements publics à caractère administratif (EPA) dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Placées sous la tutelle du Ministre chargé des collectivités territoriales, les ADR ont pour mission, sous l'autorité des Présidents des Conseils régionaux respectifs, de favoriser le développement régional et local dans leur espace d'intervention. A ce titre, elles sont chargées d'assister les collectivités territoriales de leur ressort territorial dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local. Il apparaît ainsi que l'opérationnalisation des nouvelles collectivités territoriales, demeure largement tributaire de celle des ADR dont le processus d'installation est en cours avec le recrutement du personnel de Direction.

168. En outre, l'article 33 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation prévoit « la création d'une Zone de Développement des régions du Nord du Mali, dotée d'un conseil consultatif interrégional chargé exclusivement de la coordination des efforts de mutualisation des moyens en vue d'accélérer le développement socioéconomique local et d'autres questions connexes ».

Encadré 3 : L'Aménagement du Territoire au cœur de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali

« L'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali », est un document dont la mise en œuvre permet de répondre à beaucoup d'attentes des populations en matière d'amélioration des conditions de vie et de retour définitif de la paix et de la sécurité dans le pays. Il s'agit de corriger les disparités et parer aux crises récurrentes issues des incohérences liées au découpage territorial, les ruptures ou les déséquilibres à différents niveaux de collectivité. La dimension politique et institutionnelle de l'aménagement du territoire s'explique dans ce cadre par l'expression de la volonté politique pour corriger les incohérences, les disparités régionales, favoriser la participation effective des populations et mieux valoriser les potentialités pour le développement régional et local. Pour y parvenir, l'aménagement du territoire et ses principes, de même que le développement régional et local, s'imposent comme des outils incontournables.

Au Mali, l'effectivité de la décentralisation confère aux Collectivités territoriales de larges prérogatives en matière d'aménagement du territoire et de développement. Ainsi, les territoires se créent et se spécialisent, des pôles de développement apparaissent et se développent. Cela exige la recherche d'une meilleure compétitivité et d'un développement dynamique des territoires qui se reconnaissent de moins en moins dans les programmes et projets sectoriels nationaux qui ne répondent pas très souvent aux préoccupations réelles en matière de développement régional et local. Toutes les concertations organisées dans le cadre de la recherche de solutions à la crise politico – sécuritaire et les rebellions récurrentes que le pays a connu, ont mis le développement régional et local au centre de la gouvernance, de la croissance de l'activité et de la solidarité nationale dans le respect des diversités culturelles et territoriales, en préservant l'unité et l'intégrité nationale. L'Accord pour la Paix, qui est l'aboutissement de longues négociations entre les Parties, retient « la décentralisation renforcée ou régionalisation » comme la solution alternative.

La prééminence du niveau régional est reconnue pour coordonner et intégrer les politiques publiques de l'Etat et les programmes des collectivités territoriales, dans le respect de la loi, de l'autonomie de celles – ci et de leurs compétences respectives. La région doit être forte et dotée de suffisamment de compétences et de ressources pour développer des fonctions que les autres collectivités territoriales et les autres territoires ne peuvent envisager.

La région et les autres collectivités territoriales qui la composent sont des territoires socioéconomiques et culturels dynamiques qui se construisent pour tendre vers un développement durable, économiquement viable, socialement acceptable, écologiquement supportable et culturellement adapté. Il s'agit de réorganiser le territoire pour asseoir la cohérence du développement territorial régional et local. La réorganisation territoriale autour de la région à travers un dialogue inclusif, est la voie appropriée retenue dans le contexte actuel et dans l'Accord, pour créer des collectivités territoriales capables de prendre en charge à la fois les défis économiques, sociaux et sécuritaires dans une perspective d'aménagement équilibré de l'espace.

L'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali est fondé sur cette réorganisation territoriale, à travers la création d'une zone de développement des régions du Nord, la possibilité de reconstitution des régions qui pourront prendre les noms souhaités et voulus par les populations respectives, la possibilité pour des régions (du Nord ou de tout autre endroit du pays) de constituer des territoires de développement, homogènes et viables. Dans cette construction ou reconstruction des territoires, l'aménagement du territoire produira des critères administratifs, politiques, d'homogénéité territoriale et de polarisation basée sur les activités socioéconomiques dominantes et leurs principales filières constituant le fondement de ce principe.

La construction des territoires dans le cadre de la régionalisation et le développement économique régional et local sera fondée sur une grande cohérence entre ces territoires et les secteurs. L'un des leviers les plus importants dans ce cadre est la synergie voir l'uniformisation des systèmes et processus de budgétisation pour assurer un transfert effectif des ressources aux territoires. Ainsi, au moment de l'élaboration des budgets /programmes, il revient à la région de rentrer en négociation avec les secteurs pour établir un budget régional qui prenne aussi en compte, en plus des « actions d'initiatives locales », les grands projets et programmes nationaux au regard des compétences transférées. Dans ce contexte de développement territorial, la région devrait établir des conventions avec les territoires qui la composent pour la réalisation des programmes nationaux et régionaux, sur la base des principes et règlements relatifs au transfert des compétences et des ressources.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord, au-delà de la reconstruction des territoires et de la création de la zone de développement des régions du Nord du Mali, les perspectives seront marquées par la réalisation des investigations pour construire des scénarios alternatifs, globaux ou thématiques et des visions aptes à assurer un développement harmonieux, équilibré et durable du pays en général et des territoires des régions du Nord du Mali en particulier. Ces scénarios permettront la formulation des stratégies globales et la réalisation de grands pôles de développement comme : (i) le pôle du Delta intérieur et de la zone lacustre, caractérisé par sa grande diversité biologique ; (ii) le pôle de Taoussa comportant les zones d'implantation et d'influence du barrage de Taoussa qui s'ouvre sur la mise en valeur des plaines du Tilemsi, (iii) le pôle basé sur la promotion de l'économie oasienne et le développement de l'élevage extensif en zone nomade, (iv) les « zones frontières » des pays voisins comme l'Algérie et surtout le Niger à travers la synergie avec le barrage de Kandadji, etc.

La démarche doit consister, entre autres, à : (i) élaborer et mettre en œuvre des outils de planification du développement aptes à relever le défi d'un développement territorial équilibré et durable ; (ii) élaborer et mettre en œuvre des outils consensuels de péréquation et de contractualisation du développement (contrats – plans Etat/Régions, contrats – Etat/territoires, budgets et PIB régionaux, etc.) aptes à asseoir la confiance réciproque entre les acteurs du développement et à renforcer chaque acteur dans ses prérogatives (compétences et ressources) conformément à la loi ; (iii) de réaliser les infrastructures et équipements structurants, supports des grands pôles de développement et facteurs d'intégration nationale, sous régionale et régionale.



Gouvernance économique

169. De nombreuses initiatives ont été prises dans le passé en faveur des régions du Nord du Mali. Ces initiatives n'ont pas engrangé les résultats escomptés du fait des facteurs relevant de la mauvaise gouvernance économique, notamment au niveau des projets et programmes de développement. Des meilleures redevances des comptes et une répartition équitable des ressources sont des mesures qui favoriseraient un réel développement de cette partie du pays.

170. Dans un premier temps, des mesures visant à améliorer la transparence dans l'Administration en général et dans les services déconcentrés et décentralisés dans ces régions en particulier, sont nécessaires. Ainsi, il sera procédé à l'érection de la Section des comptes de la Cour Suprême en Cour des comptes afin d'améliorer la redevance des comptes des Collectivités territoriales. Cette Cour aura vocation à recevoir la déclaration des biens des responsables aux niveaux régional et subrégional et à les publier.

171. La Société civile sera également renforcée pour lui permettre de jouer son rôle de contrôle citoyen afin de permettre aux administrés de juger de la performance des élus.

172. Dans un second temps, un effort d'amélioration de la répartition des ressources entre les niveaux central et décentralisé est également un impératif. Dans ce sens, en plus des ressources prévues par les différents codes (minier, impôts et pétrolier) et les conventions d'installation des mines, les Collectivités territoriales seront intégrées dans le capital des futures sociétés minières pour favoriser un meilleur bénéfice des industries extractives au profit des populations. Aussi, comme déjà mentionné, une meilleure décentralisation financière est également une mesure "clé" pour améliorer les ressources des Collectivités territoriales. Il s'agira enfin de préciser les conditions, en l'occurrence sur le plan législatif, de la latitude donnée à chaque région de créer des *impôts adaptés à sa structure économique et à ses objectifs de développement* (article 13 de l'Accord).

4.4.2 Axe II : Développement social et Accès aux services sociaux de base

173. La crise de 2012 a remis en cause les acquis sociaux dans ces régions. Le fonctionnement normal de l'école, la destruction partielle ou totale des centres de soins, l'absence de médicaments, l'arrêt des services de fourniture d'électricité et d'eau potable, les difficultés de ravitaillement des populations en produits alimentaires, sont autant de facteurs qui ont contribué à augmenter la précarité des populations locales. L'analyse de l'évolution de certains indicateurs de développement, qui ressort des différentes notes techniques de la MIEC/Nord – Mali, témoigne de cette nette détérioration de la situation dans ces régions (voir II : Analyse diagnostique).

174. L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base est indispensable pour améliorer les conditions d'existence des populations. La majorité des interventions prévues à ce niveau devront se faire sur le court terme. Certaines mesures (nouvelles constructions) pourraient éventuellement être envisagées sur le moyen voire le long terme. Les principaux domaines prioritaires couverts seront l'éducation et la formation professionnelle, la santé, l'hydraulique et l'assainissement, la Population, le Genre et la Jeunesse, et la Solidarité et la Protection sociale.

175. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de l'employabilité des actifs dans les cinq régions. L'adéquation entre l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi est indispensable et sera recherchée dans tous les secteurs. Elle se fera à travers les objectifs suivants : (i) accroître l'offre de formation en tenant compte des besoins de l'économie au niveau des régions concernées en main d'œuvre (ii) améliorer l'offre de formation grâce à une stratégie de structuration du dispositif de développement des compétences techniques et professionnelles.

Education et Formation professionnelle

176. Dans le secteur de l'Education et de la formation professionnelle, les actions suivantes sont nécessaires pour d'abord rétablir l'accès à ces services en lien avec la phase de relèvement rapide, puis sur le moyen/long terme contribuer au renforcement du capital humain :

- faire un état des lieux de tous les établissements d'enseignement et centres de formation professionnelles, des cinq (5) régions ;
- organiser la rentrée scolaire dans les cinq (5) régions, dès que les conditions de sécurité le permettront ;
- construire, réhabiliter et équiper en matériels scolaires, les écoles et les bâtiments saccagés de l'Administration scolaire ;
- mobiliser et engager les communautés à soutenir le retour et le maintien des enfants, particulièrement les filles, à l'école dans les zones affectées par la crise ;
- doter les élèves en fournitures et manuels scolaires et les enseignants en matériel didactique ;

- mettre en œuvre un programme de construction et d'équipements de centres de formation professionnelle basée sur les filières porteuses des cinq régions ;
- développer et organiser l'offre de formation dans les filières porteuses ;
- construire de nouveaux établissements (écoles et lycées) conformément à la carte scolaire ;
- renforcer le programme de cantines scolaires ;
- organiser le retour rapide et effectif du personnel enseignant par des mesures incitatives au retour, et à la stabilisation du personnel dans le monde rural, recruter et renforcer les compétences du personnel enseignant ;
- créer des pôles universitaires au niveau des régions du Nord du Mali ;
- développer les langues régionales, notamment l'arabe.

☞ Santé

177. Dans le secteur de la santé, les interventions identifiées, en lien avec la phase de relèvement rapide, ont trait :

- à un état des lieux des toutes les structures socio-sanitaires ;
- à la définition et la conduite de politiques de prise en charge sanitaire adaptée aux modes de vie des populations (nomadisme, transhumance) ;
- au renforcement de la fonctionnalité des formations sanitaires à travers leur réhabilitation, leur équipement en matériels et leur dotation en personnel en quantité et en qualité ;
- à la construction et l'équipement de nouvelles formations sanitaires ;
- à la définition et la conduite de politique de prise en charge sanitaire adaptée aux modes de vie des populations (nomadisme) ;
- à l'organisation du retour du personnel socio-sanitaire par des mesures incitatives au retour à la stabilisation du personnel socio-sanitaire dans le monde rural ;
- au recrutement et renforcement des compétences du personnel socio-sanitaire.

☞ Eau et Assainissement

178. Dans le secteur de l'hydraulique, la réhabilitation et la réalisation de points d'eau modernes, de forages, de puits pastoraux et puits à grands diamètres sont les interventions à mener sur le court terme. Sur le moyen et long terme, un programme d'approvisionnement pérenne des populations en eau potable, basé notamment sur la réalisation d'adductions d'eau et la mise en valeur des ressources souterraines et de surface (marre, oasis, lac...), sera mis en œuvre par les services techniques compétents de l'Etat, à travers notamment l'utilisation d'énergies nouvelles et renouvelables.

179. Des mesures visant à maintenir le cadre de vie sain seront également intensifiées dans les différentes localités. Dans ce cadre, l'accès aux réseaux d'assainissement publics sera amélioré.

☞ Population, Genre et Jeunesse

180. Une prise en charge adéquate des questions de population, de genre et de jeunesse est indispensable pour assurer un développement durable de ces localités. Il s'agira de créer les conditions du peuplement de ces régions, l'autonomisation des femmes et des jeunes. Ces questions transversales sont prises en charge dans l'ensemble des axes du document. Toutefois de manière spécifique, il s'agira ;

- de développer des services de prise en charge adaptée des femmes victimes de violences durant les conflits ;
- de fournir une assistance judiciaire aux victimes des conflits et veiller à leurs indemnisations ;
- d'intensifier les actions de scolarisation des filles ;
- d'intensifier les actions de promotion économique des femmes et des jeunes en lien avec les

- projets structurants ;
- de développer des activités socioéducatives et culturelles en faveur des jeunes ;
- de construire les directions régionales, les maisons de la femme et les centres d'autopromotion dans les régions nouvellement créées ;
- de construire et de réhabiliter les infrastructures de jeunesse dans les cinq régions ;
- d'opérationnaliser le service national des jeunes et de promouvoir la citoyenneté et l'éducation civile ;
- d'intensifier dans ces régions les activités pertinentes identifiées dans le cadre de la Politique Nationale de Promotion du Genre.

Solidarité et protection sociale

181. Le dispositif de financement de la Stratégie Spécifique de Développement des régions du Nord du Mali, le Fonds de Développement Durable, constitue en soi une manifestation de la solidarité nationale à l'endroit de ces régions.

182. Nonobstant cet aspect, dans le cadre de la construction d'un socle national de protection sociale, les populations de ces régions bénéficieront d'une meilleure couverture des prestations sociales. A ce titre, dans le cadre du Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale (PAN-EPS), il s'agira de :

- développer les filets sociaux dans les cinq régions du Nord à l'image du « Programme Jigisèmèjiri » ;
- opérationnaliser la branche accident du travail et maladies professionnelles ;
- diligenter l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle ;
- dynamiser les organisations de l'économie sociale et solidaire dans les régions du Nord.

183. Il s'agira également, en lien avec la phase de relèvement rapide d'accueillir, installer et réinsérer les populations déplacées internes et les réfugiées.

**Encadré 4 la problématique de la fourniture de services sociaux de base, fonctionnels et de qualité dans régions du Nord du Mali :
le concept de "services sociaux intégrés de base" :**

A la lumière des expériences passées d'installation et de fourniture des services sociaux de base, il est clair que l'implication de la Société civile à tous les niveaux du processus de développement et l'approche intégrée de ces services pour répondre aux besoins complexes des communautés du Nord du Mali, sont des gages certains de réussite des actions mises en œuvre, à travers notamment une meilleure définition des besoins et une appropriation renforcée des approches par les populations bénéficiaires.

A cet effet, il est indispensable de revoir les paradigmes dans les logiques d'interventions futures, en intégrant les trois (3) piliers du développement (économie, société et environnement), de manière indissociable et interdépendante. Il est aussi possible d'introduire un quatrième (4^{ème}) critère lié à la gouvernance, en vue de privilégier l'efficacité et la transparence. En effet, la problématique du développement durable tenant du contexte des régions du Nord du Mali post crise, ne dépend pas de manière exclusive des seuls aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement. Le Gouvernement malien est aussi tenu de veiller à la mise en place de politiques sociales favorables aux populations les plus démunies et aux groupes vulnérables, comme le prévoit l'Accord pour la Paix.

Toutefois, ce paradigme pertinent du développement basé sur les 3 premiers critères susmentionnés, laisse apparaître toute la prééminence du secteur social qui doit être considéré comme un réceptacle à partir duquel de véritables indicateurs de développement durable peuvent être conçus. En effet, comment envisager le développement durable si les besoins de base des populations et des groupes vulnérables ne sont pas satisfaits ? Voilà donc posée toute la problématique de l'accès des populations aux services sociaux de base et de qualité. Il faudrait ainsi garantir plus des revenus monétaires aux populations locales et leur donner des chances égales, grâce notamment à la couverture maladie obligatoire (AMO + RAMED), de se soigner en cas de maladie, d'aller à l'école et d'apprendre des métiers qui puissent leur permettre de trouver un travail et de gérer leurs propres destinées, d'accéder à des services énergétiques adéquats qui respectent les normes environnementales et à des systèmes d'eau et d'assainissement adaptés à leurs réalités locales.

Aussi, au-delà d'un simple accès à un service, l'analyse doit prendre en compte d'autres dimensions liées à la qualité du service, aux inégalités entre les sexes, les milieux (ville/campagne) et aux aspects de gouvernance qui peuvent influencer les résultats et ne militeraient pas en faveur de la durabilité. Les approches doivent donc privilégier une responsabilisation plus marquée des populations à travers la mise en œuvre de processus démocratiques, basés sur une gestion communautaire des infrastructures sociales au niveau des Collectivités.

Les services sociaux de base peuvent être compris comme un tout inter relié ayant des liens à l'intérieur des secteurs et sous-secteurs. Par exemple, pour garantir à une population de bonnes conditions en matière de santé, il est important de veiller beaucoup à leur accès à une bonne éducation pour une bonne hygiène et cette population ne pourrait pas être en bonne santé si elle n'a pas accès à une eau saine et de qualité et disposer d'une alimentation équilibrée, dans un cadre de vie sain. Ces quelques exemples démontrent à souhait comment les services sociaux de base sont imbriqués les uns aux autres. Les exemples pourraient être multipliés entre les secteurs santé et assainissement, éducation et nutrition, hygiène et assainissement, etc.

Dès lors, la formulation d'objectifs sur l'accès des populations aux services sociaux de base peut être un travail fastidieux car pour les orienter vers la durabilité, il est nécessaire de prévoir tous les liens qui les unissent et pouvant induire un changement qualitatif durable en terme de bien - être social et de protection de l'environnement.

Donc, il s'agira ici d'inventer de nouvelles logiques de développement autour de l'accès aux services sociaux de base, logiques qui soient assez intégratrices pour prendre en compte les interrelations qui existent entre les différents secteurs : éducation, santé, eau, assainissement hygiène, services énergétiques, loisirs, etc. Dans la démarche, les populations seront au centre de la définition des stratégies à adopter, dans une logique de planification remontante (de bas en haut). Plus précisément, la démarche consistera à : (i) faire la cartographie détaillée des besoins sociaux à satisfaire, (ii) déterminer le gap en tenant compte des infrastructures fonctionnelles existantes, (iii) coordonner les intervenants sur le terrain (services techniques de l'Etat, ONG nationales et internationales, autres partenaires techniques et financiers), (iv) mettre en place des mécanismes intégrés de suivi – évaluation des interventions sur le terrain, en mutualisant les moyens et les expériences.

En somme, la principale préoccupation demeure la suivante : comment concevoir et fournir régulièrement et à moindre coût des services sociaux de base de qualité, selon un modèle socioéconomique viable, pérenne et respectueux des équilibres environnementaux très fragiles au niveau des régions du Nord du Mali.

4.4.3 Axe III : Développement économique et Infrastructures

184. Créer et redistribuer suffisamment de ressources pour, dans un premier temps, réduire la pauvreté et dans un second temps élever de manière substantielle le niveau de vie des populations reste un défi, dont la prise en charge nécessite des actions pour favoriser l'essor des secteurs porteurs à travers, notamment, la réalisation d'infrastructures structurantes.

Développement rural

185. Afin de relancer la production Agricole et d'élever graduellement la productivité et les productions, des politiques de subventions des producteurs (équipements et intrants), d'amélioration de la santé animale, de promotion de la pisciculture, d'intensification de la recherche et de vulgarisation de ses résultats, de développement des filières porteuses, par l'adoption de l'élevage des espèces à cycle court (embouche ovine/capraine, aviculture, pisciculture, aquaculture) et le développement des opérations de ventes promotionnelles d'animaux pour les fêtes religieuses, d'aménagements hydro-agricoles et de renforcement de l'encadrement seront exécutées.

186. La finalité des interventions dans ce secteur étant de réussir la transition d'une Agriculture de subsistance vers une Agriculture commerciale exportatrice vers les autres parties du territoire et les

pays limitrophes⁴⁶, tout en veillant au respect des Accords de transhumance et des Accords zoo sanitaires avec ces pays.

187. Un programme visant à renforcer la résilience face aux chocs alimentaires sera exécuté afin d'améliorer **la sécurité alimentaire** des populations.

Protection de l'environnement

188. Les effets du changement climatique sont singulièrement perceptibles au niveau des cinq (05) régions du Nord du Mali. En droite ligne des conclusions des conférences sur le changement climatique (COP 21 à Paris et COP 22 à Marrakech), des mesures de gestion et de protection de l'environnement seront accrues. Elles consisteront à :

- la lutte contre l'ensablement du fleuve, de ses bras, des principaux lacs, des mares et des chenaux d'alimentation ;
- la protection de la faune et de son habitat ;
- la lutte antiacridienne ;
- la réalisation de plantations de production de bois de chauffe et de service ;
- la promotion des sources alternatives d'énergie domestique ;
- l'aménagement des zones cynégétiques ;
- la valorisation des produits forestiers non ligneux.

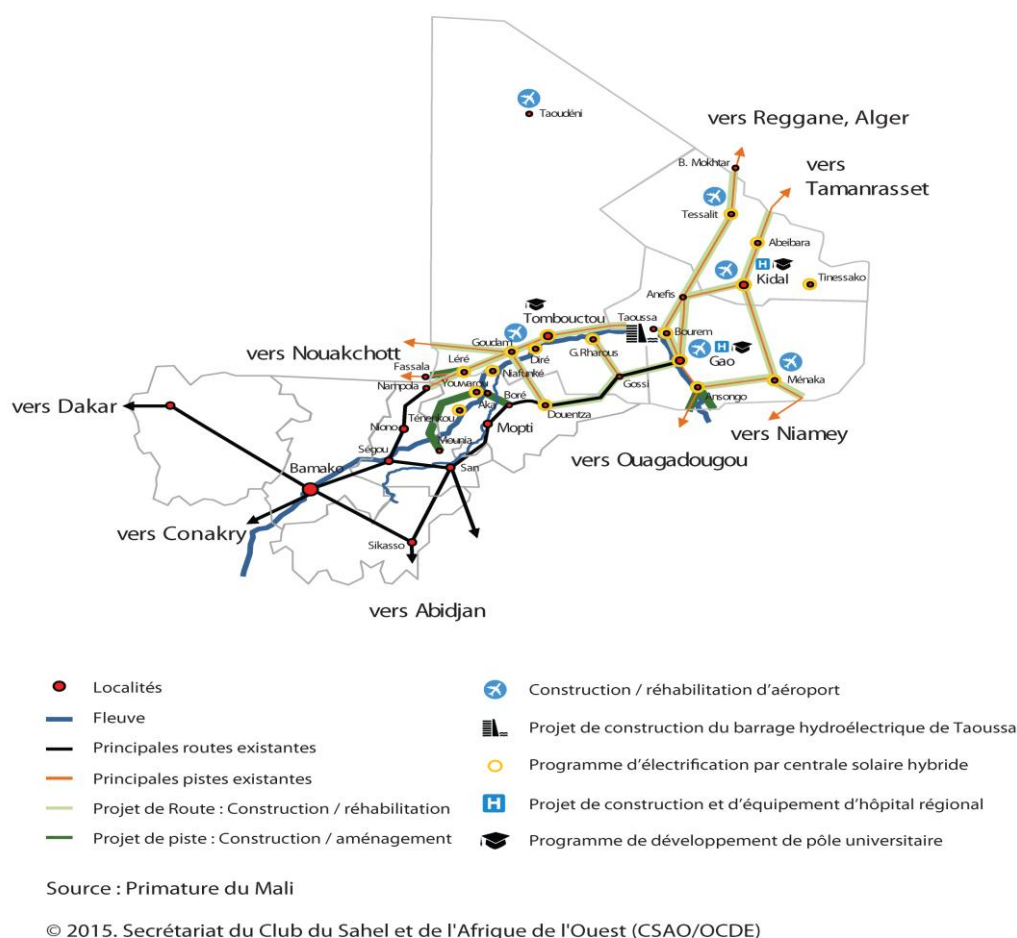
Réhabilitation et construction d'infrastructures

189. Les caractéristiques géophysiques de cette partie du territoire font que des investissements conséquents en infrastructures, de nature structurante, sont indispensables pour permettre leur développement et leur décollage économique. A ce titre, le développement d'un programme volontariste d'aménagement d'infrastructures structurantes de désenclavement, de communication et énergétiques est indispensable pour relier ces parties du territoire entre elles, au reste du pays et aux pays frontaliers afin de créer les conditions de l'essor de dynamique zonale de développement. Aussi, la réalisation d'infrastructures commerciales favorisera le développement de la zone.

190. Dans ce cadre, les actions à entreprendre ont trait à des réalisations d'axes routiers, d'aéroports et de quais dans les escales fluviales (cf. Plan d'actions, tiré de l'Annexe 3 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation).

⁴⁶ Banque Africaine de Développement, Eléments de vision.

Carte 3 : Principales infrastructures structurantes prévues dans le Nord du Mali :



191. Sur le plan énergétique, le projet de barrage de Taoussa constitue une action d'envergure qui peut impulser une nouvelle dynamique. Son financement est acquis et sa réalisation, interrompue, reprendra incessamment. En outre, la réalisation de centrales hybrides (solaires et thermiques) ainsi que le développement d'une véritable industrie du solaire, seront fortement encouragés et appuyés afin de satisfaire les besoins en électricité des centres d'habitation et prendre en compte ceux relatifs au développement du secteur privé.

192. En matière de communication, les programmes interrompus de déploiement de la fibre optique et le rétablissement/l'extension de la couverture téléphonique seront repris et amplifiés. Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) permettra sans doute de développer des potentialités dans les régions du Nord et créer des emplois.

👉 Développement du secteur privé et des services financiers

193. L'analyse diagnostique relève des nids de croissance (Mines, Industries culturelles et touristiques) dans ces régions dont la valorisation pourrait permettre de rehausser sensiblement la création de valeur ajoutée. Elle fait également ressortir l'existence de petites et moyennes entreprises dont l'accompagnement nécessitera, entre autres, le développement de services financiers pour

prendre en charge les besoins en financement des opérateurs économiques. Il s'agira de créer les conditions pour avoir de grandes sociétés dans les secteurs très capitalistiques tels que les mines à côté desquels évoluerait une masse critique de petites et moyennes entreprises œuvrant dans les secteurs où ces régions disposent d'avantages comparatifs (industries touristiques et culturelles). Il est important donc de relancer les services financiers décentralisés dans les régions du Nord du Mali.

194. **Ainsi, dans le secteur minier**, de nombreux indices et gîtes, ayant trait à différentes ressources, ont été révélés dans les régions du Nord du Mali. Il s'agit essentiellement de métaux précieux (or, argent et platinoïdes) ; de pierres précieuses et semi-précieuses (diamant, rutile, grenats) ; de métaux ferreux et non ferreux (Fe, Zn, Cu, Ni, Li, Al) ; de minéraux stratégiques (Ti, Sn, Nb, Ta, W et terres rares) ; de combustibles solides (Uranium, tourbes et schistes bitumineux) et de minéraux industriels (phosphates, calcaires, barytine, gypse, sel, marbres, argiles, kaolin, ardoises, granites, sables à verres).

195. Ces indices et gîtes, qui sont potentiellement de véritables leviers de création de richesses conséquentes, sont à ce jour insuffisamment étudiés. Des investisseurs potentiels seront alors identifiés pour conduire ces études dans un premier temps et dans un second temps procéder à l'exploitation des gisements rentables, sur la base des conventions à signer avec l'Etat, en étroite concertation avec les Collectivités concernées, en vue de procéder à une redistribution des revenus tirés de cette exploitation.

196. Toutefois, quatre (4) projets ont fait l'objet d'études détaillées jusqu'à atteindre l'étape d'évaluation de ressources géologiques. Il s'agit du gisement de gypse de Tessalit, du gisement de manganèse d'Ansongo, du gisement de phosphate du Tilemsi et du gisement de sel de Taoudénit. Deux (2) de ces projets (gisement de manganèse d'Ansongo et celui de phosphate du Tilemsi) étaient au stade de l'exploitation avant la crise de 2012. Leur relance sera effectuée afin qu'ils puissent servir de modèles dans le domaine et favoriser l'attrait des investisseurs pour la zone. Cela se fera à travers la recherche d'investisseurs potentiels, à travers notamment des Partenariats Public-Privé (PPP) et la relecture, en cours, du Code minier pour assurer la rentabilité des exploitations minières marginales à faible rendement.

197. **Concernant les Industries culturelles et touristiques**, la culture malienne est très riche et le pays regorge de nombreux sites touristiques. Ces facteurs constituent de véritables atouts qui, valorisés, peuvent être des sources de création de richesses. Certains de ces sites, endommagés pendant l'occupation djihadiste, ont été déjà rénovés ou sont en cours de rénovation, avec l'appui des partenaires techniques et financiers dont l'UNESCO.

198. Les interventions consisteront à mieux encadrer le secteur, à diversifier le modèle touristique (développement de tourisme interne voire sous régional et l'écotourisme), à créer des **Villages Artisans, des maisons d'artisans** au niveau des chefs-lieux de cercle, des centres de ressource artisanaux équipés au niveau des Chambres de Métiers, à construire/rénover et équiper les directions régionales de l'artisanat et du Tourisme dans les régions du Nord du Mali. Elles auront également trait au renforcement des missions culturelles, à la relance des grandes activités culturelles (festivals, rentrées culturelles) et à la promotion des initiatives privées de construction d'infrastructures de haut standing pour l'hébergement des touristes et des opérateurs du secteur. L'organisation de foire et salons spécialisés pour la commercialisation des produits artisanaux et l'identification et l'aménagement de sites touristiques dans les localités permettront de booster également ce secteur.

199. La valorisation de ces nids de croissance nécessitera l'entrée en vigueur de mesures de renforcement du secteur privé et de facilitation du financement. Pour le premier point, les centres d'incubation et la déconcentration du guichet unique pour les PME/PMI aideront ce secteur à se développer dans les régions du Nord du Mali. Quant au second point, le recours à des sources et

modèles de financement innovants (Partenariat Public Privé, Finance Islamique) et le développement de la microfinance sont indispensables.

Encadré 5 des idées de filières porteuses pour le Nord du Mali (selon le rapport provisoire de la MIEC/Nord – Mali)

Ci-dessous sont évoquées quelques idées à approfondir, qui proviennent de discussions avec les parties prenantes. Leur potentiel et leur mise en œuvre doivent être analysés plus en détail.

Filière transformation de la viande et produits dérivés

Idée : L'élevage est une activité très importante, en particulier pour les nomades. Elle peut créer une valeur ajoutée importante (prix de la viande, filière produits laitiers, produits dérivés comme peaux, artisanat, etc.). Actuellement la viande est vendue et exportée sans maintenir cette valeur ajoutée dans la région. Il faudrait construire des abattoirs et monter une filière autour de cela. Cette filière est vraiment prioritaire car il s'agit de l'activité maîtrisée et maîtrisable par une bonne partie des jeunes qui finissent dans les groupes armés ou criminels. Cette filière ne pourra par contre se développer qu'avec des moyens de communications rapides (routes asphaltées) permettant de garantir la chaîne de froid.

Lieu : régions de Gao, Kidal, Ménaka, Taoudénit, Tombouctou

Modalités : business plan pour abattoirs et montage d'une filière autour de ceux-ci, désenclavement routier.

Filière transformation agricole et piscicole

Idée : Développer les activités de transformations de produits agricoles (pêche, «bourgouculture», etc.) à proximité des zones de récolte des matières premières. Cela générerait beaucoup plus de valeur ajoutée sur place. Il s'agit d'unités de transformation du poisson, etc. Il y a aussi moyen de coupler le développement de cette filière au développement d'une filière chaîne de froid complémentaire.

Lieu : zone des lacs (Niafunké), région de Tombouctou

Modalités : formation professionnelle spécifique, désenclavement routier, etc.

Filière gomme arabique

Idée : La récolte de gomme intervient dans la zone aride sahélienne. Elle offre un bon potentiel d'augmentation de revenu sur tout le territoire de cette zone. Il y a le potentiel pour développer une filière intégrée (stockage, conditionnement, transport) créatrice de valeur ajoutée.

Lieu : bande sahélienne des régions de Tombouctou et Gao

Modalités : actualiser le document de stratégie existant (Stratégie sectorielle pour la gomme arabique au Mali, 2011-2016) et déployer les propositions avec les acteurs identifiés, tout en s'inspirant des bonnes pratiques existant au Tchad et au Soudan.

Filière agriculture d'oasis

Idée : L'agriculture d'oasis, basée en large partie sur le palmier dattier, permet de créer de la valeur ajoutée et de fixer des populations dans des zones arides et hyper arides.

Lieu : bande saharienne des régions de Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal

Modalités : s'inspirer des nombreux projets réussis dans d'autres pays désertiques.

Filière artisanat

Idée : Développer une filière de l'artisanat local (touareg, autres communautés) en trouvant des canaux de distribution indépendant d'une reprise du tourisme.

Lieu : régions de Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudénit, et Kidal

Modalités : formation professionnelle, soutien aux groupes de femmes.

Filière tourisme

Idée : Le potentiel touristique est important, mais il nécessite d'être valorisé par une stratégie à moyen reposant sur le retour de la sécurité et de la stabilité, la diversification, la création d'infrastructures adéquates et le renforcement des capacités de ses acteurs. En termes de diversification, il s'agit en particulier de sortir de la dépendance quasi-exclusive aux touristes occidentaux et de développer d'autres offres pour les touristes de la sous-région ou le tourisme religieux.

Lieu : Nord, en particulier Tombouctou

Modalités : formation professionnelle, infrastructures hôtelières, préservation de l'environnement

Filière métiers du BTP

Idée : Un secteur de la construction compétitif est nécessaire pour assister la reconstruction et la construction d'infrastructures ainsi que la décentralisation (maîtrise d'ouvrage déléguée confiée aux collectivités locales et besoin d'entreprises et d'artisans locaux). Il y a aussi une demande pour des ouvriers et techniciens formés aux métiers du BTP.

Lieu : cinq régions du Nord

Modalités : formation professionnelle très pratique, axée sur les ouvriers spécialisés (maçons, plombiers, électriciens) et les techniciens (conduite de travaux, etc.) et complétée par des formations "professionnalisantes" de quelques semaines pour réinsérer les déscolarisés dans une activité formelle.

Filière construction et matériaux locaux

Idée : La construction en matériaux locaux poursuit un triple but : garder une part plus importante de la valeur ajoutée sur place (fabrication de matériaux sur place par opposition à l'importation de matériaux standards, savoir-faire local et part main d'œuvre plus importante), maintenir le patrimoine et embellir les localités dans la perspective d'une reprise du tourisme, valoriser la culture local d'une manière positive et constructive.

Lieu : régions de Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudénit, et Kidal

Modalités : groupe d'intérêt et de discussion entre entreprise, instituts de formation intellectuels et leader locaux.

5. Esquisse du Plan d'Actions de la mise en œuvre de la Stratégie Spécifique de Développement

200. Différentes mesures, projets et programmes, dont la mise en œuvre nécessitera un effort financier conséquent, doivent être exécutés pour opérationnaliser la présente Stratégie Spécifique de Développement.

5.1 Mesures, projets et programmes retenus

201. Les interventions identifiées sont différentes de par leur nature et les efforts qu'il faudra déployer pour leur réalisation. Ainsi, si la mise en œuvre de certaines d'entre elles ne saurait être retardée, celle d'une seconde catégorie nécessite qu'on y emploie beaucoup plus de temps. A cet effet, il convient de distinguer les actions relevant du court terme de celles devant être menées sur le moyen et long termes.

➤ A court terme

202. Les mesures, projets et programmes retenus sur cet horizon temporel relèvent essentiellement de mesures initiales de mise en œuvre des réformes retenues. Ainsi, les interventions suivantes sont identifiées :

- ⇒ le projet prioritaire de renforcement des services sociaux de base dans les régions du Nord du Mali qui, comme son nom l'indique, cible les secteurs de l'éducation/formation, de la santé, de l'hydraulique et une amorce de relance de l'économie ;
- ⇒ le redéploiement de l'Administration régionale et subrégionale ;
- ⇒ l'accompagnement des Autorités intérimaires et des collèges transitoires dans la mise en œuvre de leurs missions ;
- ⇒ l'impulsion de la nouvelle phase de décentralisation (mise en place des organes des CT, opérationnalisation des ADR, signature des CPER) ;
- ⇒ la promotion du dialogue entre l'Administration et les administrés ;
- ⇒ la réinsertion de l'éducation civique et morale ;
- ⇒ l'opération de DDR et redéploiement des forces de défense et de sécurité ;
- ⇒ l'élaboration de la Loi d'Orientation et de Programmation du Secteur de la Sécurité (LOPSS).

➤ A moyen et long termes

203. Différentes mesures et interventions visant à consolider les acquis des actions de court terme et à asseoir les dynamiques nécessaires pour les conduire vers le développement, ont été identifiées. A cet effet, deux grandes catégories d'interventions sont prévues. La première relève essentiellement de mesures institutionnelles visant à mettre en place une nouvelle gouvernance des régions du Nord du Mali et la seconde consiste à mener des actions pour les doter d'infrastructures et accroître la création de richesses.

204. Pour la 1^{ère} catégorie de mesures, les interventions consisteront à :

- ⇒ la mise en œuvre de la régionalisation ;
- ⇒ la mise en œuvre des Lois d'Orientation et de Programmation Militaire et du Secteur de la Sécurité.

205. Pour la seconde catégorie de mesures, conformément à la répartition faite en Annexe 3 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, les interventions ci-après sont prévues :

- ⇒ six (6) projets dans le domaine du développement rural, de la sécurité alimentaire et de la protection de l'environnement ;
- ⇒ cinq (5) projets dans le domaine des infrastructures sociales de base ;

- ⇒ vingt-trois (23) projets dans le domaine des infrastructures structurantes ;
- ⇒ trois (3) projets dans le domaine de la culture et de la réconciliation nationale.

5.2 Coût du Plan d'actions d'opérationnalisation de la Stratégie (extrait de l'Annexe 3 de l'Accord)

206. Le coût total du Plan d'actions tiré de l'Annexe 3, est estimé au stade actuel à **2 194,245 milliards de FCFA**. L'Axe III est celui nécessitant le plus d'efforts financiers : **1 854,955 milliards de FCFA, soit 84,54%** du coût total. Les projets du sous-secteur transport terrestre avec **1 314,704 milliards de FCFA** représentent **70,88%** du coût de l'Axe III.

207. L'Axe III est suivi respectivement de l'Axe II et de l'Axe I avec **175,131 milliards de FCFA**, soit **7,98%** et **164,15 milliards de FCFA**, soit **7,48%** du coût total. Le tableau suivant résume le chiffrage du Plan d'Actions :

Tableau 10 : Répartition du coût du plan d'actions entre les différents axes stratégiques

N° Ordre	Intitulés des Axes Stratégiques	Coûts en FCFA	Parts en pourcentages
I	Amélioration de la gouvernance globale	164 158 129 618	7,48
II	Développement social et Accès aux Services Sociaux de base	175 131 000 000	7,98
III	Développement économique et Infrastructures	1 854 955 873 560	84,54
---	Ensemble des axes stratégiques	2 194 245 003 178	100

208. Sur ce montant de **2 194,245 milliards de FCFA**, environ **243,414 milliards de FCFA, (soit 11,09 %)**, sont acquis sur la base de projets et programmes bien identifiés, et environ **1 950,831 milliards de FCFA, (soit 88,91% %)**, sont à rechercher et constituent donc un gap de financement du Plan d'Actions prioritaires (Annexe 3 de l'Accord).

6. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

209. L'article 37 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation prévoit qu'une « Conférence d'appel de fonds sera convoquée dans les deux mois suivant l'élaboration de la Stratégie spécifique de développement. La Conférence instituera un Fonds pour le Développement Durable qui servira d'outil de financement de la Stratégie Spécifique de Développement ».

210. C'est le lieu donc de présenter les modalités de mise en place du Fonds, les critères de sélection des projets et programmes éligibles, ainsi que les mécanismes de gouvernance et de gestion requis pour une telle ingénierie financière.

6.1 Modalités pratiques de mise en place du Fonds pour le Développement Durable

211. La stratégie proposée couvre trois (3) lignes d'horizon qui se justifient au plan économique et qui, par ailleurs, sont prévues par l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (Article 35), à savoir : (i) le court terme (horizon un an) concerne la relance de l'économie locale par les projets à impact rapide (Annexe 3) à mettre en œuvre d'ici l'année 2017 ; (ii) le moyen terme à cinq ans (de 2017 à 2022) qui correspond à la phase de structuration économique et de réformes institutionnelles profondes ; et (iii) le

long terme (horizon 2022-2030) qui a pour cap la convergence du développement des régions au plan national, débouchant sur l'émergence économique.

212. Tel que prévu par l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, le Fonds de Développement Durable est conçu comme le pourvoyeur en ressources pour le financement de la Stratégie. De manière implicite, les problématiques de gestion et de suivi des projets restent des déterminants du succès de la mise en œuvre. Les accords précédents ont en effet posé moins de problème de financement que de gestion efficace et transparente.

213. Le partenariat dans la gestion de ce véhicule financier sera la garantie de la qualité de sa gouvernance économique et le facteur clé de succès dans sa mise en œuvre, qui sera progressive, en utilisant le dispositif existant durant la période intérimaire et en mettant en place un instrument mieux adapté ensuite. Le Fonds présentera les caractéristiques qui sont inspirées des bonnes pratiques internationales.

6.2 Approche liée à l'identification des projets et programmes prioritaires

214. Les projets éligibles proviennent de l'Annexe 3 de l'Accord pour la Paix et de ceux identifiés par la MIEC/Nord – Mali, sélectionnés sur la base des besoins en relèvement rapide pour les populations, de la rapidité de l'impact et du caractère structurant à terme.

6.2.1 Portefeuille initial de projets et programmes sélectionnés

215. Les projets du portefeuille sont sélectionnés à partir du plan d'action de la Stratégie Spécifique de Développement des régions du Nord, avec le souci d'identifier au sein de ce portefeuille le « **projet phare** » susceptible d'être le point d'impulsion du développement.

6.2.2 Proposition d'une stratégie pour le choix des projets structurants

216. Il s'agit de proposer une démarche qui définisse les grandes orientations de la politique d'investissement dans la reconstruction et le développement fondées sur les besoins des populations dans une approche durable. Il s'agit de :

a) exploiter les atouts pérennes et naturels : afin de définir parmi ce portefeuille le « **projet phare** », il est proposé de se fonder sur ceux qui exploitent et mettent en valeur directement les atouts pérennes de ces régions Nord du Mali, et notamment le fleuve Niger, le climat ensoleillé, le sous-sol et le patrimoine culturel. **En somme, les caractéristiques spatiales des régions du Nord du Mali et les enjeux liés à la géopolitique et la géostratégie, commandent de faire des contraintes d'aujourd'hui les atouts de demain ;**

b) prendre en considération les exigences du court terme et préparer l'avenir : ainsi, il est nécessaire d'avoir un impact significatif sur le court terme et, dans le même temps, préparer l'avenir. Deux types de projets prioritaires sont donc proposés, d'une part les projets qui tout en exploitant les atouts naturels du pays, permettent d'obtenir des résultats significatifs à un an, et d'autre part, les projets structurants à plus long terme, qui nécessitent plus de préparation, et pour lesquels les choix d'aujourd'hui seront déterminants ;

c) rechercher les effets leviers et multiplicateurs : la stratégie consiste ici à prioriser les projets qui nécessitent le minimum de prérequis et d'investissements pour réussir (en tenant compte du critère sécuritaire conjoncturel), et qui ont le maximum d'effets leviers en terme d'impact sur le développement de ces régions, sur la cohésion sociale, sur la production de richesses et la réduction de la pauvreté sur le climat des affaires, et qui faciliteront la mise en œuvre d'autres projets.

6.3 Séquences de mise en place du Fonds de Développement Durable

217. Les impératifs liés à l'urgence humanitaire et aux prérequis sécuritaires nécessitent une action dans le cadre du dispositif existant sur la période intérimaire. Les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers opéreront en employant les instruments à leur disposition avec leurs avantages et leurs limites.

218. Dans ce schéma, les ressources collectées par l'Etat seront logées dans un Compte d'affectation spéciale du Trésor qui constituera une des modalités d'intervention au niveau du passif du Fonds. Celles apportées par les partenaires seront administrées selon des procédures à fixer d'accord parties.

219. Le Fonds de Développement Durable constitue une réponse à l'exigence de gouvernance économique. Avec les mesures concrètes annoncées pour améliorer la gouvernance économique (Cour des Comptes ; Loi sur la Transparence ; partage du produit de l'exploitation des ressources naturelles, notamment minières et pétrolières), le véhicule financier proposé pour le Fonds sera un facteur déterminant d'efficacité, d'éthique et de performance en faisant intervenir les acteurs indiqués pour l'audit et les évaluations (commissaires aux comptes, agences de notation, experts en ingénierie et contrôle qualité et conformité).

220. Au regard de sa structuration, le Fonds de Développement Durable, sera créé par la loi et fonctionnera sur le modèle d'un fonds d'investissement d'une durée correspondant à l'horizon prévu par l'Accord : 10 à 15 ans. Cette durée de vie inclut les périodes d'entrée, de gestion et de sortie des actifs du Fonds.

221. En tout état de cause, la structuration définitive du Fonds de Développement Durable sera déterminée à la suite d'une étude.

6.4 Modalités de mobilisation des ressources et financement du Plan d'actions

222. L'Etat, en s'engageant pour une gouvernance économique à la hauteur des enjeux, montrera l'exemple en abondant le Fonds par une partie de son effort de paix réparti selon le schéma suivant, en fonction des options définitives qui seront arrêtées en rapport avec le Ministère chargé des Finances :

- engagement et contribution de l'Etat pour l'effort de paix : **de 300 milliards de FCFA**, soit environ **457 millions d'euros sur 3 ans** (hors aide extérieure). Cette contribution de l'Etat sera basée sur l'effort budgétaire et la fiscalité spéciale ;
- sollicitation, en retour, de l'accompagnement des partenaires en ciblant prioritairement les rubriques budgétaires et fiscales qui concernent le court terme ;
- invitation aux partenaires à concevoir, ensemble, le dispositif de gouvernance économique et financière du Fonds, découlant de la contribution malienne et de leurs apports respectifs.

6.5 Perspectives à moyen et long termes

223. L'Accord pour la Paix et la Réconciliation, en son chapitre XII, fixe comme cap à long terme la convergence du développement des régions du Nord du Mali avec le reste du pays. A l'instar des pays développés et émergents de l'Amérique, de l'Europe et de l'Asie, l'expérience a montré que l'utilisation des véhicules financiers souverains (de type FDD) a été structurante dans le maintien et l'impulsion de la croissance économique, la qualité de la mise en œuvre des politiques publiques et déterminante dans la création de l'emploi et de la richesse.

224. Les Gouvernements successifs depuis 2014 ont retenu comme option cette stratégie qui se manifeste par la mise en place d'un Fonds d'Actifs Stratégiques du Mali qui peut être envisagé comme

le point de rencontre du régional, du national et de l'international, d'une part et du partenariat public privé, d'autre part.

225. La nécessité de la relance économique et le défi de l'émergence du Mali obligent à explorer des solutions innovantes en matière de gestion des projets structurants et de drainage des capitaux administrés selon les standards internationaux les plus élevés en matière de gestion d'actifs. Ce qui valait pour les institutions financières vaut aujourd'hui pour les Etats, en particulier dans la situation actuelle du Mali qui est à reconstruire, avec des chantiers en attente et des capitaux à mobiliser à cette fin, le tout soumis à un agenda contraignant et à une obligation de résultats pour éviter la récurrence du conflit dit du Nord.

226. En dépit de la justification de cette recherche de solutions alternatives adaptées aux défis du Mali, les premières actions menées se déroulent dans un contexte sous régional peu favorable au regard des initiatives semblables menées avec des succès mitigés d'une part et au plan international sur une perception souvent brouillée de nos atouts par les investisseurs. Dans le même temps, les nouvelles exigences liées au leadership et à la gouvernance, conjuguées à la nécessaire adoption de standards de qualité devenus universels obligent à penser un dispositif qui garantisse la transparence, la performance et la pérennité des actions de développement.

6.6 Dispositif de suivi – évaluation lié au FDD

227. Le suivi et l'évaluation seront en cohérence avec les exigences et caractéristiques du dispositif mis en place et des attentes en matière de gouvernance économique.

228. Les audits, évaluations, notations et inspections à tous les stades dans l'ensemble des fonctions de gestion du Fonds seront conformes aux normes internationales comme l'exigent, par ailleurs, les procédures d'un instrument financier de cette nature.

229. En fait, le choix d'une telle stratégie contient en elle-même les éléments du suivi normatif et de l'évaluation des performances, en plus des actions régaliennes de l'Etat et des conditionnalités des partenaires financiers, notamment à travers le cadre de suivi prévu par l'Accord pour la Paix et la Réconciliation.

En somme, le Fonds de Développement Durable peut être conçu comme le lieu de rencontre des programmes et projets structurants, des capitaux pour les financer, des savoir-faire pour les réaliser, des acteurs pour les porter et des entrepreneurs pour les développer en partenariats gagnants - gagnants.

Près de 2 194 milliards de F CFA sont à mobiliser, afin de constituer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets à impact rapide et structurants qui seront sélectionnés selon des critères rigoureux.

Les problématiques de sélection, de gestion et de suivi des projets et programmes restent des déterminants du succès de la mise en œuvre du Fonds, notamment par la qualité de sa gouvernance économique.

7. PILOTAGE ET SUIVI – EVALUATION

230. Le pilotage et la mise en œuvre, ainsi que le suivi - évaluation de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali, se feront à plusieurs niveaux et impliqueront plusieurs cadres de concertation et plusieurs acteurs.

231. Ainsi, l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali prévoit en son article 35 que « **le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie sera assuré par le Conseil Consultatif de la Zone de Développement, avec le soutien des Institutions et autorités compétentes** ».

232. En outre, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre globale de l'Accord, plusieurs mécanismes et cadres de concertation ont été déjà créés ou sont prévus, à savoir : (i) le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (**HR-PR**) ; (ii) le Comité Interministériel de Suivi et d'Evaluation de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali (**CISEA**) ; (iii) le Comité de Suivi de l'Accord (**CSA**) ; et (iv) l'Observateur Indépendant (**O.I.**) institué par l'article 63 dudit Accord.

233. En tout état de cause, le dispositif global de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali doit être élaboré en tenant compte des différents échelons/niveaux car les projets et programmes qui constituent le Plan d'actions de la Stratégie sont soit d'envergure nationale, soit d'intérêt régional et local.

234. Au niveau national, le pilotage de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali se fera à travers les mécanismes de suivi – évaluation prévus dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (**ODD**) et du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (**CREDD**).

235. Aux niveaux régional et local, en plus du Conseil Consultatif Interrégional (**CCI**) prévu par l'Accord, le suivi-évaluation de la Stratégie doit tenir compte des cadres déjà existants à ces niveaux notamment les Comités Régionaux et Locaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (**CROCSAD et CLOCSAD**), tout en veillant à préserver le caractère holistique et intégré de la Stratégie. En outre, c'est aux niveaux régional et local que la cohérence et l'articulation doivent être assurées entre les Programmes de Développement Economique et Social (**PDESC**) des différents échelons de Collectivités (régions, cercles et communes) et la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali.

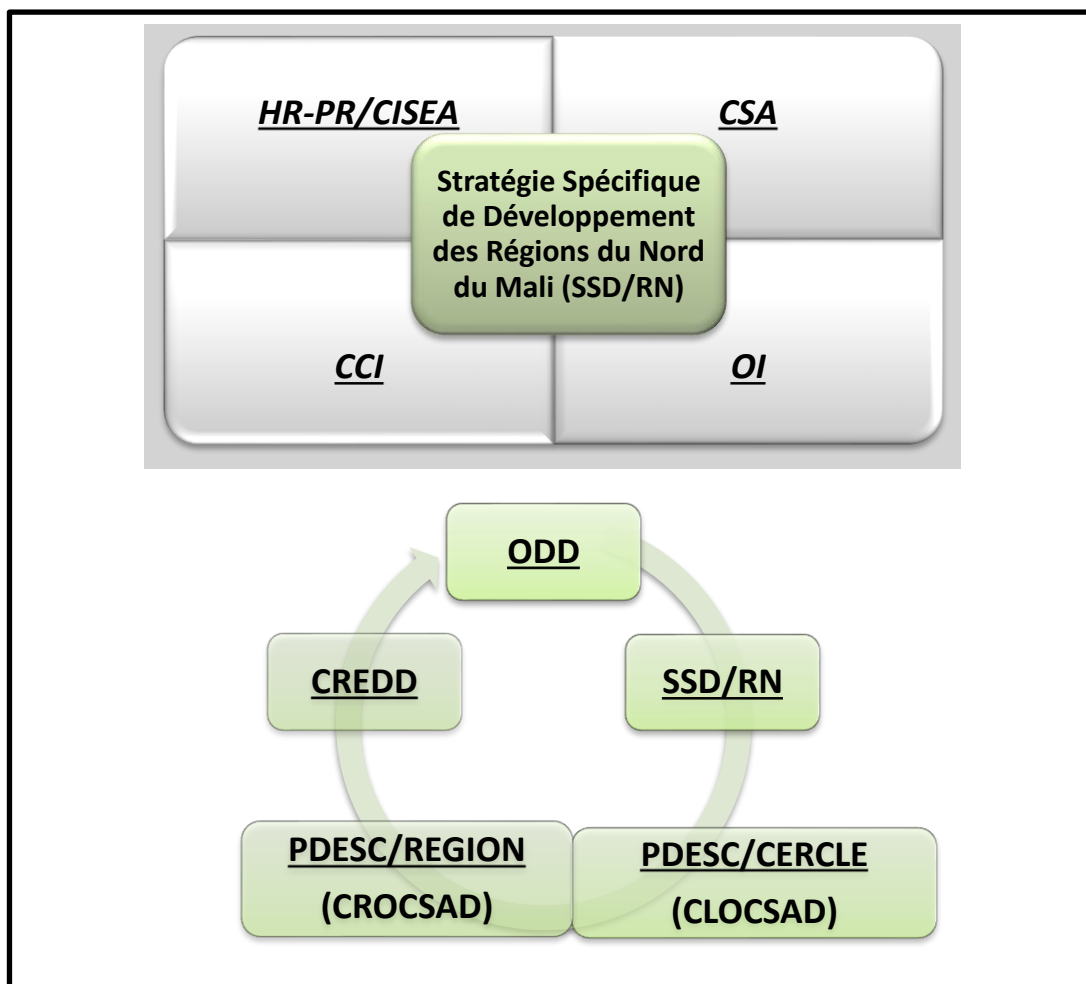
236. Au plan opérationnel, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la Stratégie impliqueront plusieurs Directions techniques et Agences aux niveaux central, sectoriel et territorial. Aussi, convient – il de revoir et d'harmoniser les missions (sinon les rôles) de certaines de ces Directions et Agences (**DNPD, ADN, ANICT, DRPSIAP, ADR**) dans la mise en œuvre de l'Accord, dans un souci constant de complémentarité et d'efficacité. Cela est indispensable, voire même impératif, pour assurer la bonne gouvernance économique et l'utilisation efficiente des ressources (humaines, matérielles et financières) qui seront mobilisées en faveur de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

237. En somme, il s'agira d'assurer une complémentarité et de trouver une synergie, à tout moment et en tout lieu, entre les différents intervenants dont la préoccupation commune doit être la mise en œuvre «diligente» et «intelligente» de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

238. Par ailleurs, conformément à l'esprit de l'Accord (Annexe 3) et aux recommandations issues de l'Atelier national de validation de la Stratégie (tenu les 17-19 juillet 2017 à Bamako), la mise en œuvre et le suivi-évaluation de cette dernière doivent prendre en compte les besoins et préoccupations spécifiques des **femmes** et des **jeunes**, dans un souci d'éthique et d'équité.

239. Au regard de ce qui précède, le dispositif global de pilotage et de suivi – évaluation de la Stratégie Spécifique de Développement des régions du Nord du Mali, peut-il être schématisé comme suit :

Schéma N°3 : Dispositif de pilotage et de suivi – évaluation de la SSD/RN :



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, signé à Bamako, les 15 mai et 20 juin 2015 ;
BAD/BM/BID : MIEC/Nord-Mali : Priorités de relèvement et de développement dans les régions du Nord du Mali, Rapport final de la Mission d'Identification et d'Evaluation Conjointe au Nord du Mali, Mars 2016 ;
PR-CAFPD : Rapport général de l'Etude Nationale Prospective « Mali 2025 », édition 2001 ;
MEF-CT/CSLP : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2012-2017, novembre 2011 ;
MEF-CT/CSLP : Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable, 2016-2018 ;
Rapport 2016 de mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016 – 2018) ;
MSAHRN, Plan d'urgence et de relèvement pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali pendant la période intérimaire, 20 mai 2016 ;
MSAHRN, Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD-RN), rapport de suivi annuel décembre 2016 ;
ADNM, Synthèse de la situation d'exécution du Plan d'Urgence et de Relèvement pour la Mise en Œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali pendant la période Intérimaire 2015-2017, réunion politique du 4 mai 2017 ;
MPP, Eléments Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD-RN), octobre 2013 ;
Médiateur de la République, La charte pour la paix, l'Unité et la réconciliation nationale et la cartographie des terroirs de la République du Mali, juin 2017 ;
CPS SICAEIP Annuaire statistique 2015 ;
Annuaire SIH 2015
Bureau du Haut représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, secrétariat permanent, Mémo sur la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, (situation en juin 2017) ;
MEF : Programme pour la Relance et le Développement du Mali (PRED) : « ensemble pour le renouveau du Mali », Bamako - Bruxelles, mai 2013 ;
PRIMATURE : Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2013-2018, décembre 2013 ;
PRIMATURE : Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement, 12 juin 2017 ;
PNUD : Note de synthèse : « Esquisse d'une Stratégie pour un Développement Humain Durable (DHD) des Régions Nord-Mali, octobre 1997 » ;
MSAHRN/ODHD-LCPM/PNUD : Profil de Pauvreté des 703 Communes du Mali, juillet 2014 ;
MRNDRN : Rapport Général des Assises Nationales sur le Nord, CICB, 1^{er} – 2 – 3 novembre 2013 ;
MPP/CERCAP/ACBF : Administration publique, croissance économique et rétablissement d'une paix durable au Mali, octobre 2013 ;
MATCL : Stratégie et Plan d'Actions Prioritaires pour la mise en œuvre des Recommandations des Etats Généraux sur la Décentralisation, janvier 2014 ;
MPAT/DNAT : Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT), mars 2006 ;
MPAT : Forum de Kidal pour le développement des régions du Nord : « Programme Décennal de Développement des Régions Nord du Mali (PDDRN) 2007-2016 » ;
MATP : « Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN) », version du 06/05/2014 ;
MSAHRN/ODHD-LCPM/PNUD : Profil de la Pauvreté des 703 Communes du Mali, Juillet 2014 ;
MDV : La régionalisation au cœur du développement institutionnel et territorial, document d'orientation politique, Denis Gournay 2014 ;
PR/PSPSDN : Etude sur les stratégies de développement économique et social des régions du Nord du Mali (Tombouctou, Gao, Kidal), réalisée par Ibrahim AG YOUSSEF, Ferdaous BOUHLEL, André MARTY, Jeremy SWIFT, mai 2011 – mars 2012 ;
MEF/CT-CSLP : Rapport de mise en œuvre à mi-parcours du CSCR 2012-2017, août 2015 ;
OCDE/Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest : cahier de l'Afrique de l'Ouest, « un atlas du Sahara-Sahel : géographie, économie et insécurité, sous la direction de Laurent BOSSARD, juillet 2014 ;
CSAO/OCDE, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Les régions maliennes de Gao, Kidal et Tombouctou, perspectives nationales et régionales, octobre 2015 ;
OCDE, Comité d'aide, Mali : vers une stratégie nationale de développement multisectorielle, participative et territorialisée, octobre 2015.
DIAL/PNUD : EMOP : l'état de la gouvernance, de la paix et de la sécurité au Mali en 2014, rapport d'analyse du module SHaSA-GPS, décembre 2014 ;
MATP/INSTAT : Indicateurs démographiques et socioéconomiques 2011-2015 par région (administrative), septembre 2015 ;
MSAHRN : plans d'actions d'urgence pour les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, juillet à décembre 2015 ;
MATCL : Rapport Général du Forum National sur la Décentralisation au Mali : Bilan et Perspectives, juin 2011 ;
MATD : Situation du retour de l'administration dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal et les cercles concernés des régions de Ségou et de Mopti, juillet 2015 ;

MATD : la régionalisation, seconde étape du processus de décentralisation, septembre 2015 ;
 MATD : note technique sur l'état d'avancement de la mise en place des Agences de Développement Régional (ADR), septembre 2015 ;
 MM : note sur les contraintes liées à la valorisation des substances minérales dans la partie Nord du Mali, septembre 2015 ;
 BAD/BM/BID : MIEC/Nord-Mali : notes thématiques provisoires (déterminants de la pauvreté ; situation humanitaire, alimentaire et réinsertion des populations déplacées ; sécurité-justice-paix sociale et réconciliation nationale ; santé ; éducation et formation professionnelle ; eau et assainissement ; emploi et jeunesse), septembre 2015 ;
 International Crisis Group : « Mali : reformer ou rechuter », Rapport Afrique N°210, janvier 2014 ;
 UA : Agenda 2063 : « l'Afrique que nous voulons », version populaire, 2^{ème} édition, août 2014 ;
 Banque Mondiale, Région Afrique : « le Mali face au défi démographique », 30 juin 2009 ;
 Banque Mondiale : Diagnostic Systématique Pays (SCD), février 2015 ;
 BAD : Document de Stratégie Pays (DSP) de la Banque au Mali, 2015-2019, juin 2015 ;
 BAD : Note de politique, éléments pour une vision stratégique de développement intégrée des régions du Nord du Mali, juin 2017 ;
 MALI/UE : Programme Indicatif National (PIN) 2014 – 2020, mars 2015 ;
 CONASCIPAL : Vision stratégique de la Société civile pour la paix et l'unité nationale au Mali, juin 2015 ;
 FMI : « Réussir la décentralisation financière », février 2015 ;
 FMI : Département des Finances Publiques : « Mali : Fiscalité locale et décentralisation », juillet 2015 ; Conseil de Sécurité des Nations Unies, rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, 22 septembre 2015 ;
 Conseil de Sécurité des Nations Unies, rapport du Secrétaire général sur la situation du Mali, 30 mars 2017 ;
 Conseil de Sécurité des Nations Unies, rapport du Secrétaire général sur la situation du Mali, 6 juin 2017 ;
 PNUD/SNU : Plan Cadre Intégré des Nations Unies pour l'Aide au Développement au Mali 2015-2019, septembre 2015 ;
 Troïka et Pool Technique des PTF : Stratégie Commune d'Accompagnement Pays (SCAP), septembre 2015.
 PNUD, PRODOC La restauration de l'autorité de l'Etat et l'accès à la justice dans les régions du Nord du Mali ;
 PNUD, PRODOC Projet commune des Nations Unies Lutter contre les facteurs de conflits au Mali à travers l'Etat de droit 2016 – 2020 ;
 PNUD, PRODOC, L'appui au renforcement de la cohésion sociale et à la promotion d'un dialogue national au Mali.

8. ANNEXES

Annexe 1

Situation du financement des projets et programmes retenus dans la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali

N°	INTITULÉ	LOCALISATION	COÛTS	SITUATION DE FINANCEMENT		COMMENTAIRES
				ACQUIS	A Rechercher	
I. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE GLOBALE			164 158 129 618	73 074 886 720	91 083 242 898	
1.1. Gouvernance de la Sécurité et de la Défense			25 000 000 000	12 500 000 000	12 500 000 000	
1	Réforme du secteur de la sécurité (RSS)	Les 05 régions	PM			
2	Redéploiement des forces de défense et de sécurité [DDR compris]	Les 05 régions	25 000 000 000	12 500 000 000	12 500 000 000	Lors de la table ronde tenue le 08 décembre 2016, le coût du volet Réinsertion a été évalué à 50 millions dollars US. Un accord de financement de 15 millions de dollars a été signé avec la BM pour la réinsertion de 4000 combattants
1.2. Gouvernance de la Réconciliation et de la Justice			18 500 000 000	0	18 500 000 000	
3	Renforcement de la cohésion sociale, action de sensibilisation et d'encadrement des communautés sur la stabilisation et vivre ensemble	Les 05 régions	6 200 000 000	0	6 200 000 000	Ce vaste programme prend en compte les actions de justice proposées par l'équipe de la primature (Accès à la justice, Revalorisation du rôle et du savoir-faire des légitimés traditionnelles et la Résilience des populations).
4	Construction d'infrastructures pour le système judiciaire	Les 05 régions	12 300 000 000	0	12 300 000 000	Ce coût comprend les investissements sans les moyens logistiques proposés par la CPS Justice, les actions de renforcement de capacités, la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle.
1.3. Gouvernance décentralisée			120 658 129 618	60 574 886 720	60 083 242 898	
5	Renforcement de la présence de l'Etat	Les 05 régions	83 358 129 618	50 574 886 720	32 783 242 898	
6	Mise en œuvre de la régionalisation	Les 05 régions	37 300 000 000	10 000 000 000	27 300 000 000	Le programme est axé sur la mise en place des nouveaux organes élus, Opérationnalisation des ADR et des CPER, la réorganisation.
7	Organisation d'un Référendum Constitutionnel	National	PM	0	PM	
8	Décentralisation : Renforcement de la participation, de l'inclusion du genre	Les 05 régions	PM	0	0	
1.4. Gouvernance économique			0	0	0	
9	Renforcement du contrôle citoyen et de redevabilité	Les 05 régions	PM	0	0	
10	Cours des comptes et chambres des comptes	Les 05 régions	PM	0	0	
II. DEVELOPPEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROTECTION SOCIALE			175 131 000 000	25 000 000 000	150 131 000 000	
2.1. Education et formation professionnelle			70 231 000 000	0	70 231 000 000	
2	Programme d'appui au système éducatif dans les régions du Nord	Les 05 régions	9 731 000 000	0	9 731 000 000	Ce programme est axé sur le développement et l'organisation de l'offre de formation dans les filières porteuses, la dotation des établissements en kits scolaires, le renforcement des cantines, matériels didactiques, fournitures, les actions de sensibilisation des parents pour le maintien des enfants et la scolarisation des filles et le renforcement de la fonctionnalité des établissements scolaires
3	Programme de développement de pôles universitaires	Les 05 régions	39 000 000 000	0	39 000 000 000	Projet identifié par SSDRN
4	Construction de centres de formation professionnelle par cercle dans les régions du Nord	Les 05 régions	12 500 000 000	0	12 500 000 000	Le programme prend en charge la construction et l'équipement de 5 IFP/CFP avec des ateliers, 01 par région.
5	Création de lycée technique public moderne avec ateliers dans chaque région	Les 05 régions	9 000 000 000	0	9 000 000 000	Le programme prend en charge la construction et l'équipement de 6 lycées publics techniques modernes avec des ateliers.
2.2. Santé			50 500 000 000	0	50 500 000 000	
6	Projet de construction, d'équipement et de mise à niveau des hôpitaux régionaux	Les 05 régions	34 000 000 000	0	34 000 000 000	Le programme prend en charge la construction et l'équipement de 3 hôpitaux régionaux (Kidal, Ménaka et Taoudéni) et la mise

N°	INTITULÉ	LOCALISATION	COÛTS	SITUATION DE FINANCEMENT		COMMENTAIRES
				ACQUIS	A Rechercher	
						à niveau de deux (02) (Gao et Tombouctou).
7	Programme de construction et équipement formations sanitaires [CSREF/CSCOM]	Les 05 régions	16 500 000 000	0	16 500 000 000	Le programme prend en charge la construction et l'équipement de 8 nouveaux CSREF dans les nouveaux cercles et une trentaine de CSCOM.
2.3. Eau Assainissement			25 000 000 000	0	25 000 000 000	
8	Réalisation de l'Aqueduc in Esseri - Tebzaz - Kidal	Région de Kidal	PM	0	0	
9	Programme d'alimentation en eau potable et assainissement	Les 05 régions	25 000 000 000	0	25 000 000 000	Projet identifié par la SSDRN, une fiche de projet a été élaborée par la DNH et transmise au CNCA
2.4. Population, Jeunesse et Genre			29 400 000 000	25 000 000 000	4 400 000 000	
1	Projet prioritaire renforcement services sociaux base dans les régions du Nord	Les 05 régions	29 400 000 000	25 000 000 000	4 400 000 000	Ce Programme prend en charge les travaux de réhabilitation des établissements, la création de nouvelles écoles conformément à la carte scolaire, l'équipement des établissements en tables bancs
2.5. Solidarité et protection sociale			0	0	0	
III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INFRASTRUCTURES			1 854 955 873 560	145 339 000 000	1 709 616 873 560	
3.1. Développement rural			138 751 873 560	0	138 751 873 560	
3.1.1. Sécurité alimentaire			36 700 000 000	0	36 700 000 000	
1	Programme de renforcement de la sécurité alimentaire	Les 05 régions	36 700 000 000	0	36 700 000 000	Ce programme est axé sur les composantes suivantes : Construction et réhabilitation des PPIV, PPM, le développement des filières porteuses, les équipements, les intrants, la recherche et vulgarisation, les aménagements hydro agricoles et des oasis ainsi que l'encadrement.
3.1.2. Agriculture			53 842 673 560	0	53 842 673 560	
2	Mise en Valeur Lac Faguibine/Nouvelle phase "Programme cadre de Restauration et de Développement du système Faguibine"	Région de Tbtou	44 202 770 000	0	44 202 770 000	Le projet a été mis soumis au Comité de viabilité de la Dette,
3	Projet Développement Agricole Intégré plaine de Saouné/Phase d'Extension sur 200ha	Région de Tbtou	3 900 000 000	0	3 900 000 000	Les documents sont disponibles (études de faisabilité et PRODOC)
4	Etudes/Aménagement des 17 Périmètres Irrigués Villageois dans la région Gao 400 ha (PAPIV), Phase II	Région de Gao	5 739 903 560	0	5 739 903 560	Les études techniques (rapport pédologique disponible ainsi que le PRODOC)
3.1.3. Elevage			27 209 200 000	0	27 209 200 000	
5	Programme de développement et de valorisation des ressources animales	Les 05 régions	20 800 000 000	0	20 800 000 000	Projet identifié par SSDRN
6	Programme de développement pastoral résilient au changement climatique	Les 05 régions	6 409 200 000	0	6 409 200 000	Projet identifié par la MIEC
3.1.4. Pêche			21 000 000 000	0	21 000 000 000	
7	Programme de développement de l'Aquaculture	Les 05 régions	21 000 000 000	0	21 000 000 000	Un vaste de programme a été préparé prenant en compte le Projet de la SSD et les besoins de la MIEC
3.2. Protection de l'environnement			31 500 000 000	0	31 500 000 000	Projet identifié par SSDRN
9	Programme de protection de l'environnement	Les 05 régions	31 500 000 000	0	31 500 000 000	Projet identifié par SSDRN
3.3. Réhabilitation et construction d'infrastructures			1 659 904 000 000	145 339 000 000	1 514 565 000 000	
3.1.1. Transport terrestre			1 314 704 000 000	16 289 000 000	1 298 415 000 000	
10	Construction et bitumage de la route Gao-Bourem -Taoussa (130 km]	Région de Gao	21 000 000 000	0	21 000 000 000	
11	Reconstruction de la route Sevaré - Douentza - Gao (520 km]	Régions Mopti, Gao et Tbtou	200 000 000 000	0	200 000 000 000	Une promesse de financement du Royaume de l'Arabie Saoudite a été faite lors de la visite officielle du Président
12	Construction de la piste Mounia- Diafarabé-Dia-Ténenkou-Youwarou	Région de Mopti	14 889 000 000	14 889 000 000	0	En juin 2016, les travaux ont démarré, le coût du 1 ^{er} marché se chiffre à 12,889 milliards de francs CFA et la signature d'un

N°	INTITULÉ	LOCALISATION	COÛTS	SITUATION DE FINANCEMENT		COMMENTAIRES
				ACQUIS	A Rechercher	
						avenant d'un montant de 2 milliards est en cours
13	Construction de la piste Indelimane - frontière Niger (77 km]	Région de Gao	5 400 000 000	0	5 400 000 000	
14	Construction de la piste Bore- Korientzé - Aka	Région de Mopti	8 800 000 000	0	8 800 000 000	
15	Construction de la piste Ansongo -Tessi-frontière Burkina Faso (95 km]	Région de Gao	6 800 000 000	0	6 800 000 000	
16	Construction de La route Gossi-Gourma-Rharous (147km)	Région de Tbtou	70 000 000 000	0	70 000 000 000	
17	Bitumage de la route Koro-Douentza-Tombouctou sur 323 km	Régions de Mopti et de Tbtou	175 500 000 000	0	175 500 000 000	
18	Construction et bitumage de la route Léré-Fassala [70 km)	Région de Tbtou	34 000 000 000	0	34 000 000 000	
19	Construction et bitumage de la route de Kidal-Ménaka (370 km]	Régions de Gao et Kidal	200 000 000 000	0	200 000 000 000	
20	Construction et bitumage de la route Kidal-Timiauine Frontière Algérie (350 km)	Région de Kidal	112 000 000 000	1 400 000 000	110 600 000 000	Projet identifié par la MIEC
21	Construction et bitumage de la route Bourem-Kidal	Régions de Gao et Kidal	98 000 000 000	0	98 000 000 000	Une promesse de financement du Royaume de l'Arabie Saoudite a été faite lors de la visite officielle du Président. Les dispositions sont en cours pour transmettre les requêtes.
22	Construction route Ansongo-Ménaka-Anderamboukane-frontière Niger [320 km]	Régions de Gao et Ménaka	160 000 000 000	0	160 000 000 000	
23	Construction de la route Anefis-Tessalit-Bordj Baji Moctar [385 km)	Région de Kidal	208 000 000 000	0	208 000 000 000	
24	Construction du pont de Tassiga	Région de Gao	315 000 000	0	315 000 000	Ce projet a été proposé par les représentants des mouvements lors de l'atelier d'actualisation.
25	Route reliant Taoudéni à la route Goma coura - Tombouctou	Région de Taoudéni	PM			Ce projet a été proposé par les représentants des mouvements lors de l'atelier d'actualisation.
3.3.2. Transport aérien			152 700 000 000	0	152 700 000 000	
26	Construction de l'aéroport de Goundam	Région de Tbtou	20 000 000 000	0	20 000 000 000	
27	Réhabilitation de l'aéroport de Gao	Région de Gao	14 700 000 000	0	14 700 000 000	
28	Réhabilitation de l'aéroport de Kidal	Région de Kidal	32 500 000 000	0	32 500 000 000	Une promesse de financement du Royaume de l'Arabie Saoudite a été faite lors de la visite officielle du Président. Les dispositions sont en cours pour transmettre les requêtes.
29	Réhabilitation de l'aéroport de Ménaka	Région de Ménaka	32 500 000 000	0	32 500 000 000	
30	Réhabilitation de l'aéroport de Taouédénit	Région Taouédni	35 000 000 000	0	35 000 000 000	Une promesse de financement du Royaume de l'Arabie Saoudite a été faite lors de la visite officielle du Président. Les dispositions sont en cours pour transmettre les requêtes.
31	Réhabilitation de l'aéroport de Tessalit	Région de Kidal	18 000 000 000	0	18 000 000 000	
3.3.3. Transport fluvial			5 000 000 000	0	5 000 000 000	
32	Programme de développement des infrastructures fluviales	Régions de Tbtou et Gao	5 000 000 000	0	5 000 000 000	
3.3.4. Transport ferroviaire			0	0	0	
33	Etudes et construction de la nouvelle ligne ferroviaire Dori-Ansongo (210 km) de la Boucle ferroviaire (Cotonou-Niamey-Ansongo-Kaya–Ouagadougou-Abidjan) et son extension jusqu'à Gao	Région de Gao	PM	0	0	
3.3.5. Télécommunication			0	0	0	
34	Projet de réseau de large bande national : Markala-Niono-Léré-Niafunké-Goundam-Tombouctou, Gao - Douentza - Mopti et Bamako - Kourémalé	Régions Gao, Tbtou	PM	0	0	
3.3.6. Energie			187 500 000 000	129 050 000 000	58 450 000 000	
35	Programme d'électrification par centrale hybride solaire-diésel et réseau 33KV	Les 05 régions	27 500 000 000	0	27 500 000 000	Ce programme prend en compte les projets de centrales hybrides dans les localités du Nord
36	Projet de construction du barrage hydro-électrique de Taoussa	Région de Gao	160 000 000 000	129 050 000 000	30 950 000 000	Le montant du financement acquis intérieur correspond à l'engagement de l'Etat dans l'accord signé. Pour les PTF, il

N°	INTITULÉ	LOCALISATION	COÛTS	SITUATION DE FINANCEMENT		COMMENTAIRES
				ACQUIS	A Rechercher	
						correspond au montant des accords de financement signés
3.3.7. Gaz			0	0	0	
37	Relier les cinq régions du Nord au projet structurant régional de Gazoduc transsaharien (pour mémoire, étude non réalisée)	Les 05 régions	PM			
3.4. Développement du secteur privé et des services financiers			24 800 000 000	0	24 800 000 000	
3.4.1. Mines et industries			0	0	0	
38	Promotion des industries extractives (recherche, exploration et exploitation) dans les régions du Nord	Les 05 régions	PM			Ce programme prend en compte quatre (04) projets d'exploitation dont des études détaillées ont été menées.
3.4.2. Artisanat Tourisme et Culture			9 800 000 000	0	9 800 000 000	
39	Développement du secteur de l'artisanat et de la culture	Les 05 régions	5 000 000 000	0	5 000 000 000	Projet identifié par SSDRN
40	Développement des potentialités culturelles, artistiques et touristiques	Les 05 régions	2 300 000 000	0	2 300 000 000	Projet identifié par SSDRN
41	La réhabilitation services régionaux et subrégionaux culture et missions culturelles	Les 05 régions	2 500 000 000	0	2 500 000 000	Projet identifié par SSDRN
3.4.3. Commerce			15 000 000 000	0	15 000 000 000	
42	Programme de développement des activités génératrices de revenus	Les 05 régions	15 000 000 000	0	15 000 000 000	Projet identifié par SSDRN
TOTAL GENERAL			2 194 245 003 178	243 413 886 720	1 950 831 116 458	

Annexe 2
FICHES DE PROJETS
(Direction Nationale de la Planification du Développement)

AXE I : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE GLOBALE

FICHE DE PROJET N° 1 : Réforme du secteur de la sécurité

1. Objectifs :

De façon spécifique, il s'agit de :

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

3. Résultats attendus

4. Composantes

5. Coût : PM

6. Durée : PM

7. Etat de financement (en F CFA) : PM

FICHE DE PROJET N° 2 : Redéploiement des forces de défense et de sécurité (volet DDR)

1. Objectifs : l'objectif de développement consiste à soutenir la réinsertion socio-économique des ex-combattants démobilisés.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Contribuer à une plus large participation au redressement économique dans le Nord et centre du pays ;
- Réduire l'extrême pauvreté et de stimuler la prospérité partagée.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

3. Résultats attendus

- les ex-combattants démobilisés individuels participent à une activité économique après la formation ;
- les ex-combattants démobilisés signalent l'acceptation sociale de la part de leur communauté ;
- les membres des communautés rapportent une acceptation sociale des ex-combattants.

4. Composantes

- 4.1. Appui à la réinsertion pour les ex-combattants démobilisés ;
- 4.2. Orientation, conseils et formation à des compétences ;
- 4.3. Appui au démarrage de la réinsertion ;
- 4.4. Appui au suivi de la réinsertion ;
- 4.5. Appui à la gestion de projet

5. Coût : 25 000 000 000 FCFA

6. Durée : Deux (02) ans

7. Etat de financement (en F CFA) : 12 500 000 000 FCFA

Dans le cadre de la mise en œuvre un accord de financement de 15 millions de dollars a été signé avec la Banque mondiale pour la réinsertion de 4 000 ex combattants.

FICHE DE PROJET N° 3 : Renforcement de la cohésion sociale, action de sensibilisation et d'encadrement des communautés sur la stabilisation et le vivre ensemble

1. Objectifs :

De façon spécifique, il s'agit de :

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

3. Résultats attendus

4. Composantes

5. Coût : 6 200 000 000 FCFA

6. Durée : deux (02) ans

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 4: Construction d'infrastructures pour le système judiciaire pour le compte des régions du Nord du Mali

1. Objectifs

L'objectif global est de contribuer à l'amélioration, à la consolidation du pouvoir judiciaire et de l'Etat de droit au Mali.

De façon spécifique, il s'agit de :

- la mise en œuvre de l'accord pour la paix ;
- l'amélioration de la qualité et la crédibilité du système judiciaire ;
- l'amélioration des conditions de détention, la promotion de l'égalité du genre et le soutien à la réinsertion sociale.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- le retour définitif de la paix dans les régions Nord du Mali ;
- l'ensemble des régions Nord du Mali ont l'accès au droit et sont dotées d'infrastructures judiciaires et pénitentiaires;
- les conditions de détention, la promotion de l'égalité du genre et le soutien à la réinsertion sociale sont améliorés.

4. Composantes

4.1. construction et équipement de tribunaux ;

4.2. construction et équipement de grandes prisons.

5. Coût : 12 300 000 000 FCFA.

6. Durée : Six (06) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 5 : Renforcement de la présence de l'Etat

1. Objectifs :

De façon spécifique, il s'agit de :

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

3. Résultats attendus

4. Composantes

5. Coût : 83 358 129 618 FCFA

6. Durée : Sept (07) ans

7. Etat de financement (en F CFA) : 50 574 886 720 FCFA.

Le montant du financement acquis correspond au financement des conventions du PURD de 2013 à 2017 par le budget d'Etat.

FICHE DE PROJET N° 6: Mise en œuvre de la régionalisation

1. Objectifs :

De façon spécifique, il s'agit de :

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

3. Résultats attendus

4. Composantes

5. Coût : 37 300 000 000 FCFA

6. Durée : Cinq (05)

7. Etat de financement (en F CFA) : 10 000 000 000 FCFA.

Ce montant correspond au financement par l'Etat des Contrats plans Etat-Région. Une prévision de 400 millions est inscrite par région au titre de 2018.

FICHE DE PROJET N°7 : Organisation d'un referendum constitutionnel (PM)

1. Objectifs :

De façon spécifique, il s'agit de :

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

3. Résultats attendus

4. Composantes

5. Coût : PM

6. Durée : PM

7. Etat de financement (en F CFA) : PM

FICHE DE PROJET N° 8: Décentralisation, renforcement de la participation et de l'inclusion du genre

1. Objectifs :

De façon spécifique, il s'agit de :

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

3. Résultats attendus

4. Composantes

5. Coût : PM

6. Durée : PM

7. Etat de financement (en F CFA) : PM

FICHE DE PROJET N° 9: Renforcement du contrôle citoyen et de la redevabilité

1. Objectifs :

De façon spécifique, il s'agit de :

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

3. Résultats attendus

4. Composantes

5. Coût : PM

6. Durée : PM

7. Etat de financement (en F CFA) : PM

FICHE DE PROJET N° 10: Cour des Comptes et Chambres des Comptes

1. Objectifs :

De façon spécifique, il s'agit de :

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

3. Résultats attendus

4. Composantes

5. Coût : PM

6. Durée : PM

7. Etat de financement (en F CFA) : PM

AXE II : DEVELOPPEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROTECTION CIVILE

FICHE DE PROJET N° 11: Programme d'appui au système éducatif dans les régions du Nord

1. Objectifs :

Accroître le taux de scolarisation des enfants dans les régions du Nord

De façon spécifique :

- appuyer le fonctionnement des cantines scolaires ;
- doter les écoles en personnel suffisant de qualité ;
- doter les écoles en matériels didactiques, fournitures et manuels scolaires ;
- sensibiliser les parents pour le maintien des élèves, en particulier les filles ;
- développer et organiser l'offre de formation dans les filières porteuses.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- le fonctionnement des cantines scolaires est amélioré ;
- les écoles sont dotées en personnel suffisant de qualité ;
- les écoles sont dotées en matériels didactiques, fournitures et manuels scolaires ;
- les parents pour le maintien des élèves, en particulier les filles sont mobilisés et impliqués ;
- l'offre de formation dans les filières porteuses est organisée et développée.

4. Composantes

- 4.1. Scolarisation et maintien des filles ;
- 4.2. Appui cantines scolaires ;
- 4.3. Recrutement et formation ;
- 4.4. Fourniture en matériels et équipements techniques ;
- 4.5. Information, sensibilisation et communication.

5. Coût : 9 731 000 000 FCFA.

6. Durée : Quatre (04) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 12: Programme de développement de pôles universitaires dans les régions du Nord

1. Objectifs : Contribuer au développement des pôles universitaires et à la déconcentration de l'enseignement supérieur au Mali

De façon spécifique, il s'agit de :

- construire de pôle universitaire par région ;
- améliorer la pertinence des programmes et gestion de l'enseignement supérieur au Mali.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

3. Résultats attendus

- un pôle universitaire est créé dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal ;
- les programmes d'enseignement supérieur pertinents sont développés ;
- le système de l'enseignement supérieur au Mali est efficace.

4. Composantes

- 4.1. Réhabilitation et constructions des infrastructures ;
- 4.2. Mise à disposition du personnel enseignant de qualité ;
- 4.3. Fourniture en matériels, équipements techniques et logistiques ;
- 4.4. Coordination, suivi et gestion de l'Enseignement.

5. Coût : 39 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Quatre (04) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 13: Construction de centres de formation professionnelle par cercle dans les régions du Nord

1. **Objectifs** : améliorer l'Education et la Formation pour l'Employabilité et les possibilités d'emploi créées par le secteur privé pour les jeunes des régions du Nord du Mali.

De façon spécifique, il s'agit de :

- réaliser de centres de formations sur les filières porteuses ;
- favoriser la création et l'auto emploi dans les régions du Nord ;
- développer les compétences des jeunes.

8. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

9. Résultats attendus

- 05 centres de formations (01 par région) sur les filières porteuses sont créés et fonctionnels ;
- la création et l'auto emploi dans les régions du Nord sont accrus ;
- les compétences des jeunes sont développées.

10. Composantes

- 4.1. Education et la Formation pour l'Employabilité ;
- 4.2. Travaux et génie civil ; Fourniture et pose d'équipements ;
- 4.3. Elaboration de curriculum ;
- 4.4. Suivi et gestion.

11. Coût : 12 500 000 000 FCFA.

12. Durée : Quatre (04) ans.

13. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 14: Programme de création de lycées techniques modernes avec ateliers

1. Objectifs

L'objectif global du programme est d'améliorer la qualité de l'offre de formation de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel dans les régions du Nord.

De façon spécifique, il s'agit de :

- la construction d'un lycée technique moderne dans chacun des cinq régions du Nord ;
- l'opérationnalisation des Ateliers dans chaque lycée technique moderne.

2. Localisation Géographique : Les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka.

3. Résultats attendus

- Les salles de classe de cinq lycées techniques sont disponibles ;
- Les salles de classe de cinq lycées techniques sont équipées ;
- Les ateliers de cinq lycées techniques sont disponibles ;
- Les ateliers de cinq lycées techniques sont équipés ;
- Les équipements de cinq lycées techniques sont fonctionnels ;
- Le bloc administration de cinq lycées techniques est disponible ;
- Le bloc administration de cinq lycées techniques est équipé.

4. Composantes

Le projet est articulé autour de quatre (4) composantes suivantes :

- 4.1. Travaux et génie civil ;
- 4.2. Fourniture et pose d'équipements ;

- 4.3. Elaboration de curriculum ;
- 4.4. Formation des formateurs ;
- 4.5. Suivi et gestion.

5. Coût : 9 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Deux (02) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N°15 : Programme de construction, d'équipement d'hôpitaux et de mise à niveau des hôpitaux régionaux.

- 1. Objectifs :** Renforcer les établissements hospitaliers pour une meilleure qualité de service de santé des populations des régions du Nord.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Mettre à niveau les hôpitaux de Gao et de Tombouctou ;
- Construire et équiper trois (3) hôpitaux régionaux de Kidal, Taoudéni et Ménaka.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni

3. Résultats attendus

- Les hôpitaux de Gao et de Tombouctou sont mis à niveau ;
- Trois (3) hôpitaux sont construits dans les régions de Kidal, Taoudéni et Ménaka.

4. Composantes

- 4.1. Etudes/suivi
- 4.2. construction des infrastructures ;
- 4.3. fourniture en matériels et équipements techniques.

5. Coût : 34 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Trois (03) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 16 : Programme de construction/réhabilitation et équipement des formations sanitaires (CSREF ET CSCOM)

1. Objectifs du projet

Renforcer les formations sanitaires (CSRef et CSCOM) pour une meilleure qualité de service de santé des populations des régions du Nord.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Renforcer les infrastructures et équipements des CSRef et CSCOM ;
- Construire et équiper des nouveaux CSRef et CSCOM conformément à la carte sanitaire.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni

3. Résultats attendus

- les infrastructures et équipements de 15 CSRef et 199 CSCOM sont renforcés
- 05 nouveaux CSRef et 50 CSCOM sont construits et équipés conformément à la carte sanitaire.

4. Composantes

- Renforcement des infrastructures et équipements des formations sanitaires
- Fourniture en matériels et équipements techniques.

5. Coût : 16 500 000 000 FCFA.

6. Durée : Quatre (04) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 17 : Réalisation de l'aqueduc in Esseri -Tebzaz -Kidal

1. Objectifs du projet

Renforcer durablement les conditions d'accès à l'eau des populations de la région de Kidal.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Augmenter la disponibilité d'eau pour les différents usages ;
- Assurer la construction d'un aqueduc.

2. Localisation Géographique : Région de Kidal.

3. Résultats attendus

- la disponibilité d'eau pour les différents usages est améliorée ;
- l'aqueduc est construit.

4. Composantes

- Travaux et génie civil ;
- Etudes et suivi ;
- Gestion.

5. Coût : PM

6. Durée : PM

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 18 : Programme d'alimentation en eau potable et assainissement dans les régions du Nord

- 1. Objectifs :** Améliorer durablement les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que la santé des populations dans les régions du Nord.

De façon spécifique : il s'agit d'augmenter sensiblement le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement viables et soutenables par les populations et les Communes par :

- La réalisation d'équipements d'Alimentation en Eau Potable répondant aux différents segments de la population ;
- Le développement et la promotion de l'assainissement ;
- La déconcentration et l'opérationnalisation d'un outil financier permettant de mieux accompagner la décentralisation par le financement des différentes activités de densification des systèmes d'adduction d'eau potable et des ouvrages initiés par les collectivités à la base ;
- La disponibilité d'une planification locale, régionale et nationale en ce qui concerne tous les investissements d'infrastructures d'AEP.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- 210 points d'eau équipés de Pompes à Motricité Humaine sont réhabilités ;
- 156 villages ne bénéficiant pas de point d'eau potable sont équipés d'un forage avec PMH ;
- les centres de 1000 à <2000 habitants qui en font la demande bénéficient d'un SHVA en fonction de la taille en remplacement d'une PMH, ceci lorsque le débit le permet. Le nombre de SHVA/SHPA est estimé à 108 ;
- les centres qui ont une population $\geq$ à 2000 habitants bénéficieront d'une AES/AEP, le nombre est estimé à 72 ;
- 264 puits modernes et 57 puits citernes sont réalisés et 36 sont réhabilités.

4. Composantes

- 4.1. Réhabilitation et constructions des infrastructures(points d'eau, assainissement) ;
- 4.2. Fourniture en matériels, équipements techniques ;
- 4.3. Mesures d'accompagnement, IEC ;

4.4. Coordination, suivi et gestion de l'Enseignement.

5. Coût : 25 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Quatre (04) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 19 : Programme prioritaire de renforcement des services sociaux de base dans les régions du Nord du Mali

1. Objectifs :

L'objectif global du Programme est d'améliorer l'accès des populations des régions du Nord aux services sociaux de base, notamment dans le secteur de l'Education.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Réhabiliter et équiper les infrastructures scolaires ;
- Construire de nouvelles écoles conformément à la carte scolaire dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni

3. Résultats attendus

- 2063 salles de classe des établissements fondamentaux et secondaires sont réhabilitées et équipées dans les régions Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka ;
- 1500 nouvelles salles de classes sont construites conformément à la carte scolaire dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni.

4. Composantes

4.1. Réhabilitation et équipement des infrastructures scolaires ;

4.2. Construction des infrastructures scolaires.

5. Coût : 29 400 000 000 FCFA.

6. Durée : Deux (02) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Montant acquis : 25 000 000 000 FCFA. Ce montant correspond au coût de financement de la composante I du Projet de Relance et de Reconstruction Economique financé par la Banque mondiale. Cette composante vise la réhabilitation des infrastructures publiques locales.

AXE III : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INFRASTRUCTURES

FICHE DE PROJET N°20 : Programme de Renforcement de la sécurité alimentaire

1. Objectifs

L'objectif global du Programme est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers l'augmentation de la production agricole et accès aux facteurs de production et aux marchés.

De façon spécifique, il s'agit :

- augmenter la production agricole ;
- améliorer le niveau d'équipement des producteurs et leur accès aux semences et intrants ;
- améliorer les revenus et l'accès aux marchés des producteurs ;
- favoriser un accès durable à une alimentation équilibrée et saine ;
- renforcer les capacités des banques de céréales des communes ;
- développer la recherche et la vulgarisation.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- la production agricole est augmentée ;
- le niveau d'équipement des producteurs et leur accès aux semences et intrants est amélioré ;
- l'accès durable à une alimentation équilibrée et saine est favorisé ;
- les capacités du Stock National de Sécurité et des banques de céréales des communes sont renforcées ;
- le niveau d'équipement des producteurs et leur accès aux intrants est amélioré ;
- la recherche vulgarisation est développée.

4. Composantes :

Le projet est structuré en quatre (4) composantes qui sont :

- 4.1. Aménagement et réhabilitation des PPIV, PPM, et développement des cultures oasiennes ;
- 4.2. Appui aux producteurs en semences, kits, petits ruminants, engrais et autres intrants ;
- 4.3. Renforcement des capacités du Stock National de Sécurité et des banques de céréales des communes ;
- 4.4. Développement de la recherche vulgarisation.

5. Coût : 36 700 000 000 FCFA.

6. Durée : Cinq (05 ans).

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 21 : Programme Cadre de Restauration et de Développement du Système Faguibine » PC-RDSF

1. Objectifs

L'objectif global Contribuer à la stabilisation, à l'amélioration de la sécurité humaine, la sécurité alimentaire et le niveau de vie des populations de la zone de l'OMVF.

De façon spécifique, il s'agit de :

- assurer durablement et de façon optimale l'alimentation en eau des lacs en régularisant le système hydraulique et sanitaire du Faguibine ;
- améliorer la production et la productivité des écosystèmes de façon équitable ;
- améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des populations ;
- renforcer la gouvernance du Programme.

2. Localisation Géographique : Région de Tombouctou

3. Résultats attendus

- les écosystèmes sont restaurés dans le système Faguibine ;
- le système sanitaire est renforcé autour du lac ;
- les potentialités de production du système Faguibine sont valorisées ;
- la production et la productivité agricoles sont accrues ;
- les revenus des producteurs et productrices dans la zone sont accrus ;
- la sécurité alimentaire et le cadre de vie, y compris sécuritaire des populations bénéficiaires et de leurs biens sont améliorés ;
- la durabilité des acquis du PARF II et leur capitalisation sont assurées.

4. Composantes

- 4.1 Développement des capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs/actrices parties prenantes au programme ;
- 4.2 Réalisation et la réhabilitation des infrastructures et aménagements hydro agricoles et de désenclavement de la zone du programme ;
- 4.3 Mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles sur la base de l'approche GIRE ;
- 4.4 Mise en œuvre d'un développement socio-économique intégré (y compris la recherche-développement) et durable orienté sur la facilitation de l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- 4.5 Amélioration des capacités managériales, (y compris, les mesures d'accompagnement) des gestionnaires dans la zone du programme.

5. Coût : 44 202 770 000 FCFA.

6. Durée : Cinq (05 ans).

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 22 : Projet de Réhabilitation et d'Extension de la plaine de Saouné (P.R.E.S)

1. Objectifs

L'objectif global du projet consiste à la réduction de la pauvreté à travers le développement agroalimentaire et l'amélioration de la sécurité alimentaire et la contribution à l'autosuffisance alimentaire en produits agricoles et animaux des populations cibles.

De façon spécifique, il s'agit de :

- l'intensification et l'augmentation des cultures irriguées de toute la population cible dans l'objectif de contribution à l'autosuffisance alimentaire en produits agricoles ;
- le développement des cultures fourragères pour favoriser l'intégration de l'agriculture et l'élevage dans la zone du projet ;
- le développement des ressources animales dans l'objectif d'amélioration des conditions de vie des exploitants ;
- la contribution à la diminution de l'exode rural par la création de l'emploi aux groupes cibles.

2. Localisation Géographique : Tombouctou

3. Résultats attendus

- la mise en valeur et la gestion durables des ressources naturelles ;
- les productions céréalières, maraîchères et animales en vue de renforcer la sécurité alimentaire des populations de la zone sont augmentées et valorisées ;
- les systèmes de productions agropastorales sont intégrées et améliorées par la promotion de pratiques agro environnementales ;
- les capacités des opérateurs économiques et des unités de production des filières agroalimentaires porteuses sont renforcées.

4. Composantes

- 4.1 réhabilitation et Extension de la plaine ;
- 4.2 Développement des activités génératrices de revenus ;
- 4.3 Protection de l'Environnement ;
- 4.4 Intrants Agricoles ;
- 4.5 Réhabilitation des Bureaux ;
- 4.6 Contrôle et Supervision ;
- 4.7 Suivi Evaluation & Gestion du Projet.

5. Coût : 3 900 000 000 FCFA.

6. Durée : Cinq (05 ans).

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 23 : Etudes/Aménagement des 17 Périmètres Irrigués Villageois dans la région Gao 400 ha (PAPIV), Phase II

1. Objectifs

L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural par l'atteinte de la sécurité alimentaire dans les cercles de Bourem, Ansongo et Gao.

De façon spécifique, il s'agit de :

- l'aménagement de 16 PIV d'une superficie de 400 ha en saison et en contre-saison ;
- l'introduction du système irrigué à maîtrise totale pour la production du riz ;
- l'amélioration de la production à travers la fourniture d'un appui conseil et d'intrants de qualité ;
- la promotion du mouvement coopératif au niveau des producteurs en vue de limiter l'exode et de créer des emplois ruraux ;
- l'amélioration des revenus des producteurs à travers la formation et la commercialisation des produits agricoles.

2. Localisation Géographique : Région de Gao

3. Résultats attendus

Le projet à travers les actions d'intensification, de sécurisation de la production agricole et de formation des producteurs contribuera à l'atteinte du taux de croissance annuelle fixé par le CSCR pour la culture du riz (9,9%) et consolidera les acquis de la phase I.

- Amélioration la sécurité alimentaire ;
- Extension des terres agricoles ;
- Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural ;
- Amélioration du revenu des bénéficiaires ;
- Diminution de l'exode rural.

4. Composantes

Les activités du projet sont réparties entre cinq (5) composantes :

- 4.1. Aménagements hydro agricoles ;
- 4.2. Infrastructures de base ;
- 4.3. Equipements et les intrants agricoles ;
- 4.4. Gestion du projet ;
- 4.5. Consultation et suivi évaluation.

5. Coût : 5 739 903 560 FCFA.

6. Durée : Trois (03 ans).

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 24 : Programme de Développement/valorisation des ressources animales

1. Objectifs

L'objectif global du programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté dans les régions du Nord afin de satisfaire les besoins alimentaires des populations et l'augmentation durable des productions animales et des revenus des agro-éleveurs.

De façon spécifique, il s'agit de :

- accroître la production et la productivité animale dans les zones d'intervention
- promouvoir les chaînes de valeur porteuses des ressources animales ;
- améliorer les revenus des Agro-éleveurs ;
- promouvoir la création d'emplois ;
- Améliorer la couverture sanitaire du cheptel et la santé animale ;
- Réaliser des infrastructures et équipements de production, de transformation et de commercialisation.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- la production et la productivité animale est accrue dans les zones d'intervention ;
- les revenus des Agro-éleveurs sont améliorés ;
- les chaînes de valeur porteuses des ressources animales ;
- la production et la productivité animales sont améliorées ;
- les emplois sont créés ;
- la couverture sanitaire du cheptel et la santé animale sont améliorées ;
- les infrastructures et équipements de production, de transformation et de commercialisation sont réalisés.

4. Composantes

Le projet est articulé autour de cinq (5) composantes suivantes :

- 4.1. Appui aux services techniques pour la reconstitution des ressources génétiques végétales et animales ;
- 4.2. Renforcement de la santé animale à travers la réhabilitation/construction des parcs de vaccination, des structures vétérinaires régionales et locales ;
- 4.3. Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel de chaque région ;
- 4.4. Appui à la production et à la commercialisation du cheptel local ;
- 4.5. Assistance en matière de recherche dans le domaine agro-pastoral.

5. Coût : 20 800 000 000 FCFA.

6. Durée : Cinq (05) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 25 : Programme de développement pastoral résilient au changement climatique

1. Objectifs

L'objectif global du programme est de contribuer à la promotion de l'élevage et du pastoralisme dans un contexte général de changements et de variabilité climatique en vue de la réduction de l'insécurité alimentaire et de l'augmentation des revenus dans les régions du Nord.

De façon spécifique, il s'agit de :

- accroître la production et la productivité animale dans les régions du Nord ;
- améliorer les revenus des pasteurs et des éleveurs ;
- la satisfaction des besoins en protéines animales pour l'autoconsommation et l'exportation.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- la production et la productivité animale sont accrues dans les régions du Nord ;
- les revenus des pasteurs et des éleveurs sont améliorés ;
- les besoins en protéines animales pour l'autoconsommation et l'exportation sont satisfaits.

4. Composantes

Le projet est articulé autour de quatre (4) composantes suivantes :

- 4.1. Réhabilitation/reconstruction des infrastructures, restauration des investissements pastoraux ;
- 4.2. Recherche/vulgarisation dans le domaine de l'amélioration de la gestion des crises pastorales ;
- 4.3. Facilitation de l'accès aux marchés ;
- 4.4. Prévention et la gestion des conflits (mise en œuvre les mécanismes de concertations intra et intercommunautaires) ;
- 4.5. Renforcement de l'accompagnement et les capacités des acteurs (services techniques, pasteurs et des professionnels).

5. Coût : 6 409 200 000 FCFA.

6. Durée : Quatre (04) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 26 : Programme de développement de l'aquaculture

1. Objectifs :

L'objectif global du Programme est de promouvoir l'accroissement de la production et de la productivité aquacole de façon à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté des populations par la création d'emploi.

De façon spécifique, il s'agit de :

- améliorer le niveau des investissements en infrastructures et équipements aquacoles ;
- accroître la production aquacole à travers l'intensification et la modernisation des systèmes de production, de transformation et de commercialisation ;
- assurer le développement de la recherche halieutique, la formation et la diffusion des innovations technologiques ;
- organiser et renforcer les capacités des acteurs de la filière.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- le niveau des investissements en infrastructures et équipements aquacoles est amélioré ;
- la production aquacole à travers l'intensification et la modernisation des systèmes de production, de transformation et de commercialisation est accrue ;
- la recherche halieutique, la formation et la diffusion des innovations technologiques sont améliorées ;
- les acteurs de la filière sont organisés et leurs capacités sont renforcées.

4. Composantes

Le projet est structuré en trois (3) composantes qui sont :

- 4.1. accroissement de la production aquacole (étangs piscicoles, cages flottantes, aménagement et empoissonnement des mares) ;
- 4.2. modernisation des systèmes de production, de transformation et de commercialisation ;
- 4.3. renforcement de capacités des acteurs de la filière, recherche et diffusion des innovations technologiques.

5. Coût : 21 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Cinq (05) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 27 : Programme de Protection de l'environnement

1. Objectifs

L'objectif global est de contribuer au développement intégré et durable des zones d'intervention et à l'amélioration du cadre de vie des populations à travers la préservation/conservation de l'environnement ainsi que la résilience aux changements climatiques.

De façon spécifique, il s'agit de :

- contribuer à la sauvegarde des écosystèmes du fleuve, des lacs, chenaux et mares par la réduction de l'ensablement et de l'érosion hydrique ;
- contribuer à la sauvegarde des ressources en eau et sol pour les usagers ;
- fixer les dunes menaçant directement les eaux ;
- améliorer la conservation de la biodiversité des espèces en voie de disparition ;
- contribuer à l'adaptation et à la résilience des populations aux changements climatiques ;
- promouvoir les sources alternatives d'énergie domestique.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- des écosystèmes du fleuve Niger, des lacs, chenaux et mares sont sauvegardés par la réduction de l'ensablement et de l'érosion hydrique ;
- les ressources en eau et sol pour les différents usagers sont sauvegardées ;
- les dunes menaçant directement les eaux sont fixées ;
- la biodiversité des espèces en voie de disparition est conservée ;
- la résilience et l'adaptation des populations aux changements climatiques est assurée ;
- les sources alternatives d'énergie domestique sont développées.

4. Composantes :

- 4.1. Lutte contre l'ensablement du fleuve Niger, des bras du fleuve, des principaux lacs, des mares et chenaux d'alimentation ;
- 4.2. Plantations de protection des berges des cours d'eau et des plantations de production de bois en vue de satisfaire les besoins en bois de chauffe ;
- 4.3. Protection de la faune et de son habitat en vue de développer l'éco-tourisme ;
- 4.4. Adaptation et résilience aux changements climatiques ;
- 4.5. Promotion et développement des sources alternatives d'énergie domestique.

5. Coût : 31 500 000 000 FCFA.

6. Durée : Cinq (05) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 28 : Construction et bitumage de la route Gao-Bourem –Taoussa (130 Km)

1. Objectif du projet : Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

2. Localisation Géographique : Région de Gao

3. Résultats attendus

- la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
- le cadre de vie des populations desservies sera amélioré ;
- le gain de temps pour les usagers de la route ;
- la diminution des coûts de transport ;
- la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.

4. Caractéristiques du projet : La vitesse de référence est de 100 km/h.

- chaussée : 7,20 m ;
- accotement : 2x1,5 m ;
- plateforme : 10,20 m.

L'étude déterminera la structure de chaussée. Le revêtement de la chaussée sera le béton bitumineux ou l'enduit superficiel bicouche. Les accotements seront revêtus en monocouche.

5. Coût : 21 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Trois (03) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 29 : Reconstruction de la route Sévaré-Douentza-Gao (520 km)

1. Objectif du projet : Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

2. Localisation Géographique : les régions de Mopti, Tombouctou et Gao

3. Résultats attendus

- la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
- le cadre de vie des populations desservies sera amélioré ;
- le gain de temps pour les usagers de la route ;
- la diminution des coûts de transport ;
- la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.

4. Caractéristiques du projet : La vitesse de référence est de 100 km/h.

- chaussée : 7,20 m
- accotement : 2x1,5 m
- plateforme : 10,20 m

5. Coût : 200 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Trois (03) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 30 : Construction de la piste Mounia-Diafarabé-Dia-Ténenkou-Youwarou

- 1. Objectif du projet :** Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.
- 2. Localisation Géographique : Région de Mopti**
- 3. Résultats attendus**
 - la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
 - le cadre de vie des populations desservies sera amélioré ;
 - le gain de temps pour les usagers de la route ;
 - la diminution des coûts de transport ;
 - la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.
- 4. Caractéristiques du projet :** L'étude déterminera la structure de chaussée.
- 5. Coût : 14 889 000 000 FCFA.**
- 6. Durée : Trois (03) ans.**
- 7. Etat de financement (en F CFA) :** Montant totalement acquis (En juin 2016, les travaux ont démarré, le coût du 1^{er} marché se chiffre à 12,889 milliards de francs CFA et la signature d'un avenant d'un montant de 2 milliards est en cours)

FICHE DE PROJET N° 31 : Construction de la piste Indelimane-frontière Niger (77 Km)

- 1. Objectif du projet :** Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.
- 2. Localisation Géographique : Régions de Gao et Ménaka**
- 3. Résultats attendus**
 - la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
 - le cadre de vie des populations desservies sera amélioré ;
 - le gain de temps pour les usagers de la route ;
 - la diminution des coûts de transport ;
 - la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.
- 4. Caractéristiques du projet :** L'étude déterminera la structure de chaussée.
- 5. Coût : 5 400 000 000 F CFA.**
- 6. Durée : Trois (03) ans.**
- 7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis**

FICHE DE PROJET N° 32 : Construction de la piste Boré- Korientzé - Aka

- 1. Objectif du projet :** Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.
- 2. Localisation Géographique : Région de Mopti**
- 3. Résultats attendus**
 - la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
 - le cadre de vie des populations desservies sera amélioré ;
 - le gain de temps pour les usagers de la route ;
 - la diminution des coûts de transport ;
 - la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.
- 4. Caractéristiques du projet :** L'étude déterminera la structure de chaussée.
- 5. Coût : 8 800 000 000 FCFA.**
- 6. Durée : Trois (03) ans.**
- 7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis**

FICHE DE PROJET N° 33: Construction de la piste Ansongo-Tessi-Frontière Burkina Faso (95 Km)

- 1. Objectif du projet :** Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.
- 2. Localisation Géographique : Région de Gao**
- 3. Résultats attendus**
 - la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
 - le cadre de vie des populations desservies sera amélioré ;
 - le gain de temps pour les usagers de la route ;
 - la diminution des coûts de transport ;
 - la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.
- 4. Caractéristiques du projet.** L'étude déterminera la structure de chaussée.
- 5. Coût : 6 800 000 000 FCFA.**
- 6. Durée : Trois (03) ans.**
- 7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis**

FICHE DE PROJET N° 34: Construction de la route Gossi-Gourma Rharous (147 Km).

- 1. Objectif du projet :** Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.
- 2. Localisation Géographique : Région de Tombouctou**
- 3. Résultats attendus**
 - la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
 - le cadre de vie des populations desservies sera amélioré ;
 - le gain de temps pour les usagers de la route ;
 - la diminution des coûts de transport ;
 - la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.
- 4. Caractéristiques du projet :** La vitesse de référence est de 100 km/h.
 - chaussée : 7,20 m ;
 - accotement : 2x1,5 m ;
 - plateforme : 10,20 m.

L'étude déterminera la structure de chaussée. Le revêtement de la chaussée sera le béton bitumineux ou l'enduit superficiel bicouche. Les accotements seront revêtus en monocouche.

- 5. Coût : 70 000 000 000 FCFA.**
- 6. Durée : Trois (03) ans.**
- 7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis**

FICHE DE PROJET N°35 : Bitumage de la route Koro-Douentza-Tombouctou sur 323 Km.

1. Objectif du projet : Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

2. Localisation Géographique : Régions de Mopti et de Tombouctou

3. Résultats attendus

- la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
- le cadre de vie des populations desservies sera amélioré.
- le gain de temps pour les usagers de la route;
- la diminution des coûts de transport;
- la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.

4. Caractéristiques du projet

La vitesse de référence est de 100 km/h

- chaussée : 7,20 m ;
- accotement : 2x1,5 m ;
- plateforme : 10,20 m.

L'étude déterminera la structure de chaussée. Le revêtement de la chaussée sera le béton bitumineux ou l'enduit superficiel bicouche. Les accotements seront revêtus en monocouche.

5. Coût : 175 500 000 000 CFA.

6. Durée : Cinq (05) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 36: Construction et bitumage de la route Léré-Fassala [70 km) : Projet du G5 Sahel et route transfrontalière

1. Objectif du projet : Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

2. Localisation Géographique : Région de Tombouctou

3. Résultats attendus

- la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
- le cadre de vie des populations desservies sera amélioré ;
- le gain de temps pour les usagers de la route ;
- la diminution des coûts de transport ;
- la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.

4. Caractéristiques du projet : L'étude déterminera la structure de chaussée.

5. Coût : 34 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Trois (03) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 37 :Construction et bitumage de la route Kidal-Ménaka (370 Km).

1. Objectif du projet : Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

2. Localisation Géographique : Les régions de Kidal et de Ménaka

3. Résultats attendus

- la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
- le cadre de vie des populations desservies sera amélioré.
- le gain de temps pour les usagers de la route;
- la diminution des coûts de transport;
- la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.

4. Caractéristiques du projet : La vitesse de référence est de 100 km/h.

- chaussée : 7,20 m ;
- accotement : 2x1,5 m ;
- plateforme : 10,20 m.

L'étude déterminera la structure de chaussée. Le revêtement de la chaussée sera le béton bitumineux ou l'enduit superficiel bicouche.

5. Coût : 200 000 000 000 FCFA

6. Durée : Cinq (05) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 38 : Construction et bitumage de la route Kidal-Timiaoouine-Frontière Algérie (350 Km)

1. Objectif global : Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

De façon spécifique, il s'agit de :

- lutter contre la pauvreté et renforcer la compétitivité de l'économie nationale ;
- désenclaver l'intérieur et l'extérieur du pays ;
- améliorer la qualité et la sécurité des transports ;
- réduire les coûts des transports par la facilité d'accès aux différentes localités concernées.

2. Localisation Géographique : Région de Kidal

3. Résultats attendus

- économie sur les coûts d'entretien annuel de la route.
- réduction du coût d'exploitation des véhicules qui sont des bénéfices directs pour les usagers;
- Le projet prévoit la restauration de l'environnement atteint par la réalisation des travaux.

4. Composantes : La vitesse de référence est de 100 km/h.

- chaussée : 8,20 m ;
- accotement : 2x2,5 m ;
- plateforme : 15,25 m.

L'étude déterminera la structure de chaussée. Le revêtement de la chaussée sera le béton bitumineux ou l'enduit superficiel bicouche.

5. Coût : 112 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Cinq (05) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : 1 400 000 000 FCFA (mobilisés sur le budget d'Etat pour les études)

FICHE DE PROJET N° 39 : Construction et bitumage de la route Bourem-Kidal

1. **Objectif** : Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

2. **Localisation Géographique** : Régions de Gao et Kidal

3. **Résultats attendus**

- la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
- le cadre de vie des populations desservies sera amélioré ;
- le gain de temps pour les usagers de la route ;
- la diminution des coûts de transport ;
- la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.

4. **Caractéristiques du projet** : La vitesse de référence est de 100 km/h.

- chaussée : 7,20 m ;
- accotement : 2x1,5 m ;
- plateforme : 10,20 m.

L'étude déterminera la structure de chaussée. Le revêtement de la chaussée sera le béton bitumineux ou l'enduit superficiel bicouche.

5. **Coût** : 98 000 000 000 de FCFA.

6. **Durée** : Cinq (05) ans.

7. **Etat de financement (en F CFA)** : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 40 : Construction de la route Ansongo-Ménaka-Anderamboukane-Frontière Niger (320 Km)

1. **Objectif global** : Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

De façon spécifique, il s'agit de :

- lutter contre la pauvreté et renforcer la compétitivité de l'économie nationale ;
- désenclaver l'intérieur du Mali ;
- améliorer la qualité et la sécurité des transports ;
- réduire les coûts des transports par la facilité d'accès aux différentes localités concernées.

2. **Localisation Géographique** : Les régions de Ménaka et de Gao

3. **Résultats attendus**

- économie sur les coûts d'entretien annuel de la route.
- réduction du coût d'exploitation des véhicules qui sont des bénéfices directs pour les usagers;
- Le projet prévoit la restauration de l'environnement atteint par la réalisation des travaux.

4. **Caractéristiques du projet** : La vitesse de référence est de 100 km/h.

- chaussée : 7,20 m ;
- accotement : 2x1,5 m ;
- plateforme : 10,20 m.

L'étude déterminera la structure de chaussée. Le revêtement de la chaussée sera le béton bitumineux ou l'enduit superficiel bicouche.

5. **Coût** : 160 000 000 000 FCFA.

6. **Durée** : Cinq (05) ans.

7. **Etat de financement (en F CFA)** : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 41: Construction de la route Anefis-Tessalit-Bordj Borj Moutar (385 Km)

1. Objectif : Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

2. Localisation Géographique : Région de Kidal

3. Résultats attendus

- la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
- le cadre de vie des populations desservies sera amélioré ;
- le gain de temps pour les usagers de la route ;
- la diminution des coûts de transport ;
- la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.

4. Caractéristiques du projet : La vitesse de référence est de 100 km/h

- chaussée : 7,20 m ;
- accotement : 2x1,5 m ;
- Plateforme : 10,20 m.

L'étude déterminera la structure de chaussée. Le revêtement de la chaussée sera le béton bitumineux ou l'enduit superficiel bicouche.

5. Coût : 208 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Cinq (05) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 42: Construction du pont de Tassiga

2. Objectif du projet : Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

2. Localisation Géographique : Région de Gao

3. Résultats attendus

- la cohésion et la sécurité nationale seront assurées ;
- le cadre de vie des populations desservies sera amélioré ;
- le gain de temps pour les usagers de la route ;
- la diminution des coûts de transport ;
- la sécurité routière et le confort des passagers seront améliorés.

4. Caractéristiques du projet : L'étude déterminera la structure de chaussée.

5. Coût : 315 000 000 FCFA.

6. Durée : Deux (02) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 43: Construction de la route Taoudénit à la route Goma coura-Tombouctou

1. Objectif global : Contribuer au désenclavement intérieur du pays, notamment la région de Taoudénit.

De façon spécifique, il s'agit de :

- lutter contre la pauvreté et renforcer la compétitivité de l'économie locale et nationale ;
- désenclaver l'intérieur du Mali ;
- améliorer la qualité et la sécurité des transports ;
- réduire les coûts des transports par la facilité d'accès aux différentes localités concernées.

2. Localisation Géographique : Les régions de Taoudénit et Tombouctou

3. Résultats attendus

- économie sur les coûts d'entretien annuel de la route.
- réduction du coût d'exploitation des véhicules qui sont des bénéfices directs pour les usagers;
- Le projet prévoit la restauration de l'environnement atteint par la réalisation des travaux.

4. Caractéristiques du projet : La vitesse de référence est de 100 km/h.

- chaussée : 7,20 m ;
- accotement : 2x1,5 m ;
- plateforme : 10,20 m.

L'étude déterminera la structure de chaussée. Le revêtement de la chaussée sera le béton bitumineux ou l'enduit superficiel bicouche.

5. Coût : PM

6. Durée : PM

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis (Projet identifié à l'atelier d'actualisation de la SSD/RN par les mouvements signataires).

FICHE DE PROJET N°44 : Construction de l'aéroport de Goundam

1. Objectifs :

- Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays ;
- Mettre en conformité l'Aéroport avec les normes internationales ;
- Assurer la sécurité et la régularité du trafic aérien ;
- Réduire le coût d'entretien et d'exploitation des ouvrages ;
- Assurer le développement du tourisme et de l'artisanat.

2. Localisation Géographique : Région de Tombouctou

3. Résultats attendus

- Renforcement de la piste d'envol ;
- Renforcement des voies de circulation (commerciale, militaire) et des accotements ;
- Renforcement des aires de stationnement (commerciale, militaire) ;
- Clôture en parpaings pleins de la zone de sûreté ;
- Réhabilitation de la route de sécurité (interne le long de la clôture) ;
- Réhabilitation du réseau de route interne (linéaire de route de raccordement entre les différents bâtiments).

4. Caractéristiques du projet

- 4.1. construction de piste d'atterrissage ;
- 4.2. construction d'aérogares ;
- 4.3. construction de blocs administratifs ;
- 4.4. clôture du domaine.

5. Coût : 20 000 000 000 FCFA.

6. Durée : trois (03) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N°45: Réhabilitation de l'aéroport de Gao

1. Objectifs :

- Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays ;
- Mettre en conformité l'Aéroport avec les normes internationales ;
- Assurer la sécurité et la régularité du trafic aérien ;
- Réduire le coût d'entretien et d'exploitation des ouvrages ;
- Assurer le développement du tourisme et de l'artisanat.

2. Localisation Géographique : Région de Gao

3. Résultats attendus

- Renforcement de la piste d'envol ;
- Renforcement des voies de circulation (commerciale, militaire) et des accotements ;
- Renforcement des aires de stationnement (commerciale, militaire) ;
- Clôture en parpaings pleins de la zone de sûreté ;
- Réhabilitation de la route de sécurité (interne le long de la clôture) ;
- Réhabilitation du réseau de route interne (linéaire de route de raccordement entre les différents bâtiments).

4. Caractéristiques du projet

- construction de piste d'atterrissage ;
- construction d'aérogares ;
- construction de blocs administratifs ;
- clôture du domaine.

5. Coût : 14 700 000 000 FCFA.

6. Durée : Trois (03) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N°46 : Réhabilitation de l'aéroport de Kidal

1. Objectifs :

- Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays ;
- Mettre en conformité l'Aéroport avec les normes internationales ;
- Assurer la sécurité et la régularité du trafic aérien ;
- Réduire le coût d'entretien et d'exploitation des ouvrages ;
- Assurer le développement du tourisme et de l'artisanat.

2. Localisation Géographique : Région de Kidal

3. Résultats attendus

- Renforcement de la piste d'envol ;
- Renforcement des voies de circulation (commerciale, militaire) et des accotements ;
- Renforcement des aires de stationnement (commerciale, militaire) ;
- Clôture en parpaings pleins de la zone de sûreté ;
- Réhabilitation de la route de sécurité (interne le long de la clôture) ;
- Réhabilitation du réseau de route interne (linéaire de route de raccordement entre les différents bâtiments).

4. Caractéristiques du projet

- 4.1. construction de piste d'atterrissage ;
- 4.2. construction d'aérogares ;
- 4.3. construction de blocs administratifs ;
- 4.4. clôture du domaine.

5. Coût : 32 500 000 000 FCFA.

6. Durée : Trois (03) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N°47 : Réhabilitation de l'aéroport de Ménaka

1. Objectifs :

- Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays ;

- Mettre en conformité l'Aéroport avec les normes internationales ;
- Assurer la sécurité et la régularité du trafic aérien ;
- Réduire le coût d'entretien et d'exploitation des ouvrages ;
- Assurer le développement du tourisme et de l'artisanat.

2. Localisation Géographique : Région de Ménaka

3. Résultats attendus

- Renforcement de la piste d'envol ;
- Renforcement des voies de circulation (commerciale, militaire) et des accotements ;
- Renforcement des aires de stationnement (commerciale, militaire) ;
- Clôture en parpaings pleins de la zone de sûreté ;
- Réhabilitation de la route de sécurité (interne le long de la clôture) ;
- Réhabilitation du réseau de route interne (linéaire de route de raccordement entre les différents bâtiments).

4. Caractéristiques du projet

- 4.1. construction de piste d'atterrissage ;
- 4.2. construction d'aérogares ;
- 4.3. construction de blocs administratifs ;
- 4.4. clôture du domaine.

5. Coût : 32 500 000 000 de FCFA.

6. Durée : Trois (03) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N°48 : Réhabilitation de l'aéroport de Taoudénit

1. Objectifs :

- Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays ;
- Mettre en conformité l'Aéroport avec les normes internationales ;
- Assurer la sécurité et la régularité du trafic aérien ;
- Réduire le coût d'entretien et d'exploitation des ouvrages ;
- Assurer le développement du tourisme et de l'artisanat.

2. Localisation Géographique : Région de Taoudénit

3. Résultats attendus

- Renforcement de la piste d'envol ;
- Renforcement des voies de circulation (commerciale, militaire) et des accotements ;
- Renforcement des aires de stationnement (commerciale, militaire) ;
- Clôture en parpaings pleins de la zone de sûreté ;
- Réhabilitation de la route de sécurité (interne le long de la clôture) ;
- Réhabilitation du réseau de route interne (linéaire de route de raccordement entre les différents bâtiments).

4. Caractéristiques du projet

- 4.1. construction de piste d'atterrissage ;
- 4.2. construction d'aérogares ;
- 4.3. construction de blocs administratifs ;
- 4.4. clôture du domaine.

5. Coût : 35 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Trois (03) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N°49 : Réhabilitation de l'aéroport de Tessalit

1. Objectifs :

- Contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays ;
- Mettre en conformité l'Aéroport avec les normes internationales ;

- Assurer la sécurité et la régularité du trafic aérien ;
- Réduire le coût d'entretien et d'exploitation des ouvrages ;
- Assurer le développement du tourisme et de l'artisanat.

2. Localisation Géographique : Région de Kidal

3. Résultats attendus

- Renforcement de la piste d'envol ;
- Renforcement des voies de circulation (commerciale, militaire) et des accotements ;
- Renforcement des aires de stationnement (commerciale, militaire) ;
- Clôture en parpaings pleins de la zone de sûreté ;
- Réhabilitation de la route de sécurité (interne le long de la clôture) ;
- Réhabilitation du réseau de route interne (linéaire de route de raccordement entre les différents bâtiments).

4. Caractéristiques du projet

- 4.1. construction de piste d'atterrissage ;
- 4.2. construction d'aérogares ;
- 4.3. construction de blocs administratifs ;
- 4.4. clôture du domaine.

5. Coût : 18 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Trois (03) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 50 : Programme de développement des infrastructures fluviales

1. Objectifs

L'objectif global du programme est de désenclaver et contribuer au développement des régions du Nord.

Assurer des rotations rapides et quasi permanentes entre le Nord et le Sud du pays et entre les différentes localités riveraines à moindre coût.

Il s'agit de :

- augmenter la période de navigation de 3 - 5 à 8 -10 mois/an,
- assurer une sécurisation des transports par des moyens modernes.
- créer une communication physique entre les populations rurales des grands centres.
- réduire l'exode des populations rurales notamment des jeunes ; car les échanges rapides et réguliers permettent d'éviter de faire de longues périodes de transhumance.
- améliorer la santé des populations avec la mise à disposition régulière des produits de premières nécessités.

2. Localisation Géographique : Les régions Tombouctou et de Gao.

3. Résultats attendus

- amélioration des conditions de vie des populations rurales ;
- prolongement de la période de navigation ;
- rentabilisation de l'activité navigation ;
- régularité des échanges entre populations ;
- respect des normes de sécurité en matière de transport fluvial ;
- accroissement du trafic entre les régions ;
- amélioration globale des performances, de la pêche, de la santé, de l'alimentation et de l'hygiène de vie des populations rurales.

4. Composantes

Le projet est articulé autour de quatre (4) composantes suivantes :

- 4.1. Acquisition de deux navires de transport fret solide pour la desserte de la région de Gao ;
- 4.2. Acquisition des équipements d'entretien courant des bateaux.
- 4.3. Acquisition de deux navires de transport fret solide pour la desserte de la région de Gao ;
- 4.4. Acquisition des équipements d'entretien courant des bateaux.

5. Coût : 5 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Cinq (05) ans.

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 51 : Etudes et construction de la nouvelle ligne ferroviaire Dori-Ansongo (210km) de la boucle ferroviaire (Cotonou-Niamey-Ansongo-Kaya-Aouagadougou-Abidjan) et son extension jusqu'à Gao

1. Objectifs
2. Localisation Géographique : Région de Gao.
3. Résultats attendus
4. Composantes
5. Coût : PM
6. Durée : PM
7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 52 : Réseau large bande nationale (Markala-Niono-Léré-Niafunké-Goundam-Tombouctou-Gao-Douentza-Mopti-Bamako-Kouremalé)

1. Objectifs : doter les régions du Nord du Mali d'infrastructures de communication et de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en fibre optique pour améliorer le réseau intranet de l'administration et des services publics.

Il s'agit concrètement de la construction d'un réseau large bande avec des systèmes modernes de FH supportant des applications modernes).

2. Localisation Géographique : les régions de Tombouctou et Gao.
3. Résultats attendus :
 - Le réseau large bande est disponible et opérationnel ;
 - Les services publics disposent de connexion interne moderne.
4. Composantes
 - 4.1. Etudes et génie civil ;
 - 4.2. Travaux et équipements ;
 - 4.3. Formation.
5. Coût : PM
6. Durée : PM
7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 53: Programme d'électrification par centrale hybride solaire-diesel et réseaux 33 kV.

1. Objectif global : Lutter contre la pauvreté et créer des activités génératrices de revenus.

De façon spécifique, il s'agit de :

- augmenter la capacité de production électrique par la mise en valeur de ressources d'EnR ;
- densifier le réseau de répartition et de distribution du Pays ;
- réduire les coûts de desserte électrique en milieu rural ;
- augmenter le taux d'électrification en milieu rural.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus :

- Construction d'une centrale hybride solaire photovoltaïque-diesel de puissance installée 2x60 MWc ;
- Construction de 2482,60 km de lignes 33 kV et 2920 km de lignes BT ;
- Alimentation 365 localités.

4. Caractéristiques

- construction de la centrale solaire photovoltaïque – diesel ;
- construction des lignes 33 kV et 15 kV et des postes ;
- construction des réseaux de distributions ;
- Branchement des abonnés.

5. Coût : 27 500 000 000 FCFA.

6. Durée : Cinq (05 ans).

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 54: Projet d'Aménagement de Taoussa

1. Objectifs :

- la sécurisation à la côte 258,75 du niveau de crue et des conditions d'inondation à l'amont de l'ouvrage afin de limiter le facteur de crue pour les cultures de submersion et les bourgoutières, recharger les nappes phréatiques proches du fleuve et pouvoir pomper dans le fleuve pour alimenter des périmètres irrigués ;
- le renforcement et le contrôle des débits d'étiage à l'aval permettant de développer des périmètres irrigués et de garantir un débit d'étiage minimum de l'ordre de 75m³/s au sortir du territoire malien ;
- la restauration et la conservation des écosystèmes et la diversité biologique ;
- la continuité du transport fluvial et routier par la construction d'un quai de débarquement qui servira de jonction entre les deux types de transports (transport fluvial Tombouctou à Taoussa) et (transport routier Taoussa - Bourem – Gao) ;
- la production d'énergie hydro-électrique.

2. Localisation Géographique : La zone du projet s'étend de Diré (en Amont de Tombouctou) à Ansongo (Frontière avec la république du Niger).

3. Composantes

- 3.1. Le barrage et ses ouvrages annexes ;
- 3.2. La route d'accès ;
- 3.3. Les aménagements hydro-agricoles ;
- 3.4. Les mesures environnementales et sociales ;
- 3.5. Equipements hydroélectriques, lignes de transport et postes de transformation ;
- 3.6. La Gestion du Projet.

4. Coût :

Le coût du projet est estimé pour sa première phase à **160,000 milliards** de francs CFA, soit 320,000 millions de dollars US. Les engagements de l'Etat malien représentent 24.41% sans le dispositif sécuritaire.

5. Etat de financement (en F CFA) : Environ 126,75 milliards (soit 235.50 millions de dollars US) acquis auprès des bailleurs de fonds.

FICHE DE PROJET N° 55: Construction d'un gazoduc transsaharien

1. Objectif global : est de favoriser la mise en œuvre du secteur énergétique régional.

De façon spécifique, il s'agit de :

- développer le transport de gaz naturel ;
- développer les centrales électriques alimentées au gaz ;
- favoriser le développement industriel.

2. Localisation Géographique : Les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka

3. Résultats attendus

- le coût de production énergétique est réduit ;
- le secteur industriel se développe.

4. Caractéristiques du projet

Réaliser le réseau de gazoduc à travers :

- installation des bouches de gazoduc ;
- installation de pipe-line.
- installation de stations de régulation et de comptage.

L'étude déterminera le tracé du gazoduc reliant le sud aux régions du Nord, le type de canalisation et la structure du gazoduc.

5. Coût : PM

6. Durée : PM

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N°56: La promotion des industries extractives

Objectifs

L'objectif global est de promouvoir les industries extractives à travers la recherche, l'exploration et l'exploitation.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Créer les conditions d'incitation à l'installation des unités industrielles ;
- Renforcer la sécurité autour des unités industrielles de production ;
- Renforcer les capacités des unités industrielles par la formation et la dotation en équipements appropriés ;
- Rendre dynamique le circuit de commercialisation des productions.

1. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

2. Résultats attendus

- les conditions d'incitation à l'installation des unités industrielles sont créées par l'assainissement du secteur ;
- la sécurité autour de ses unités industrielles est renforcée ;
- les capacités des unités industrielles sont renforcées à travers la formation des exploitants et leur dotation en équipements appropriés ;
- le circuit de commercialisation est rendu dynamique.

3. Composantes

Le projet comprend 3 composantes :

- 3.1. Recherche des indices miniers ;
- 3.2. Réalisation de cartes géologiques ;
- 3.3. Création d'industries extractives.

4. Coût estimatif : PM

5. Durée : PM

6. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N°57 : Développement du secteur de l'artisanat et de la culture

1. Objectifs

L'objectif global est de créer les conditions pour la relance des activités artisanales et culturelles dans les régions Nord du Mali.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Valoriser les produits artisanaux ;
- Doter les acteurs d'infrastructures de transformation et de commercialisation
- Renforcer la capacité des artisans par le biais de la formation professionnelle et l'accès aux moyens de production y compris les kits.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- les produits artisanaux sont mieux connus ;
- les acteurs sont dotés en infrastructures de transformation et commercialisation ;
- les capacités des artisans sont renforcés et leurs accès aux moyens de productions sont améliorés.

4. Composantes

Il est structuré en 3 composantes :

- 4.1. Renforcement de capacités des acteurs (organisation, création d'espace d'échanges et foires dans la perspective de l'intégration sous régionale) ;
- 4.2. Amélioration de la productivité et de la compétitivité des artisans et des entreprises artisanales à travers la formation professionnelle ;
- 4.3. Infrastructures et équipements.

5. Cout : 5 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Cinq (05 ans).

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N°58: Développement des potentialités culturelles, artistiques et touristiques.

1. Objectifs

L'objectif global est de favoriser l'exploitation des potentialités culturelles, artistiques et touristiques.

De façon spécifique, il s'agit de :

- promouvoir la recherche sur les questions de culture, de patrimoine et d'industrie culturelle et touristique ;
- favoriser le dialogue interculturel par la relance des événements culturels dans les régions du Nord ;
- développement de l'écotourisme.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- Les sites culturels et touristiques et les activités artistiques sont mieux exploités ;
- les biennales artistiques et culturelles et les semaines artistiques sont redynamisées;
- l'écotourisme est développé.

4. Composantes

- 4.1. Identification et promotion des patrimoines culturels et touristiques ;
- 4.2. Organisation des événements artistiques et culturelles.

5. Coût : 2 300 000 000 FCFA.

6. Durée : Trois (03 ans).

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N° 59 : La réhabilitation des services régionaux et subrégionaux de la culture et des missions culturelles.

1. Objectifs

L'objectif global est de réhabiliter et appuyer les services régionaux et subrégionaux de la culture et des missions culturelles.

De façon spécifique, il s'agit de :

- améliorer les conditions de travail des services régionaux et subrégionaux de la culture et les missions culturelles dans les régions du Nord ;
- faciliter l'appui conseil aux collectivités.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- les services régionaux et subrégionaux de la culture et les missions culturelles disposent des infrastructures réhabilitées et équipées ;
- les collectivités sont mieux appuyées par les services régionaux et subrégionaux de la culture et les missions culturelles.

4. Composantes

- 4.1. Réhabiliter les services régionaux et subrégionaux de la culture et les missions culturelles dans les régions du Nord ;
- 4.2. Equiper les services régionaux et subrégionaux de la culture et les missions culturelles dans les régions du Nord.

5. Coût : 2 500 000 000 FCFA.

6. Durée : Trois (03 ans).

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

FICHE DE PROJET N°60: Programme de promotion des activités génératrices de revenus

1. Objectifs

Redynamiser l'économie locale en mettant en place les conditions favorables à l'amélioration des revenus des populations. De façon spécifique, il s'agit de :

- renforcer les compétences des jeunes, des femmes et des autoentrepreneurs en harmonie avec les besoins réels de l'économie locale ;
- appuyer les coopératives et les entreprises qui peuvent générer des emplois, à travers des aides financières et matérielles adaptées ;
- faciliter l'accès aux intrants, aux crédits et créer des circuits de commercialisation ;
- promouvoir les activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, la pêche et l'artisanat à partir des filières porteuses.

2. Localisation Géographique : Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudénit

3. Résultats attendus

- les compétences des jeunes, des femmes et des autoentrepreneurs en harmonie avec les besoins réels des économies locales sont renforcées ;
- les coopératives et les entreprises générant des emplois sont appuyées à travers des aides financières et matérielles adaptées à leurs besoins ;
- des activités génératrices de revenus et des circuits de commercialisation sont mis en place, et l'accès aux intrants est facilité ;
- les activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, la pêche et l'artisanat sont développées à partir des filières porteuses.

4. Composantes :

- 4.1. Mise en place de projets de soutien à l'entrepreneuriat au profit des jeunes diplômés et des femmes, des programmes de formation et d'insertion des jeunes déscolarisés et non scolarisés ;
- 4.2. Création de microentreprises dans la communauté afin de revitaliser l'économie locale et promouvoir les opportunités d'emploi ;
- 4.3. Développement des filières porteuses, notamment la gomme arabique et la transformation de la viande et des produits dérivés ;
- 4.4. Mise en place des structures de micro finances viables.

5. Coût : 15 000 000 000 FCFA.

6. Durée : Trois (03 ans).

7. Etat de financement (en F CFA) : Non acquis

Annexe 3
LISTE DES PROJETS ADDITIONNELS
(Atelier national de validation)

N°	INTITULÉ	LOCALISATION	DURÉE	COÛTS	COMMENTAIRES
II. DEVELOPPEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROTECTION SOCIALE					
2.1. Santé					
1	L'élaboration et la mise en œuvre du Programme sanitaire de prise en charge des populations nomades dans les cinq régions du Nord				
2.2. Eau Assainissement					
2	Alimentation en eau de la ville de Kidal	Région de Kidal	PM	PM	
3	Projet de réalisation d'infrastructures socio-économique de base (hydraulique)	Les 05 régions du Nord	3 ans	4 725 000 000	Projet proposé par l'ADNM
2.3. Population, Jeunesse et Genre					
4	Construire et réhabiliter les infrastructures de jeunesse	Les 5 régions du Nord	PM	PM	
5	Elaborer et mettre en œuvre un programme de prise en charge holistique des victimes de VBG	Les 05 régions du Nord	PM	PM	
2.4. Solidarité et Protection Civile					
6	Programme national de retour, d'installation et de réinsertion des populations déplacées du Nord		PM	PM	
III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INFRASTRUCTURES					
3.1. Développement rural					
3.1.1. Agriculture				0	
7	Projet d'irrigation de proximité à Gao et Ménaka	Régions de Gao et de Ménaka	PM	PM	
3.1.2. Transport terrestre				0	
8	Axe Gao -Djebock -Talataye - Ménaka	Régions de Gao et Ménaka	PM	PM	
9	Axe Gao - N'Tillit - Frontière Burkina Faso	Région de Gao	PM	PM	
10	Axe Gao - Billaly koïra - Gaïna - Ouatagouna/Gourma	Région de Gao	PM	PM	
11	Axe Taoudénit - Tombouctou	Régions de Tombouctou et de Taoudénit	PM	PM	Déjà retenu dans le Plan d'action
12	Axe Bourem - Gourma Rharous	Régions de Tombouctou et de Gao	PM	PM	
13	Axe Tombouctou - Bourem	Régions de Tombouctou et de Gao	PM	PM	
14	Axe Gossi -Gourma Rharous	Région de Tombouctou	PM	PM	Déjà retenu dans le Plan d'action
3.3.3. Energie				0	
15	Electrification de la commune de Léré	Région de Tombouctou	PM	PM	
16	Projet d'Electrification par système hybride de la localité de Iloa et 8 localités se trouvant dans un rayon de 10 km dans la commune d'Alafia (cercle de Tombouctou)		PM	PM	
17	Projet d'Electrification par système hybride de la localité de Tacharane et 8 localités se trouvant dans un rayon de 10 à 15 km dans la commune de Gounzoureye (cercle de Gao)	Région de Gao	PM	PM	
18	Projet d'Electrification par système hybride de la localité de Forgho sonhraï et 7 localités se trouvant dans un rayon de 10 km dans la commune de Sony Ali Ber (cercle de Gao)	Région de Gao	PM	PM	
19	Projet d'installation de lampadaires dans les cinq régions	Les 05 régions du Nord	PM	PM	
20	Installation centrale thermique de Tonka	Région de Tombouctou	PM	PM	
TOTAL GENERAL					